Université de Montréal

La problématisation du risque environnemental

Une analyse critique du discours sur les migrations environnementales sur la scène onusienne

Par

Érika Goulet Larocque

École de criminologie, Faculté des Arts et Sciences

Mémoire présenté(e) en vue de l'obtention du grade de Maîtrise ès sciences (M.Sc.)

en criminologie

Août 2024 (Mars 2025)

© Goulet Larocque, 2025

Université de Montréal

École de criminologie, Faculté des Arts et Sciences

Ce mémoire (ou cette thèse) intitulé(e)

La problématisation du risque environnemental

Une analyste critique du discours à propos des migrations environnementales sur la scène onusienne

Présenté par

Érika Goulet Larocque

A été évalué(e) par un jury composé des personnes suivantes

Massimiliano Mulone
Président-rapporteur

Karine Côté-Boucher
Directeur de recherche

Samuel Tanner
Membre du jury

Résumé

La littérature existante à propos des migrations environnementales laisse présager un fort engouement pour le sujet malgré l'absence d'un consensus définitionnel et de dispositions légales à l'international. Le projet de mémoire observe, à partir de 133 éléments discursifs, comment la problématisation des migrations environnementales s'articule sur la scène onusienne en fonction de la provenance Nord-Sud (N/S) des États membres. Sachant qu'aucun État ne remet en question les perturbations climatiques et environnementales (PCE), l'analyse des jeux de pouvoir N/S permet d'observer le discours véhiculé à propos de ces migrations en plus de repérer les similitudes et les différentes ruptures y étant associées. Allant au-delà des conceptions habituelles, il s'agit d'analyser le discours portant sur les migrations environnementales en s'inspirant d'une approche cosmopolitique (Beck,2016).

Par l'analyse critique du discours (ACD), les concepts mis de l'avant par Beck (2016) et la théorie de la criminologie verte, le mémoire expose les jeux discursifs produits entre les États du Nord et du Sud global à propos des migrations environnementales. L'étude du discours permet de réfléchir aux inégalités sous-jacentes à la diffusion d'une problématisation où est maintenue un flou quant au caractère global de la problématique, en plus de souligner la faible capacité d'adaptation des populations du Sud. Il sera donc question d'exposer comment le discours actuel à propos du risque, correspondant aux migrations environnementales, favorise le statuquo et empêche l'émergence d'un changement de paradigme quant à cette problématique de sécurité humaine.

Mots-clés : migration environnementale, réfugiés climatiques, changements climatiques, perturbations environnementales, analyse critique du discours, société du risque, criminologie, criminologie verte.

Abstract

Existing literature on environmental migration shows a significant interest in the topic despite the lack of a clear definition and of an international legal framework. This thesis examines how the issue of environmental migrations is articulated within the UN, considering the North-South origins of member states. Since no state denies climate change and environmental disruptions, analyzing North-South power dynamics reveals how these migrations are discussed, highlighting both similarities and differences.

The aim is to analyze the discourse on environmental migrations from a cosmopolitan perspective (Beck, 2016). Using critical discourse analysis (CDA), Beck's concepts, and green criminology theory, the thesis explores the discursive interactions between the global North and South regarding environmental migrations. The study of these discourses sheds light on the underlying inequalities in how the issue is framed and emphasizes the limited adaptive capacity of Southern populations. The goal is to uncover how the current discourse on environmental migration risks perpetuates the status quo and obstructs the emergence of a new paradigm addressing this human security issue.

Keywords : environmental migration, climate refugees, climate change, environmental disruptions, critical discourse analysis, risk society, criminology, green criminology.

Table des matières

Résumé 3

Abstract 4

Table des matières 5

Liste des tableaux 9

Liste des figures 10

Liste des sigles et abréviations 11

Remerciements 14

Introduction 15

Chapitre 1 – État des connaissances 17

1.1 Les migrations environnementales et les enjeux qui en découlent 17

1.1.1 Le choix d'une définition : la migration environnementale 17

1.1.1.1 Les répercussions de l'absence de consensus sur la définition 20

1.1.2 Les conséquences de l'absence d'encadrement légal, politique et social 21

1.1.3 La construction sociale de l'objet « migration environnementale » 25

1.2 Le cadre théorique : la *Métamorphose du monde* 29

1.2.1 L'apport de la criminologie verte dans le projet 29

1.2.2 La *Métamorphose du monde* selon Beck 32

1.2.2.1 Les particularités de la *Métamorphose du monde* 32

1.2.2.2 La formation du risque global et les jeux de pouvoir qui en découlent 34

1.3 La problématique et les objectifs de recherche 36

Chapitre 2 – Méthodologie 40

2.1 La méthodologie qualitative 41

2.1.1 La justification de l'approche qualitative 41
2.1.2 Le cadre méthodologique proposé par l'analyse critique du discours 41
2.2 La collecte de données et l'échantillonnage 43
2.2.1 Contrer l'enjeu de l'absence de consensus définitionnel 43
2.2.2 La collecte de données 44
2.2.3 Les stratégies associées à l'échantillonnage 45
2.2.3.1 Stratégie 1 : l'évaluation de la pertinence des résultats 45
2.2.3.2 Stratégie 2 : la catégorisation Nord global ou Sud global des États membres 47
2.2.3.3 Remarques associées à l'échantillon 48
2.3 La composition de l'échantillon 48
2.3.1 La distribution temporelle des éléments discursifs 49
2.3.2 Les organes onusiens où sont recensés des éléments discursifs 49
2.3.2.1 L'Assemblée générale 50
2.3.2.2 Le Conseil de sécurité 51
2.3.2.3 Le Conseil économique et social (ECOSOC) 52
2.3.2.4 Les autres instances où des éléments discursifs ont été répertoriés 53
2.3.3 Les types de documents répertoriés au sein de l'échantillon 54
2.4 La stratégie d'analyse employée 55
2.4.1 La première vague de codification 56
2.4.2 La seconde vague de codification 57
2.4.3 La troisième vague de codification 58
2.5 Les forces et les limites de la démarche 59
2.5.1 Les forces de la démarche 59
2.5.2 Les limites de la démarche 59

Chapitre 3 – Présentation et analyse des résultats 62

3.1 Le débat sur les vocables et les enjeux conceptuels.....63

3.1.1 La forme a une incidence sur le fond : le type de référence employé 63

3.1.2 L'écart Nord-Sud et la référence au consensus définitionnel.....67

3.2 La problématisation des migrations environnementales 70

3.2.1 Le potentiel de victimisation : la perception des énonciateurs.....70

3.2.1.1 Lorsque le discours fait état d'un potentiel de victimisation 71

3.2.1.2 Lorsque le discours ne fait pas état d'un potentiel de victimisation.....74

3.2.2 La temporalité des migrations environnementales : l'écart de compréhension Nord-Sud 78

3.2.3 Le recours à la littérature scientifique ou à la littérature grise 80

3.3 La symbolique derrière la référence au risque 85

3.3.1 Le risque des perturbations climatiques et environnementales : global ou spécifique? 86

3.3.2 L'(in)sécurité correspondant aux perturbations climatiques et environnementales...88

3.3.3 La récurrence de différents liens au sein de l'échantillon 91

Chapitre 4 – Discussion et conclusion.....97

4.1 L'observation de la disparité Nord-Sud et sa signification 98

4.2 Les problématisations distinctes du risque.....104

4.3 Retour sur le mémoire et sur sa portée.....112

Références bibliographiques.....114

Annexe A : Recherches « plein-texte » effectuées sur la plateforme SDED 124

Annexe B : Distribution des documents selon les recherches effectuées sur *United Nations Digital Library*.....131

Annexe C : Distribution des éléments discursifs à l'étude.....132

Annexe D: Dispersion des énonciateurs du corpus d'analyse 149

Annexe E : Grille d'analyse (2e vague de codification).....150

Liste des tableaux

Tableau 1. – Classification par thème des différents concepts employés 43

Tableau 2. – Distribution temporelle des éléments discursifs selon une distribution N/S....49

Tableau 3. – Distribution des éléments discursifs issu de l'Assemblée générale.....51

Tableau 4. – Distribution des éléments discursifs issus du Conseil de sécurité.....52

Tableau 5. – Distribution des éléments discursifs issu de l'ECOSOC.....53

Tableau 6. – Distribution des éléments discursifs issu de l'ECOSOC.....54

Tableau 7. – Distribution des éléments discursifs en fonction du type de document.....55

Tableau 8. – Les différentes catégories d'instances onusiennes répertoriées 57

Tableau 9. – Distribution des vocables selon le type de référence : *Personne* et *Processus* .64

Tableau 10. – Distribution des références *Personne* et *Processus* par catégories d'instances 65

Tableau 11. – Perception du potentiel de victimisation en sein de l'échantillon 71

Tableau 12. – Dispersion des éléments discursifs lorsque l'État fait état d'un potentiel de victimisation 72

Tableau 13. – Dispersion des éléments discursifs où l'État ne fait pas état d'un potentiel de victimisation 75

Tableau 14. – Distribution des éléments discursifs selon la temporalité de l'argumentaire... 79

Tableau 15. – Usage de référence scientifique ou de littérature grise selon les énonciateurs 81

Tableau 16. – Distribution des répercussions des PCE selon la provenance des énonciateurs 86

Tableau 17. – Référence aux différents types des risques au sein de l'échantillon.....89

Tableau 18. – Références aux différents types de risques selon la provenance des énonciateurs 90

Liste des figures

Liste des sigles et abréviations

ACD : Analyse critique du discours

ACP : Pays d'Afrique, Caraïbe et Pacifique

ANG : Anglais

CCNUCC : Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques

CDA : *Critical Discourse Analysis*

COP : Conférence des parties

CNULCD : Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification

ECOSOC : Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies

FRA : Français

GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

GRID : *Global Report on Internal Displacement*

HCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

IDMC : *Internal Displacement Monitoring Center*

IPCC : *Intergovernmental Panel on Climate Change*

M.E.: Migration(s) environnementale(s)

N/S : Nord-Sud

OIM : Organisation internationale pour les migrants

OIT : Organisation internationale du travail

ONG : Organisation non gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies

PCE : Perturbations climatiques et environnementales

PE : Personne

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PR : Processus

SDED : Système de diffusion électronique des documents

U.E. : Union européenne

UNDL : *United Nations Digital Library System*

UNICEF: Fonds des Nations Unies pour l'enfance

« Pendant que le Président de la COP26 s'excuse de la faiblesse de l'Accord, la planète, elle, n'attend pas. En Colombie-Britannique se succèdent déjà incendies et inondations[1]. Plus on niaise, plus on va passer au cash. […] *Ben voilà, on ne veut rien faire, préparez-vous pendant 100 ans, on va tirer nos vaches avec nos sea-doos. »*

- Jean-René Dufort, *Infoman*, épisode du 18 novembre 2021

[1] BBC (2021, 17 novembre). British Columbia Storm: Cows rescued from storm floods by jet ski. *BBC*: https://www.bbc.com/news/av/world-us-canada-59324640

Remerciements

Après toutes ces pauses causées par mes ennuis de santé, *about time* n'est-ce pas ? Faire des remerciements est risqué étant donné les potentiels oublis (désolée à l'avance!)

Le 1er MERCI revient à Karine. Merci d'avoir toléré mon perpétuel non-respect des échéanciers. Réaliser ce mémoire n'a pas été simple. Il s'agit du défi le plus difficile, mais aussi le plus passionnant que j'ai eu à faire à ce jour. MERCI pour ta compréhension et les discussions, je suis chanceuse d'avoir été dirigée par toi. Tu es une femme d'exception. MERCI pour tout. MERCI également à Serge Granger et à son cours l'*Asie dans les relations internationales* (2009). Vous avez piqué ma curiosité en mentionnant le mot « réfugiés climatiques ». C'est à la suite de ce cours que j'ai googlé ce mot pour la 1ère fois.

MERCI à ma mère et mon père, mes *fans* #1 depuis 36 ans. MERCI à mon frère, l'autre Goulette, qui a toujours su mettre la barre haute dans la compétition du meilleur enfant (haha!). À Yolène, et Jessica: MERCI pour cette amitié siiiii précieuse et les beaux enfants que vous m'avez faits pendant que j'écrivais mon mémoire. MERCI à Sarah pour toutes ses heures à refaire le monde jusqu'à très tard. MERCI à Steven pour tous les *Spécial femmes d'affaires*. À mes amis à Montréal, MERCI d'avoir toléré mes tonnes de *chokes* en étant toujours compréhensifs.

MERCI à mes patrons pour les 36 000 congés autorisés : Nadia, Gus, Fred et Gen. MERCI à mes collègues et amis : mon jumeau diabolique Rico, Olivier le chef sépharade, Véro, Anne, Gab, Gen, Julie et à la gang de *Vie de bureau*. MERCI aux étudiants rencontrés durant mon parcours. Un MERCI particulier aux amitiés qui perdurent depuis tout ce temps. Merci à Marco pour le support moral et les cafés au début du projet. *Thanks to Andrew I, all those writing sessions in the nicest library of Montreal have paid off.*

À Fred: Tu as rapidement compris que ce mémoire est beaucoup plus qu'un simple bout de papier. Merci d'être là et de me pousser à devenir meilleure <3

Le dernier MERCI va à l'*Espace Thèsez-Vous*. Le dépôt de ce mémoire est intimement lié à vous. Longue vie à l'*Espace* et à ses bénévoles !!

Introduction

Enjeu notoire de politique internationale, les migrations apparaissent souvent comme étant dérangeantes, puisqu'elles remettent en question les concepts de souveraineté et de citoyenneté, ce qui défie ainsi l'ordre classique du système étatique des frontières (Wihtol de Wenden, 2017). Les défis sécuritaires et diplomatiques proposés par la gouvernance des mobilités témoignent de la dualité à laquelle fait face l'ordre politique interne et externe. Ces défis mettent de l'avant les questions « […] du vivre ensemble, de la diversité et de l'ethnicisation de la nation » (Wihtol de Wenden, 2017, p.6). L'étude de ces jeux de pouvoir permet de souligner la complexité et l'interdépendance des crises et des enjeux qui régulent la configuration mondiale. En ce sens, les migrations et le contrôle de ces dernières ont tendance à être associés à un affaiblissement de la souveraineté étatique. Elles remettent donc en perspective le rôle de l'État et sa capacité de contrôle. En outre, les questions migratoires sont aussi le cadre de réflexions entourant la reconnaissance de certains droits fondamentaux, dont celui du droit à la mobilité pour tous. L'adoption de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* reconnaît d'ailleurs, dans son article 13, que « (1) Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État. (2) Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays. » (ONU., 1948). Illustrant la confrontation entre droits humains et souveraineté, ce droit à la mobilité ne garantit pas l'accès et l'entrée sur un territoire.

Vecteurs du développement humain, ce droit s'apparente aux valeurs d'égalité et de dignité prônées par la Déclaration universelle. Dans certains contextes, tels que les perturbations climatiques et environnementales (PCE), les déplacements internes et transfrontaliers ont toujours été des phénomènes courants d'adaptation puisqu'historiquement l'humain a été majoritairement nomade et que plusieurs vagues migratoires causées par les PCE sont recensées[2]. Certains experts s'entendent pour affirmer que des millions de personnes, voire des centaines de millions, devront être déplacées d'ici 2050 si rien n'est fait pour lutter concrètement

[2] Par exemple : « […] maladie de la pomme de terre en Irlande et de la vigne en France et en Grèce (phylloexera) au XIXe siècle, vagues de poussières (*dust bowl*) dans les États-Unis et le Canada des années 1930, qui ont poussé cinq cent mille fermiers vers l'ouest. » (Wihtol de Wenden, 2017 : 131 sur 228 version numérique).

contre les PCE (IPCC, 2007 ; Gemenne, 2009 ; Vlassopoulos et Mancebo, 2013 ; Wihtol de Wenden, 2017 ; Brisman et South, 2020). D'autres experts, quant à eux, indiquent qu'il s'agit d'un mythe (de Haas, 2020). Le manque de consensus tant sur les statistiques et que sur le vocable à employer expliquent en partie pourquoi aucune disposition légale n'est disponible à l'international pour encadrer cette réalité.

L'intérêt pour les migrations environnementales dans ce mémoire provient donc d'un constat : les migrations environnementales mobilisent des chercheurs et des chercheuses provenant d'une multitude de disciplines tout en étant un sujet débattu sur la scène politique internationale depuis près de 40 ans. Une des divisions politiques majeures qui caractérise ce débat concerne l'interprétation de la vulnérabilité entourant le phénomène. L'argumentaire circulant sur la scène onusienne propose la diffusion d'un discours dans lequel les migrations environnementales sont causées par la faible capacité d'adaptation de certains États face aux PCE. En proposant une telle connexion, qui responsabilise les États du Sud quant aux migrations environnementales, le discours s'éloigne d'une conception à partir de laquelle ces dernières peuvent survenir même dans les États bénéficiant de ressources substantielles pour s'adapter et atténuer les PCE. Ainsi, ce mémoire montre comment la problématisation des migrations environnementales diffère selon les États membres de l'Organisation des Nations unies (ONU) en fonction de leur provenance, soit du Nord ou Sud global. De plus, il propose une réflexion sur les conséquences de cette problématisation pour la sécurité humaine et les droits humains des migrants.

Le mémoire est ainsi composé de quatre parties. Le premier chapitre présente l'état des connaissances concernant les migrations environnementales et explique le cadre théorique structurant ce projet. Ensuite, il est question, dans le second chapitre, de la méthode d'analyse. Ces deux premiers chapitres permettent de dresser la table et de saisir le fil conducteur de ce projet. Le troisième chapitre, quant à lui, présente l'analyse des résultats. Les trois sections le composant montrent comment la construction des représentations entourant les migrations environnementales est le résultat de luttes de pouvoir entre le Nord et le Sud global. Finalement, le quatrième chapitre sert de discussion et de conclusion. Ce dernier chapitre permet de mettre en perspective les résultats présentés par rapport au cadre théorique.

Chapitre 1 – État des connaissances

La littérature existante permet d'observer des tendances indiquant que les discours portant sur les migrations environnementales sont empreints de jeux de pouvoir prenant place sur la scène onusienne. Au centre de cet échiquier, le politique a « […] pour fonction d'arbitrer – sous pression – les intérêts divergents qui s'expriment au sein de leur juridiction, et de s'assurer, dans les négociations multilatérales, que le régime qui pourrait être instauré à l'échelle internationale ne les désavantagera pas au regard des autres parties » (de Senarclens et Ariffin, 2007, p. 227).

Ce chapitre traite de l'état des connaissances à propos des migrations environnementales et est divisé en trois sections. La première section a pour objectif d'illustrer les critiques répertoriées dans la littérature scientifique. Il sera donc question des enjeux entourant la conceptualisation et le choix de vocables, de l'absence d'encadrement légal, social et politique en matière de migrations environnementales ainsi que de la construction sociale de la problématique et des inégalités qui en découlent. La seconde section aborde la question de l'apport de la criminologie face à l'objet étudié et met en lumière les éléments définissant le cadre théorique. Cette section permettra de donner un sens aux résultats constituant le cœur de l'analyse. Finalement, la troisième section présente la problématique et les objectifs de recherche. Cet exercice finalisera ce premier tour d'horizon à propos des migrations environnementales et permettra de mieux apprécier les résultats qui seront présentés ultérieurement.

1.1 Les migrations environnementales et les enjeux qui en découlent

1.1.1 Le choix d'une définition : la migration environnementale

Afin de saisir l'essence du débat entourant la terminologie et la définition du phénomène, il est intéressant de présenter les propos tenus par le Président des États-Unis, dans un point de presse ayant eu lieu en 2005, à la suite de l'ouragan Katrina. En réponse à la question d'un journaliste, qui se demandait si les victimes de l'ouragan pouvaient être qualifiées de « réfugiés environnementaux », Georges W. Bush a répondu :

> *« You know, there's a debate here about refugees. Let me tell you my attitude and the attitude of people around this table: The people we're talking about are not refugees. They are Americans, and they need the help and love and compassion of our fellow citizens.* » (Gemenne, 2009, p. 154)

Rappelons que la catastrophe a déplacé plus d'un million d'individus. De plus, bon nombre d'entre eux ne sont jamais retournés vivre où ils vivaient avant l'ouragan (Venturini, Gemenne et Severo, 2012). Parallèlement, les travaux de Millan (2015) à propos des déplacements internes confirment que la catégorisation diffère selon le contexte politique et l'endroit du monde où ces crises surviennent. Dans le cas de l'ouragan Katrina[3], l'emploi du terme « sinistré » par les autorités américaines renforce le discours présentant les migrations environnementales comme un phénomène vécu par les pays du Sud. Nous le verrons plus loin, cet usage renforce l'idée de l'Autre comme migrant environnemental. Ainsi, le présupposé selon lequel les victimes de migrations environnementales ne peuvent pas être des citoyens du Nord global se trouve renforcé.

Le débat fait donc rage. En effet, qui peut être qualifié de migrant environnemental? Il faut savoir qu'un des principaux constats provenant de la littérature souligne l'absence de consensus à propos de la définition. Il en va de même pour l'enjeu que représente la migration environnementale. Depuis sa première apparition, sur la scène onusienne en 1985, les définitions ont évolué, mais le nombre de vocables utilisés par les acteurs internationaux pour parler de migration environnementale s'est surtout multiplié (Dun et Gemenne, 2008; Vlassopoulos et Mancebo, 2013; Nicholson, 2014; Luetz et Merson, 2019; Hall, 2020). En effet, Vlassopoulos et Mancebo (2013) recensent près de 25 définitions de la migration environnementales issues de différentes publications. Dans le cadre de ce mémoire, nous avons choisi la définition de travail proposée en 2007 par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)[4] (2019) :

> « A person or group(s) of persons who, predominantly for reasons of sudden or progressive changes in the environment that adversely affect their lives or living conditions, are forced to leave their places of habitual residence, or choose to do so,

[3] Millan (dans Cournil et Vlassopoulos, 2015) émet que les autorités américaines ont employé dans cet ordre les vocables « réfugiés », « évacués » et « sinistrés » afin de nommer les victimes de l'ouragan Katrina.

[4] N'étant pas entérinée officiellement, la proposition de l'OIM n'a pas pour objectif de créer une nouvelle catégorie légale, mais bien de proposer une définition de travail visant à englober les différentes possibilités de migrations engendrées par des PCE.

> either temporarily or permanently, and who move within or outside their country of origin or habitual residence. » (p. 64)

Le choix de cette définition est basé sur quatre dimensions. Tout d'abord, la définition inclut les migrations tant volontaires que forcées. À titre d'exemple, le migrant volontaire est celui qui quitte son lieu de résidence de son plein gré. Les motifs entourant ce genre de départ varient selon les régions du monde ainsi que les PCE auxquelles les individus sont confrontés. Parfois, il peut s'agir de migrations de la part d'individus anticipant des catastrophes. À d'autres moments, il s'agit de migrations visant à améliorer ses conditions de vie étant donné la dégradation des milieux de vie (White, 2011; Cournil et Vlassopoulos, 2015). Contrairement aux migrations volontaires, les migrants forcés sont bien souvent victimes de catastrophes soudaines. L'inclusion du caractère volontaire et forcé au sein de la définition permet aussi d'élargir les causes menant aux migrations en y incluant tant les changements climatiques que les catastrophes environnementales. C'est d'ailleurs pour cette raison que le projet fait référence aux perturbations climatiques et environnementales (PCE).

Ensuite, la dimension temporelle, révélée par la présence des adverbes « *temporarily* » et « *permanently* », est également pertinente pour le présent mémoire. La mousson annuelle au Bangladesh ou les feux de forêts, de plus en plus fréquents en Colombie-Britannique ou au Québec (Canada), illustrent pourquoi l'inclusion des déplacements temporaires est intéressante. Il est essentiel de percevoir ces déplacements temporaires comme des mécanismes d'adaptation pour faire face aux P.C.E, et ce, même s'ils dérogent de l'image du migrant environnemental ancrée dans l'imaginaire. Parallèlement, l'inclusion de l'adverbe « *permanently* » permet de souligner le caractère drastique et irrémédiable de certaines formes de PCE comme l'érosion des berges aux Îles de la Madeleine (Canada) ou la montée des eaux dans le Pacifique.

Troisièmement, la dimension spatiale est importante, puisque l'usage du terme migrant / migration plutôt que du terme réfugié permet de prendre en considération tant les déplacements à l'intérieur des frontières que ceux à l'extérieur des frontières d'un État. Ainsi, comme c'est le cas pour les déplacements forcés en général, la majorité des déplacements environnementaux se

font sur de courtes distances et résultent donc fréquemment par des déplacements internes au sein des pays d'origine ou vers des États limitrophes (de Haas, 2020). Cournil et Vlassopoulos (2015) dénoncent d'ailleurs que les déplacements internes sont très rarement comptabilisés dans les statistiques. Gemenne (2011) explique cette absence de données sur ces déplacés par les difficultés associées à la comptabilisation des déplacements à l'intérieur de frontières.

Finalement, le choix du terme migrant / migration plutôt que réfugié permet aussi de s'éloigner des débats concernant la persécution. En effet, le terme réfugié est conceptualisé avec cette notion de persécution dans sa définition entérinée par le Convention de Genève[5]. Source de discorde, l'utilisation du concept réfugié apparaît contentieuse, puisqu'au sens des droits de la personne, un réfugié doit fuir les persécutions et/ou un conflit. Ainsi, en faisant référence à migrant / migration, il est possible de tenir compte du choix ou de la volonté de migrer.

1.1.1.1 Les répercussions de l'absence de consensus sur la définition

En premier lieu, l'absence de consensus définitionnel limite le déploiement opérationnel d'un savoir-faire visant le soutien et l'assistance dans les territoires touchés. Allant de pair avec les enjeux opérationnels, cette absence de consensus définitionnel est un frein à la mise en place d'une structure légale composée de protocoles, de résolutions et d'ententes internationales. Parallèlement, l'arrêt sur une nomenclature permettrait de caractériser la problématique et ses conséquences à partir d'une perspective environnementale axée sur le respect des droits humains.

Deuxièmement, Gemenne (2011) attribue la faiblesse statistique relevée ci-haut à cette absence de définition commune et de consensus quant aux facteurs provoquant les migrations environnementales. Il attribue aussi la faiblesse statistique aux inégalités entourant le processus méthodologique de recensement des migrants environnementaux mis en place par les différents États. Toutefois, les exercices statistiques comptabilisant les migrations environnementales sont souvent contestés. Cette contestation apparait, puisque des disputes entourant l'établissement de critères visant à circonscrire le phénomène surviennent et puisqu'il est également complexe

[5] Ratifiée par 145 États membres, la Convention de Genève ou la Convention relative au statut des réfugiés de 1951 officialise le droit des réfugiés en plus de dicter les obligations des États membres quant à leur protection.

d'isoler les facteurs environnementaux des autres facteurs pouvant provoquant les migrations (McNamara, 2007; IPCC, 2007; Dun et Gemenne, 2008; Gemenne, 2011; Mayer et Crépeau, 2015; de Haas, 2020). Appuyant aussi ce constat, l'*Institute for Environment and Human Security* de l'Université des Nations unies (2015) précise que les régions principalement touchées par les PCE sont souvent accablées par un climat socioéconomique conflictuel[6].

De son côté, Baldwin (2012) rappelle que le maintien du flou conceptuel et définitionnel dans le temps n'est pas anodin ou accidentel. Ce dernier affirme que cette absence de consensus concernant le vocable à employer et sa définition permet l'absence de mesures concrètes pour traiter les migrations environnementales. D'ailleurs, Nash (2020) rappelle que l'utilisation de vocable précis indique plutôt comment l'énonciateur désire circonscrire la problématique (ou la laisser vague) occasionnant ainsi une absence d'encadrement légal, politique et social.

1.1.2 Les conséquences de l'absence d'encadrement légal, politique et social

À ce jour, un vaste nombre d'individus ne bénéficient d'aucune protection face aux enjeux de mobilités correspondant aux PCE, et ce, puisqu'aucun cadre de gestion en matière de migrations environnementales n'a été présenté aux États. Mayer et Crépeau (2015) soulèvent que certains individus pourront se qualifier comme migrants volontaires / économiques, puisqu'ils quitteront leur milieu de vie de manière à anticiper les PCE. D'autres individus, quant à eux, pourront devenir des demandeurs d'asile ou des réfugiés à la suite de conflits ou de persécutions concernant l'accès limité à des ressources ou à leur absence même. Toutefois, un questionnement subsiste quant aux personnes ne pouvant entrer dans aucune ces deux catégories légales. La littérature scientifique ne permet pas d'établir un consensus à propos de la manière dont devrait se traduire cette protection légale pour les victimes.

Ainsi, il importe de se questionner sur le cadre de gouvernance qui permettrait d'intervenir sur les PCE. À cet égard, les sujets de la citoyenneté, de la souveraineté étatique, des modes de

[6] Selon l'Institut (2015), un climat socioéconomique conflictuel fait référence à un potentiel d'instabilité politique, à un faible niveau de développement économique et à la présence ou à l'observation d'abus en matière de droits humains.

gestion des frontières et des limites entourant les mouvements migratoires deviennent intéressants. Tous ces sujets sous-tendent tous l'absence d'un système de gouvernance externe bien établi en matière de migrations environnementales, à partir duquel ce type d'enjeux planétaires pourraient être traités de manière globale. Néanmoins, « un espace public mondial autour de l'immigration est ainsi en voie de constitution, avec une pluralité d'acteurs non étatiques. La timide émergence d'un droit de migrer s'y profile […] » (Wihtol de Wenden, 2017, p. 8 / 228).

L'inadéquation du droit international avec les besoins en matière de migrations environnementales reste considérable, puisque les victimes n'ont pas toutes les mêmes capacités d'adaptation ou ressources pour migrer. Actuellement, il existe des accords bilatéraux entre des États de départ et d'accueil. Par exemple, le *Pacific Access Category* entre Tuvalu et la Nouvelle-Zélande vise à offrir des possibilités de migration pour les migrants climatiques, mais il exclut une grande partie de la population en raison de ses critères d'admissibilité très précis[7] (Gemenne, 2010). Gemenne (2010) explique que cette entente véhicule une perception négative et/ou alarmiste, qui est d'ailleurs dominante. Parallèlement, des interrogations, quant à l'importance de l'identité et de la citoyenneté pour les migrants environnementaux, sont aussi soulevées. McAdam (2010) s'est questionnée sur l'« apatridie collective »[8] , soit la perte de citoyenneté massive que guette les victimes dont le territoire sera totalement immergé — un sort qui guette les habitants de plusieurs îles du monde. Rappelons que l'Article 15 de la Déclaration universelle (1948) stipule que « (1) Tout individu a droit à une nationalité. (2) Nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité ni du droit de changer de nationalité ».

La littérature permet aussi d'observer une stigmatisation des victimes de migration environnementale. En effet, les migrants sont fréquemment dépeints comme étant des potentiels dangers à la souveraineté étatique. Cette perception de victime et de menace à la fois est en soi un mécanisme permettant aux États d'avoir une latitude en matière d'intervention (Baldwin, 2013). Parallèlement, Vlassopoulos et Mancebo (2013) observent que les migrations

[7] Les critères exigés sont : la maîtrise de l'anglais, détenir une promesse d'embauche en Nouvelle-Zélande et l'obtention d'un bilan de santé positif (Gemenne, 2010).
[8] Terme qualifiant le moment où un État ne peut plus offrir de protection légale à sa population.

environnementales provoquent un réel intérêt au sein des experts en sécurité. S'ajoutant à la liste des interpellés, ces experts soulèvent la possibilité que l'augmentation des flux migratoires en lien avec les PCE puisse générer des conflits également. Cette insécurité se retrouve tant chez les migrants que chez les populations d'accueil. Ainsi, en problématisant les migrations environnementales comme un risque à la sécurité nationale, les États peuvent se dégager d'une problématisation axée sur les victimes et une responsabilisation en matière environnementale et de droits humains (Floyd, 2015; Brisman et South, 2020). À cet effet, Mayer et Crépeau (2015) sont clairs sur la question de la responsabilité : « Les États devraient reconnaître que la souveraineté territoriale ne doit jamais constituer un obstacle permanent à la migration lorsqu'il est établi que la migration internationale est un mécanisme d'adaptation approprié » (p. 47).

Certains États s'intéressent aux PCE essentiellement à partir d'un angle sécuritaire (White, 2012; Dalby, 2015; Floyd, 2015). Les auteurs soulignent qu'en articulant leurs interventions sous cet angle, les États tendent à proposer une image menaçante des victimes de migrations environnementales, ce qui éloigne les propositions offrant une solution viable pour tous. Fusey et South (2012) font également état de la pression environnementale associée aux déplacements internes des milieux ruraux vers les grands centres. Selon plusieurs, il s'agirait là d'un défi crucial tant au niveau sécuritaire qu'environnemental (Potter, 2010; Dahan, 2014; Wihtol de Wenden, 2017). De Haas (2020), quant à lui, estime que ces déplacements des milieux ruraux vers les grands centres sont principalement causés par l'urbanisation et les opportunités sociales ou économiques. Totalisant huit milliards d'individus[9], la croissance démographique atteindra 8,5 milliards d'individus en 2030 et 9,7 milliards en 2050 (United Nations, 2022). Cette croissance démographique favorisera une urbanisation, qui frôlera les 70% de la planète en 2050 (United Nations, 2022a). Malgré cette mésentente quant aux causes menant à des déplacements des milieux ruraux aux villes, les transformations environnementales engendrées par l'urbanisation (rareté des ressources, pressions sur les milieux, désertification) auront aussi un grand potentiel criminogène étant donné les inégalités qui en découleront (White,2012).

[9] En date du 15 novembre 2022

De manière générale, les inégalités font en sorte que certaines populations ressentent plus fortement les répercussions des PCE. Toutefois, il importe de rappeler que toutes les régions du monde sont touchées par les PCE (*Institute for Environment and Human Security*, 2015). À cet effet, le *Global Report on Internal Displacement* (GRID) évoque que les « *Disasters triggered more than three-quarters of the new displacements recorded worldwide in 2020, accounting for 30,7 million. More than 98 per cent were the result of weather-related hazards such as storms and floods.* » (IDMC, 2021, p. 11). À titre comparatif, les conflits ont causé des déplacements internes chez près de 9,8 millions de personnes en 2020 (IDMC, 2021). Le rapport présenté par l'IDMC (2021) rapporte dans cet ordre les *« Ten countries with the most new displacements by disasters in 2020* » (p. 21) : Chine, Philippines, Bangladesh, Inde, États-Unis, Viet Nam, Somalie, Honduras, Pakistan et Indonésie.

De fait, neuf de ces pays appartiennent au Sud global. Cette distribution illustre donc comment il est facile de percevoir les migrations environnementales comme une problématique résultant de la faible capacité d'adaptation de certaines régions face aux PCE. La distribution de l'IDMC (2021) est par ailleurs conséquente avec la littérature traitant de la forte propension du Sud à être le lieu de migrations environnementales (White, 2011; White, 2012; Baldwin, 2012 & 2013; Ransan-Cooper & al., 2015; Brisman & South, 2020). Il apparait donc important de souligner l'incidence des jeux de pouvoir dans la problématisation des migrations environnementales. Ainsi, l'actuelle problématisation met de l'avant que les migrations environnementales sont le fruit de la faible capacité d'adaptation des pays aux prises avec cette problématique, soit le Sud global, ce qui apparait comme une conséquence directe de l'absence d'encadrement légal, politique et social.

Ce positionnement permet aux États de prendre une distance face aux différents principes environnementaux qui ont été entérinés depuis 1972 à l'ONU[10]. Par l'existence de ces derniers, il est possible d'exposer que la communauté internationale est au fait des conséquences globales et de l'imminence des PCE dans la mesure où ces principes circulent à l'ONU depuis de

[10] Entre autres, il est question du principe de prévention dans la Déclaration de Stockholm (1972) (ONU, 2021), le principe du développement durable (Rapport Brundtland de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1987) et les principes de la Déclaration de Rio (1992) (Assemblée générale, 1992), soit le principe du partage différencié des responsabilités et des coûts, du principe de précaution et du pollueur-payeur.

nombreuses années, c'est-à-dire depuis presque aussi longtemps que la problématique des migrations environnementales.

Avant de poursuivre vers la construction sociale des migrations environnementales, il importe de revenir sur la question des jeux de pouvoir et de leurs conséquences sur la problématisation de l'enjeu du présent mémoire. De Senarclens et Ariffin (2007) rappellent que le pouvoir d'un État membre sur la scène internationale se traduit par les mécanismes qu'il met en place afin de rester dans une position où il n'est pas en désavantage face aux autres États. Considérant que la logique des droits humains s'applique à tous (Donnelly, 2013) et l'existence de nombreux accords internationaux traitant l'objet des PCE, l'absence d'encadrement international à propos des migrations environnementales est questionnable. Giddens (2011) explique l'absence d'actions concrètes en matière de PCE s'explique par le fait que plusieurs États attendent une plus grande intensité et visibilité des PCE avant de s'y attarder. Cette position s'explique donc par l'intangibilité, l'invisibilité et le caractère lointain qu'il est possible de conférer aux PCE.

En outre, McNamara (2007) explique que cette réticence à prendre en charge la problématique est associée au refus des États à reconnaitre une responsabilité unique quant aux PCE. Ainsi, un désir de se distancier du multilatéralisme est ressenti chez certains acteurs puisqu'il faudrait s'attarder concrètement aux PCE. McNamara (2007) s'appuie sur Polman (2004) pour traiter de la place importante qu'occupe l'« agenda politique » de certains États membres ainsi que leur incidence dans les jeux de pouvoir entourant la problématisation des migrations environnementales. Ainsi, la section suivante s'intéressera à un autre pan de ces jeux de pouvoir, soit leur incidence sur la construction sociale de la problématique.

1.1.3 La construction sociale de l'objet « migration environnementale »

En s'intéressant au savoir produit, l'une des premières constatations pouvant être faites concerne la représentation de la problématique. De plusieurs manières, le discours véhiculé laisse entendre qu'il s'agit d'un problème affectant les populations issues majoritairement du Sud global. Baldwin (2012 ; 2013) abonde dans ce sens et se questionne sur la connotation raciale du discours entourant les migrations environnementales. À cet effet, la construction du migrant, en victime ou en menace, agit comme un des premiers indicateurs pour déceler la présence de « racial power

» au sein du discours portant sur les migrations environnementales (Baldwin, 2013). Deux raisons justifient cette présence: « *First, the labels 'threat' and 'victim' are what mark the migrant as different from some purportedly normal, unmarked body. And second, both autorise some form or moral intervention – whether increased policing or humanitarian assistance* » (Baldwin, 2013, p. 1475).

En outre, une relation de pouvoir est observable entre le Nord et le Sud, puisqu'elle tend à discriminer les êtres humains vivant dans les zones les plus vulnérables. Baldwin et Erickson (2020) affirment même que :

> « […] *the Anthropocene, like most political concepts, is inescapably racial: it is both marked by the impacts of racial categorisation and at the same time is an emerging part of the production of race as an on-going structure of our lives. The signature of the Anthropocene is the signature of racism* […] » (p. 5)

En observant le caractère raciste de la construction du migrant environnemental, les questions entourant la victimisation apparaissent comme intéressantes. Les travaux de Hall (2020) s'intéressent aux différentes victimes des PCE et aux débats entourant la question des migrations environnementales. Par l'usage victimologie verte[11], ce dernier avance que l'utilisation du terme « victime » permet d'aller au-delà du débat traditionnel sur les vocables et les enjeux conceptuels. Ainsi, en s'intéressant aux expériences vécues et aux besoins des personnes victimisées, le discours s'articulerait autour de l'angle de la citoyenneté et des droits humains plutôt qu'autour de l'angle de la menace à la souveraineté ou à la sécurité. Les conséquences multiples auxquelles font face les migrants environnementaux sont la raison pour laquelle Hall (2020) utilise le terme victime pour les décrire. Selon cet auteur, les populations sont victimes de l'effet des PCE sur leurs milieux de vie et ces populations sont également victimes de l'absence d'un soutien adéquat de la part des systèmes socioéconomiques et politiques en place.

Vlassopoulos et Mancebo (2013) se sont questionnés, quant à eux, sur les motifs rejetant l'application des concepts « réfugié, déplacé ou migrant » pour qualifier les déplacements. Les PCE sont répertoriées tant au Nord qu'au Sud global, et ce, même si le Sud global est plus

[11] La prochaine section, soit 1.2.1 L'apport de la criminologie verte dans le projet, traitera du cadre théorique et abordera plus en profondeur la criminologie verte et ses différents axes et approches.

vulnérable étant donné son exposition plus fréquente et son développement socioéconomique restreint. Vlassopoulos et Mancebo (2013) soulignent qu'il s'agit d'une « différence de degré (quantitatif) » plutôt qu'« une différence de la nature (qualitatif) » entre les deux groupes Nord-Sud (N/S) (p. 45). Le rejet des concepts « réfugié, déplacé ou migrant » amène donc à s'interroger sur ce que sous-tend le discours, c'est-à-dire que « Le réfugié semble souvent être l'« Autre », celui qui est faible, pauvre et vulnérable, construit en opposition à un « nous » omnipotent, riche et sauveur, mais dont il ne faut tout de même pas abuser de la générosité » (Vlassopoulos et Mancebo, 2013, p. 45).

En raison du discours associant les termes Sud global, migrations, victimes et menaces, il est alors pertinent de se questionner sur comment l'articulation de la problématisation des migrations environnementales s'opère en fonction de l'influence politique N/S. Cette réflexion permettra de déceler les jeux de pouvoir mis de l'avant par les États pour défendre leurs privilèges. En fait, le lien entre migration environnementale et le Nord est très peu souligné dans la littérature scientifique. Ainsi, ce mémoire montrera que la croyance que le Nord n'est pas ou est très peu touché par les migrations environnementales provoque la création d'une distance et une déresponsabilisation du Nord face à ces migrations.

Parallèlement, Dahan (2014) aborde le sujet du « "paradigme de pollution" du cadrage climatique » concernant les gaz à effet de serre (p. 22). Elle précise que le paradigme actuel ne permet pas une prise en charge réelle, puisqu'il se concentre uniquement sur une partie de la problématique (les émissions) plutôt que procéder à une remise en question des conséquences quant à l'existence des différentes économies planétaires et à l'exploitation des combustibles fossiles. Les explications de Dahan (2014) illustrent comment la construction sociale d'un phénomène associé à l'environnement peut être erronée. Pour Klein (2014), la construction sociale permet un déni qui facilite l'inaction à l'international, puisqu'il diffuse une idée contraire à la réalité. L'auteure précise que cette construction sociale déresponsabilise les pays du Nord :

> « […] *it's everyone for themselves, that victims deserve their fate, that we can master nature […] In the grossly unequal world, […] they are necessary to justify the hardening of hearts to the largely blameless victims of climate change in the Global South and to the predominantly African American cities like New Orleans that are most vulnerable in the Global North.* » (Klein, 2014, p. 86 / 908)

De fait, plusieurs auteurs vont dans le même sens que Klein (2014). Ce consensus pousse à se questionner sur la perception des inégalités que sous-tendent les PCE. Plusieurs auteurs établissent le fait que les populations désavantagées socioéconomiquement ont plus de chances de souffrir des conséquences des PCE (White, 2012 ; Vlassopoulos et Mancebo, 2013 ; Klein, 2014 ; Cournil et Vlassopoulos, 2015 ; Kaelin, 2015 ; *Institute for Environment and Human Security*, 2015 ; Paskal, Bastien, Théroux, Bonin et Zickgraf, 2016-05 ; Wihtol de Wenden, 2017 ; Brisman et South, 2020)[12].

Les constats émis précédemment permettent d'observer deux éléments au sein la construction sociale du phénomène. D'une part, il est possible d'observer qu'une distance entre la problématique et les États est générée par la création d'une image stigmatisée du migrant, c'est-à-dire une image dans laquelle le Nord n'a pas à craindre que son mode de vie actuel soit en danger. De l'autre, l'expression d'une temporalité future ou incertaine est aussi observée. Toutefois, l'actualité indique que le nord est bel et bien victime des PCE. Cette façon de percevoir la temporalité, c'est-à-dire comme une problématique non urgente ou peu préoccupante dans l'immédiat, est causée par la difficulté de maintenir un intérêt sur de longues périodes lorsque le sujet est aussi complexe que les PCE (Ungar, 1992). Toutefois, rappelons que les migrations environnementales fragilisent déjà des communautés entières à travers le monde.

Ainsi, en l'absence de cette reconnaissance et d'un statut légal, les migrants environnementaux, qui possèdent rarement de grandes ressources financières, continueront d'avoir très peu de recours. Ces derniers auront les choix suivants : se déplacer à l'intérieur de leur pays d'origine, migrer vers les pays avoisinants (où les mêmes problématiques sont fréquemment recensées), tenter de migrer illégalement (ce qui est coûteux et dangereux) ou décider ne pas migrer. Cette dernière option laisse tout de même présager une finalité où migrer redeviendra une possibilité, puisque la recrudescence des PCE ainsi que la raréfaction des ressources génèreront des conflits

[12] Exemple de conséquences : intégrité territoriale (érosion des berges, montée des eaux, destruction des infrastructures névralgiques, désastres naturels, etc.) ; alimentaire et eau potable (appauvrissement des sols, désertification des sols, famine et malnutrition, insécurité alimentaire, absence d'accès à l'eau potable) ; enjeux de santé (pollution et problèmes respiratoires, malnutrition, maladies) ; survie humaine (persécution et discrimination) ; conflits (conflit civil, guerre, terrorisme); Instabilité économique (pauvreté, affaiblissement économique, absence ou manque de ressources et de technologies pour l'adaptation ou la reconstruction, rareté des ressources naturelles).

dans lesquels les migrants pourront afin se déplacer sous un statut existant légalement : celui de réfugiés.

Pour conclure cette section, le survol de la littérature scientifique a permis d'observer différents enjeux à propos des migrations environnementales. La question des inégalités y apparaît fréquemment, et ce, puisqu'elle semble avoir une incidence directe dans la problématisation. À cet effet, il faut savoir que la question des inégalités sera sous-jacente à la problématique et aux objectifs de recherche. Ainsi, afin de poursuivre vers la présentation de la problématique et des objectifs de recherche, nous allons traiter, dans la prochaine section, du cadre théorique utilisé dans ce mémoire.

1.2 Le cadre théorique : la *Métamorphose du monde*

Afin de préparer le terrain pour l'analyse, cette section traitera du cadre théorique. Les concepts employés seront ceux retrouvés dans *Metamorphosis of the World*, l'ouvrage posthume d'Ulrich Beck (2016). Regroupant des concepts développés tout au long de sa carrière, l'ouvrage de Beck met en lumière pourquoi nous peinons à comprendre le monde et ce vers quoi il va. Cet ouvrage insiste donc sur le fait que les PCE constituent une menace pour l'humanité. Ainsi, la métamorphose du monde signifie « […] *that the image of humanity which seemed to be fixed for all time is disintegrating and a new one is emerging of which we can at present discern only the initial imprecise contours* » (Beck, 2016, p.32-33). Les prochaines lignes serviront à situer l'apport de la criminologie dans l'étude des migrations environnementales. Ensuite, il sera question des concepts proposés par Beck (2016).

1.2.1 L'apport de la criminologie verte dans le projet

Source de questionnements, le lien entre criminologie et migration environnementale peut être difficile à cerner. Or, la criminologie verte (ou *green criminology*) nous permet d'examiner les causes et les réponses offertes en matière de « […] *crimes, harms and hazards* […] » entourant les PCE (Brisman et South, 2020, p.4-5) et, par extension, les déplacements humains qu'elles génèrent. La portée de ces atteintes touche autant la vie humaine que la vie de la faune et de la flore. La mission de la criminologie verte est donc de mettre en exergue la victimisation et les

injustices provoquées par les PCE pour ainsi donner une voix aux victimes souvent tenues à l'écart des débats. À cet effet, Beck (2016) rappelle la distinction à faire entre les groupes d'individus générant le risque et les groupes d'individus étant victimisés par le risque. La littérature disponible fait état de liens entre les inégalités et la présence de racisme, de « […] "*toxic inequalities*" and "*toxic struggles*" *of poor communities of colour* » et de « *colonial exploitation* » (Brisman et South, 2020, p.43).

Ainsi, la criminologie verte s'intéresse à l'injustice environnementale, à la division N/S que suscitent les PCE et à la distribution inéquitable du pouvoir et des ressources. De plus, elle s'intéresse à l'incidence du néocolonialisme quant à la problématisation des PCE. Ce courant se distingue de la criminologie traditionnelle, où les termes « *crime* » and « *offending* » sont définis en fonction des jeux de pouvoirs sur un territoire donné (Brisman et South, 2020, p. 39). En se questionnant sur les possibles violations en matière de droits humains, les criminologues sont appelés à s'interroger sur la crise de justice sociale dans laquelle s'inscrivent les PCE à l'ère de l'anthropocène. Rappelons que les PCE changent le monde « […] *in fundamental ways, entailing new forms of power, inequality and insecurity, as well as new forms of cooperation, certainties and solidarity across borders* » (Beck, 2016, p.38).

Concept central dans la criminologie verte, l'anthropocène se décrit comme étant la période de l'histoire de la terre où les activités humaines ont des répercussions globales et significatives sur l'écosystème terrestre (Crutzen, 2007). Cette période succède à l'holocène, soit une période de stabilité environnementale où pouvaient rayonner les humains et les sociétés (Shearing, 2015). Concrètement, aborder le sujet de l'anthropocène par l'entremise de la criminologie verte amène à se questionner sur le contexte géopolitique dans lequel s'orchestrent les questions de sécurité environnementale à l'échelle internationale. Étant donné qu'il prône humanité et universalisme, s'intéresser à l'anthropocène propose donc de se distancier de la modernité, concept où société et nature ne vont pas de pair (Beck, 1992 ; Latour, 1993 ; Latour, 2005 ; Roeser et al., 2012 ; Dalby, 2013 ; Shearing, 2015 ; Beck, 2016 ; Brisman et South, 2020). Ainsi, avoir une approche criminologique mettant l'accent sur les effets de l'anthropocène permet d'accorder une attention aux PCE dans une optique de protection des victimes, et ce, de manière globale. Selon Dalby

(2013), c'est par cette perspective d'analyse qu'il est possible de répondre aux questions suivantes :

> « […] *what kind of an Earth the industrialised part of humanity is constructing for future generations*[?] *and, crucially, who decides what must be secured for this future*[?] *and what happens if powerful actors, states or corporation fundamentally disagree about who should make such decisions and how they should be enforced*[?]. » (p. 40)

La criminologie verte s'interroge aussi sur l'(in)sécurité générée par les enjeux découlant de l'anthropocène. Ce courant permet d'observer comment s'articule la gouvernance de la sécurité et du risque (Crawford, 2014). S'intéressant à l'(in)sécurité humaine et l'(in)sécurité environnementale, la criminologie verte prend donc une distance de l'axe habituellement employé lorsque l'on parle de sécurité nationale. Lorsqu'il est question d'(in)sécurité humaine, Shearing (2015, p. 261) précise que cette insécurité est un concept rassemblant les enjeux suivants : « […] "*water security*", "*energy security*", "*food security*", "*climate security*" *and so on* ». L'(in)sécurité environnementale, quant à elle, est définie par les diverses activités et pratiques intentées afin de veiller à la sécurité axée sur l'environnement (Valverde, 2014 ; Shearing, 2015).

De cette façon, la criminologie verte permet de mettre les populations de l'avant plutôt que l'État lorsqu'il est question de sécurité. Des questionnements quant à la portée du système actuel sont donc de mises sachant que les PCE font partie d'un phénomène global outrepassant les principes de frontières et de souveraineté étatique. Les PCE n'occupant pas un territoire précis, la criminologie verte permet de s'intéresser aux relations de pouvoirs, et ce, dans une optique de sécurité, de paix et de communauté allant au-delà des frontières (White, 2012). Les différentes problématiques traitées démontrent la capacité de la criminologie à sortir de son cadre habituel en lui permettant de contribuer à des débats ayant une portée globale (Amicelle et al., 2019 ; Brisman et South, 2020). Ce chevauchement facilite l'observation de la disparité N/S et des jeux de pouvoir qui en découlent.

Il est important de mentionner que dans l'analyse du préjudice occasionné par les PCE, la disparité N/S est relatée au niveau de la victimisation, de la prise de décision ou de la production même du savoir (Brisman et South, 2020). Parallèlement, le déni observé à propos des PCE apparaît comme

« *commercially and politically powerful* » (Walters, 2018, p. 178). Ainsi, ce projet s'inscrit dans ce sens, puisqu'il permet aux discours N/S d'émerger et d'être considéré dans un cadre où le pouvoir n'est pas détenu par un groupe dominant. Cette volonté passe par l'analyse de la représentation des non-dits et des maillages constituant le pouvoir ainsi que par l'observation des formes de dominance sociale et de ce qui sature l'espace du savoir. La pertinence du projet est rappelée ainsi : « *If we want to draw significant attention to the plight of victims, we have to change the way the public views victims* » (Ozymy et al., 2020, p.151). C'est dans cette préoccupation que le cadre théorique trouve sa signification.

1.2.2 La *Métamorphose du monde* selon Beck

Pour la réalisation de ce projet, la criminologie verte est toute désignée pour observer les inégalités que suscitent les PCE et afin de prendre une distance de l'habituelle structure imposée par la modernité. Le spectre d'action s'intéresse tant au « *crime-ology* », à la « *harm-ology* », à la « *security-ology* » et à la « *risk-ology* » associées aux PCE, en plus de s'intéresser à ses conséquences (Shearing, 2015, p. 259). D'ailleurs, plusieurs se sont tournés vers la *Risk Society*[13] (Beck, 1992) pour y développer la gouvernance « *through (in)security* » (Crawford, 2014, p. 38) ou la « *governance of security through risk* » (Shearing, 2015, p. 260). Selon Beck (2016), la Risk Society agit à titre d'agent de la métamorphose du monde. Les prochaines sous-sections définiront cette métamorphose.

1.2.2.1 Les particularités de la *Métamorphose du monde*

Tout d'abord, la métamorphose du monde n'est pas synonyme de « changement », puisque « *Change implies that some things change but other things remain the same* » (Beck, 2016, p.3). Plus radicale que la transformation, cette métamorphose agit sur la nature même de l'existence humaine. Elle inclut deux dimensions : la métamorphose « *of world framing* » et la métamorphose « *of practice and acting* » (Beck, 2016, p.22). Beck (2016) met l'accent sur la capacité des PCE à permettre l'observation de nouvelles formes d'inégalités. Cette situation trouve écho avec la

[13] Dans *Risk Society*, Beck (1992) ne fait pas référence à l'anthropocène implicitement. Toutefois, ce dernier appuie son argumentaire sur les effets de cette dernière pour aborder la question des changements de perspectives dans la nature du risque.

citation suivante : « *Smog is democratic*. » (Beck, 1992, p.36). Il s'agit donc d'observer les migrations environnementales à partir d'un angle cosmopolite, c'est-à-dire en rejetant les modèles traditionnels de pouvoir ainsi qu'en prônant un besoin global de coopération et de solidarité transnationale.

La métamorphose a donc une capacité à générer des normes de manière distincte de celles dites traditionnelles. Ainsi, « *What was utterly unthinkable yesterday is possible and real today, creating a cosmopolitan frame of reference.* » (Beck, 2016, p.40). Cette pression fera apparaître certains concepts comme étant anachroniques[14]. De plus, elle mettra en exergue comment la « *failure of the world* »[15] suscite une plus grande « *conciousness of the world* » (Beck, 2016, p.18). Pour être efficace, elle fait place à une « *reflexive modernization and second modernity* » (Beck, 2016, p. 21). Cette métamorphose s'inscrit dans une prise de conscience du besoin de gérer de manière globale des risques qui sont justement globaux. La métamorphose met donc en lumière la diversité et la complexité des bouleversements sociaux.

Permettant de se questionner sur les effets indésirables de la modernité, la *Risk Society* vise à « […] *understand and conceptualized* […] *these insecurities of the contemporary spirit, which it would be both ideologically cynical to deny and dangerous to yield to uncritically.* » (Beck, 1992, p. 10). Ici, le risque se définit comme étant l'anticipation d'un danger ou d'une insécurité attribuable à la modernité (Beck, 1992). À travers la *Risk Society*, il est possible d'observer comment le risque, grâce à la modernisation réflexive, parvient à déconstruire le cadrage traditionnel habituel. Pertinente, la *Risk Society* permet de prendre en compte les jeux politiques derrière les PCE et ses conséquences comme les migrations environnementales (Lidskog et Sundqvist, 2012).

Le cosmopolitisme permet d'observer l'interconnexion entre tous les États, puisque le risque global ne s'arrête pas aux frontières. Générant de nouvelles normes dont la finalité est inconnue et incontrôlable (Beck, 2016), ce concept permet de s'intéresser à une problématique autrement

---

[14] Beck (2016, p. 56-57) fait référence à la dualité entre certains concepts tels que « […] *left and right in politics, nationals vs. foreigners, nature and society, first and third world, centre and periphery*. ».

[15] La « failure of the world » est favorisée par « […] *the overrunning and overwhelming not just people but also institutions.* » (Beck, 2016, p.56)

que par la reproduction de structures politiques et sociales connues. Dans le cas des migrations environnementales, il s'agira d'observer si des jeux de pouvoir mettent en lumière le besoin de se distancier de la logique de souveraineté étatique. Le risque global n'est pas une problématique où l'État a une valeur centrale. C'est pourquoi l'idée du cosmopolitisme sera contestée et certains lutteront contre celle-ci. Cette réaction découle directement de cette conception de la nation et de la souveraineté (Beck, 2016).

Le cosmopolitisme permet donc aux inégalités globales d'être visibles et tangibles. Alors, les individus ou les communautés touchés passent de « […] *potential vulnerable victims towards seeing them as citizens with rights* […] » (Beck, 2016, p. 95). La métamorphose s'orchestre donc à partir de cet angle au sein des relations internationales ou de ce que Beck (2016) qualifie de « *Meta-Power Games of Politics* » (p. 150). Le cosmopolitisme se définit donc par les turbulences émergentes en matière de pouvoir. Il faut spécifier qu'il s'agit de « […] *politics of side effects involved in a power conflict between those who defend the national order and orthodoxy of politics and those who challenge it by rewriting the rules of power and politics* » (Beck, 2016, p.150). Par l'introduction de ces nouveaux cadrages, la métamorphose permet de revoir ce qui autrefois faisait du sens pour tous.

1.2.2.2 La formation du risque global et les jeux de pouvoir qui en découlent

Dans la formation du risque global, il importe de prendre en considération l'influence du *Cultural Work*. Découlant de la confrontation d'idées et de la résistance, le *Cultural Work* se manifeste dans la symbolique derrière le discours véhiculé à propos des migrations environnementales. Spécifions que Beck (1992 ; 2016) perçoit le risque comme une construction sociale, puisque le risque et sa responsabilité sont directement liés au contrôle et à la prise de décisions. Giddens (1999) affirme même que le risque apparaît uniquement lorsque des décisions ou des responsabilités doivent être prises. Afin d'observer les jeux de pouvoir issus du *Cultural Work*, trois concepts avancés par Beck (2016) doivent être considérés, soit les « *politics of knowledge* », les « *relations of definition* » et les « *politics of invisibility* ». Avec ces trois concepts, il sera possible d'observer la problématisation des migrations environnementales sur la scène onusienne. Cette observation s'opère, entre autres, par les interrogations suivantes : qui a des droits à protéger et pourquoi des inégalités découlent de la problématique ?

À ces interrogations, la notion de « *risk-class* » s'ajoute et permet d'observer comment s'articule de manière inégale le risque (Beck, 2016). D'un côté, la dominance « *risk-CLASS* » suggère que la classe est la cause principale générant des inégalités (Beck, 2016). À l'opposé, la dominance « *RISK-Class* » s'exprime selon le principe que le risque a une incidence dans la propension à générer des inégalités sociales (Beck, 2016). Il faut rappeler que le risque global soulève toujours deux types de menaces, soit: « […] *to the life and sovereignty of citizens and* […] *to the authority and sovereignty of the nation-state.* » (Beck, 2016, p.100).

Il est pertinent de s'intéresser également au premier concept, soit les « *politics of knowledge* »[16]. L'observation de ces dernières détecte comment s'articule le pouvoir définissant le risque global. Considérant que les PCE sont un risque global et qu'une de ses conséquences est les migrations environnementales, Beck (2016) propose de se questionner sur la formation et la détermination du risque. Il propose également de se questionner sur la détermination des mesures à mettre en place quant à ce risque. S'intéresser aux « *politics of knowledge* » permet parfois d'apercevoir la puissance que peut représenter la « *strategic ignorance* »[17] de McGoey (2012). Cités précédemment, les propos de Walters (2018) sur le déni ainsi que sa puissance commerciale et politique abondent aussi dans ce sens.

Le deuxième concept, soit les « *relations of definition* », permet d'observer les indicateurs déterminant ce qui constitue un risque global et comment sa construction sociale s'orchestre. Les « *relations of definition* » s'intéressent donc aux règles ainsi qu'aux ressources et aux pouvoirs détenus par les différents acteurs impliqués dans la définition d'un risque global. Beck (2016) suggère de percevoir les « *relations of definition* » comme des « *relations of domination* » (p. 97). Ainsi, l'étude des « *relations of definition* » permet donc d' « […] *opens the outlook on the*

[16] Beck (2016 :96) propose quelques questions afin d'aider la réflexion quant aux « *politics of knowledge* » :

1. *Who is to determine the harmfulness* […] *of the involved risk and their dimensions?*
   1.1. *Is the responsibility on those who generate those risks or those who benefit from them?*
   1.2. *Are those affected or potentially affected by them included or excluded?*
2. *What is count as a sufficient proof?* […]
   2.1. *Who decides this?*
3. *If there are dangers and damages, who is to decide on compensation for the afflicted?*
   3.1. *Who takes care to ensure that future generations are confronted with less existential risks?* ».

[17] La « strategic ignorance » est la connaissance à propos de l'imminence des PCE à laquelle on tourne le dos pour se conforter dans le système économique et politique actuel (Brisman et al., 2020)

underlying power structures and agencies of the social definition of global risk nationally and globally. » (Beck, 2016, p. 97). Ce concept permet d'observer les confrontations survenues entre les individus désirant influencer la production d'un risque global.

Le troisième concept porte le nom des « *politics of invisibility* ». Ainsi, ces « *politics of invisibility* » s'intéressent aux indicateurs permettant à un risque régulier de devenir un risque global. Elles permettent également d'observer comment s'orchestre le pouvoir dans la *World Risk Society*. Ici, les « *politics of invisibility* » suggèrent que l'invisibilité est due à la puissance de la logique d'exclusion. Afin d'observer les jeux de pouvoir, l'intérêt pour les « *politics of invisibility* »[18] réside dans cette mise en lumière des risques camouflés et des inégalités qui en découlent. L'étude du risque et des inégalités permet d'exposer le besoin de transparence et la nécessité d'une prise de conscience collective.

Par cette considération pour la formation du risque global, il devient possible d'explorer la construction sociale et la dynamique des jeux de pouvoir entre les groupes produisant le risque et les groupes qui le subissent. Par ces analyses, il sera plus simple d'observer les inégalités et leur provenance, en plus d'atteindre les discours à propos des migrations environnementales qui se retrouvent habituellement ensevelis sous les discours d'acteurs plus puissants. Finalement, la prochaine section présentera la problématique et les objectifs associés à ce projet.

1.3 La problématique et les objectifs de recherche

Les PCE sont répertoriées tant au Nord qu'au Sud global, et ce, même si le Sud global est considéré comme étant plus vulnérable en raison de son exposition plus fréquente et de son développement socioéconomique limité. Toutefois, le lien entre migration environnementale et le Nord est très peu souligné dans la littérature scientifique ainsi que dans la littérature grise. Ce silence s'explique probablement par la présence d'un discours associant Sud global, migrations,

[18] Beck (2016) propose quelques questions afin d'aider la réflexion quant aux « *politics of invisibility* » : «

1. *To what extend can imperceptible risks (such as nuclear radiation and climate change) be made publicly invisible and unobservable*?
2. *To what extend does the politics of invisibility produce a situation of not knowing the existential risk*?
3. *Who defines risks as 'global' or 'normal'*?
4. *Which symbolic strategies and definitional means are applied*? » (p. 98)

victimes et menaces, le tout s'articulant autour de la problématisation des migrations environnementales sur la scène internationale. Les migrants environnementaux du Sud sont représentés comme des victimes alors que ceux du Nord sont rarement pris en compte (Brisman & South, 2020). L'accent mis sur le Sud global est donc une constante dans la littérature scientifique recensée et les rapports internationaux portant sur cette question.

Les experts affirment que des millions de personnes, voire des centaines de millions, devront être déplacées d'ici 2050 si rien n'est fait pour lutter concrètement contre les PCE (IPCC, 2007 ; Gemenne, 2009 ; Vlassopoulos et Mancebo, 2013 ; Wihtol de Wenden, 2017 ; Brisman et South, 2020). Tandis que d'autres, comme de Haas (2020), avancent que ces prédictions sont erronées et que le recours à ces prédictions sert à la production de jeux de pouvoirs puissants. Malgré tout, la question des migrations environnementales à l'international se heurte à des enjeux, et ce, depuis son apparition à l'ONU en 1985. Depuis, les États membres siégeant à l'ONU ne s'entendent pas, et ce, tant sur le terme à employer que sur la définition de ce dernier. Aucune structure légale n'est disponible à l'international pour aider ces migrants. Parallèlement, aucun État membre ne remet en question l'existence des PCE et ses conséquences majeures sur la société humaine ainsi que sur le fonctionnement des écosystèmes terrestres.

Ainsi, cette absence d'avancement ou de reconnaissance de la problématique depuis presque 40 ans est questionnable. En outre, la littérature scientifique n'offre pas de réponse satisfaisante. Par ailleurs, la vaste majorité des écrits laissent présager que le statu quo ou le maintien de ce flou sémantique n'est pas anodin (McNamara, 2007 ; Gemenne, 2009 ; Baldwin, 2012 ; McGoey, 2012, Klein, 2014 ; Brisman et al., 2020). Qu'est-ce que cela signifie concrètement? Sachant que tous n'ont pas les mêmes capacités quant à la migration, que certains individus ressentent plus fortement les conséquences des PCE et que les populations désavantagées socioéconomiquement ont plus de chances de souffrir des répercussions des PCE, comment l'enjeu des migrations environnementales a-t-il été construit sur la scène internationale pour que près de 40 ans de discussions n'aboutissent à rien? C'est précisément cette absence de réponse qui nous amène à réfléchir sur la responsabilité des États dans la construction sociale d'un sujet politique.

Considérant que le risque global correspondant aux PCE est au cœur de la réflexion de Beck (2016), notre intérêt s'est porté autour de la problématisation des migrations environnementales sur la scène onusienne. Puis, étant donné la reconnaissance du besoin de « *large-scale politics* » en matière de PCE, les questions « *What does climate change do to us and how does it alter the order of society and politics?* » (Beck, 2016, p. 36) seront explorées sous le prisme des migrations environnementales. Les PCE remettent en question les certitudes dictées par la modernité et nous invitent à comprendre le sens du monde autrement. Proposant un potentiel de transformation absolue, puisque l'impensable aujourd'hui est peut-être la solution de demain, ce positionnement vise à contrer le pessimisme qui provient d'une « […] *generalized incapacity, and/or unwillingness, to rethink fundamental questions of social and political order in the age of global risks.* » (Beck, 2016, p. 37).

Ainsi, l'étude des migrations environnementales peut exposer la « *politics of side effects or the politics of normalized damage* » (Beck, 2016, p. 42)[19]. Concrètement, il devient intéressant d'étudier les différences de discours entre les pays du Nord et du Sud quant aux migrations environnementales puisque le Nord global a accumulé une énorme dette écologique face au Sud global[20] (Kramer & Michalowski, 2012). Une étude comparée des discours de ces deux ensembles de pays permettra donc de relever comment s'articule l'adaptation (ou l'absence d'adaptation) d'une institution internationale comme l'ONU face à la problématique des migrations environnementales.

Laissant présager que les discours portant sur les migrations environnementales sont empreints de jeux de pouvoir entre les États du Nord et du Sud, la question des inégalités se retrouve au cœur de ce projet de mémoire. Les distinctions discursives faites par le Nord et le Sud global en matière de migrations environnementales étant peu soulignées dans la littérature, il devenait intéressant de se pencher sur la joute N/S s'orchestrant entre les États membres à l'ONU. Nous

[19] Trois étapes permettent de comprendre comment la métamorphose s'effectue (Beck, 2016). Tout d'abord, l'observation ou l'anticipation de violations causées par les PCE favorise l'apparition de nouvelles normes sociales (« *Violation creates the norm* » (p. 117)). Par la suite, ces violations génèrent un « *anthropological shock* » (p. 118), de quoi tentera d'émerger une perspective cosmopolitique. De ce choc, la « social catharsis » favorisera l'émergence d'une nouvelle façon de donner un sens au monde actuel.

[20] Ceci s'explique dans la mesure où le Sud global, par son caractère en développement, n'a que très peu contribué à la détérioration de la planète contrairement au Nord global.

allons donc procéder à partir des éléments préalablement exposés dans la recension des écrits et à l'aide du cadre théorique à propos des migrations environnementales, de la criminologie verte et de la théorie du risque de Beck.

Ainsi, ce projet vise à observer l'incidence de la distinction discursive N/S produite par les États membres à propos des migrations environnementales sur la scène onusienne entre 1985 et 2018. Les questions de recherche sont les suivantes :

1) Comment se traduit la disparité N/S dans la construction discursive des migrations environnementales sur la scène onusienne ?
2) Que révèlent les problématisations distinctes du Nord et du Sud global sur les jeux de pouvoirs N/S liées aux migrations environnementales ?
3) Comment s'orchestrent les questions de gouvernance de la sécurité et du risque en relation à ces problématisations distinctes ?

Le chapitre suivant propose d'étayer notre approche méthodologique. L'utilisation de l'analyse critique du discours (ACD) exposera ces jeux discursifs produits entre les États. Elle permettra de relever certaines des conditions discursives « *under which fulcrum institutions change, and resist change, with respect to their engagements with earth systems*. » (Shearing, 2015, p. 263)

Ce mémoire a pour objectif de comprendre pourquoi les politiques internationales et les discours au sujet des migrations environnementales stagnent. Il s'agira aussi d'aller au-delà des conceptions habituelles en adoptant une approche plus globale en matière de migrations environnementales et de leur gouvernance. Puis, la problématique des PCE sera observée sous une lunette cosmopolite, soit en tenant compte de l'ensemble des énonciateurs du Nord global et du Sud global et de leur poids politique respectif. À l'aide des concepts mis de l'avant par Beck (2016) et des outils proposés par la criminologie verte, l'étude du discours des États membres de l'ONU au sujet des migrations environnementales permettra de réfléchir aux inégalités sous-jacentes à une telle problématisation.

Chapitre 2 – Méthodologie

Selon Gemenne (2009), la recherche en sciences sociales a permis de faire la démonstration de l'incidence d'une multitude de facteurs tant dans la prise de décision que dans la gestion des risques entourant les PCE et ses conséquences, telles que les migrations environnementales. S'intéressant à la construction et à l'évolution des droits humains, Donnelly (2013, p. 15) rappelle le rôle de la société et des gouvernements dans la définition de ce qui est « naturel » en spécifiant que la « "*Human nature*" *is a social project more than a presocial given* ». Ainsi, la recension des discours prononcés par les États membres offrait une opportunité d'observer comment s'articulent et circulent les discours sur les migrations environnementales. Ainsi, compte tenu des objectifs de recherche énoncés dans le chapitre précédent, une approche qualitative et critique, soit celle proposée par l'analyse critique du discours (ACD), apparaissait idéale dans l'observation des enjeux entourant la provenance des énonciateurs. En plus, elle permettra de comprendre comment la provenance de ces énonciateurs interfère dans la problématisation des migrations environnementale » sur la scène onusienne.

Au total, 133 éléments discursifs ont été répertoriés et constituent le cœur des données à l'étude. Plusieurs étapes de tri ont été nécessaires afin d'arriver à ce nombre. Ces dernières ont aussi permis d'observer de manière exploratoire certaines récurrences dans les discours. Ainsi, à partir de la littérature scientifique consultée, une grille d'analyse a été conçue. Cette grille accorde une attention particulière à la façon dont les énonciateurs, dans différents organes onusiens, conceptualisent et comprennent les migrations environnementales. Cette manière de traiter les discours trouve écho dans les critiques de McNamara (2007, p. 14) lorsqu'elle indique que: « *the lack of policy development is an outcome of the ways in which debates have been articulated within institutions and the ways in which political subjects have been constructed discursively* ».

Ce chapitre se divise en trois parties. Ainsi, la première présentera l'approche préconisée et les stratégies associées à la collecte de données. La deuxième partie portera sur la composition de l'échantillon et exposera comment les éléments discursifs y sont répartis. Finalement, la troisième partie explicitera la stratégie d'analyse ainsi que les forces et limites de la démarche.

2.1 La méthodologie qualitative

Compte tenu du sujet à l'étude, la démarche préconisée est l'ACD fondée sur une méthodologie qualitative. L'ACD propose une approche qui permet d'observer, à partir des éléments discursifs produits, comment et pourquoi une problématique émerge d'une façon plutôt qu'une autre (McNamara, 2007). La présente section fera donc état des justifications ayant mené à ce choix.

2.1.1 La justification de l'approche qualitative

Le choix de la méthodologie qualitative s'explique par un désir de comprendre comment se conceptualise une problématique donnée, selon les expériences, les connaissances et l'environnement dans lequel les acteurs évoluent. La pertinence de la recherche qualitative se situe dans sa capacité à « […] *represent the complex world of respondents in a holistic, on-the-ground manner. They emphazise subjective meanings and question the existence of a single objective reality* » (Padgett, 2017, p. 2). Afin de répondre aux objectifs de recherche, cette méthodologie s'est avérée idéale afin de pour expliquer l'influence N/S sur les discours onusiens portant sur les migrations environnementales. De fait, cette approche tend à mettre de l'avant le caractère subjectif et l'hétérogénéité des réalités complexes dans lesquelles se trouvent les acteurs impliqués.

2.1.2 Le cadre méthodologique proposé par l'analyse critique du discours

Dans le cadre du présent exercice, l'usage de l'ACD sert à exposer comment et sous quel angle une problématique émerge, circule et se transforme. Dans la mesure où le pouvoir se caractérise comme étant le maillage structurant nos conduites et comportements, l'ACD permet de mettre en exergue les spécificités discursives contribuant à la reproduction ou au maintien de dominance sociale (Wodak & Meyer, 2009). Lorsqu'il est question de l'ACD, deux perspectives – foucaldienne ou habermassienne – se distinguent des autres. D'un point de vue théorique, la principale distinction entre les deux perspectives s'exprime dans la contextualisation du discours. Selon Habermas, les échanges communicationnels surviennent essentiellement dans un contexte où tous les énonciateurs discutent d'égal à égal. De son côté, Foucault (1969) insiste sur l'existence d'une relation de pouvoir dans la forme que prend le discours en proposant de retrouver les idées et/ou pratiques qui saturent l'espace du savoir à une période donnée.

Toutefois, le cadre du projet de recherche laisse présager que les perspectives proposées par Habermas et Foucault ne permettent pas un survol complet de la relation hégémonique existante dans la problématisation des migrations environnementales. Ainsi, ce cadre méthodologique limité s'est élargi afin d'y intégrer un pan proposant une conception verticale du pouvoir: « *The power of dominant groups may be integrated in laws, rules, norms, habits, and even a quite general consensus, and thus take the form of what Gramsci called "hegemony*" (Gramsci, 1971) » (van Dijk, 2008, p. 89). Il faut rappeler que la notion de pouvoir n'est pas toujours intentionnelle ou explicite et que l'hégémonie peut se caractériser tant lors des interactions concernant l'objet d'étude qu'au sein même des disciplines scientifiques s'intéressant à l'objet d'étude. Pour cette raison, l'usage de l'ACD dans le cadre du projet s'inscrit dans un paradigme critique.

La perspective préconisée sera celle proposée par Foucault (1969). Cette perspective est teintée par celle de Gramsci, étant donné le désir d'exposer comment « [l]e discours manifeste ne serait en fin de compte que la présence répressive de ce qu'il ne dit pas; et ce non-dit serait un creux qui mine de l'intérieur tout ce qui se dit » (Foucault, 1969, p. 39). En s'intéressant à l'interférence hégémonique, l'ACD remet en question la problématisation de l'objet en permettant aux énoncés marginalisés d'émerger afin de prendre la place qui leur revient. Foucault (1969) propose de produire une description des événements discursifs afin de comprendre « comment se fait-il que tel énoncé soit apparu et nul autre à sa place ? » (p. 42) Il faut préciser cette méthodologie tente de combler le fossé entre les approches « micro » et « macro » d'analyses discursives (van Dijk, 2008, p. 87). Du côté micro, il est question de l'analyse linguistique[21] et de l'histoire de la pensée[22]. Du côté macro, l'analyse discursive s'intéresse à la problématisation aux jeux de pouvoir, à la dominance sociale ainsi qu'aux inégalités qu'elle génère (van Dijk, 2008).

Dans ce projet, l'isolement méthodologique proposé par l'ACD permettra de capter de nouvelles formes de régularité discursive et d'exposer les jeux de relations N/S auxquels les énoncés sont confrontés. Il sera possible d'observer comment la problématisation se distingue selon l'appartenance des énonciateurs. Le pouvoir se manifeste par la manière dont « les acteurs sont en mesure de façonner ou de renforcer des valeurs et des pratiques institutionnelles qui limitent

[21] L'analyse linguistique concerne les règles constituant des énoncés précis.
[22] L'histoire de la pensée concerne les questionnements visant l'interprétation de ce qui est dit.

le processus politique aux seuls objets qui les avantagent, ils disposent d'un pouvoir réel » (Lukes, 1974, cité dans de Senarclens et Ariffin, 2007, p. 38-39). Durocher (2016) précise que l'ACD s'intéresse au discours et au contrôle qu'il exerce sur le savoir produit et véhiculé à propos d'une problématique. Associé au pouvoir, le contrôle s'exerce sur deux plans, soit au sein du discours public – le contexte et les structures textuelles – et au sein de l'esprit par l'influence des croyances et perceptions face à un objet (van Dijk, 2008). Les États membres ont une responsabilité dans la détermination et la reconnaissance de ce qui sera qualifié de révoltant, de menace ou de droit à protéger (Donnelly, 2013). Afin de mieux situer l'objet à l'étude, les prochaines sous-sections feront état des différentes étapes ayant mené à la formation du corpus d'analyse.

2.2 La collecte de données et l'échantillonnage

2.2.1 Contrer l'enjeu de l'absence de consensus définitionnel

En premier lieu, il importe de préciser ce qui a été mis en place afin de contrecarrer l'enjeu inhérent à l'absence de consensus définitionnel quant aux migrations environnementales. L'objectif a été de recenser, au sein de la documentation disponible, un maximum de vocables pertinents à l'objet de recherche. Au total, différents concepts associés aux notions de mobilité humaine et des PCE ont été recensés. Le tableau 1 présente les différents termes employés pour moduler les recherches associées à la collecte de données. Ces mots-clés seront d'ailleurs pertinents tout au long du projet de recherche, puisqu'ils permettent de circonscrire l'objet que représentent les migrations environnementales dans sa forme conceptuelle. Le choix de l'anglais a été préconisé dans le but d'optimiser le nombre de résultats.

THÈMES	CONCEPTS	EXEMPLES
MOBILITÉ	*Displace-*	*Displacee(s) / Displacement(s) / Displaced*
	Migra-	*Migrant(s) / Migration*
	Refugee	-
ENVIRONNEMENT	*Climat-*	*Climate / Climate change / Climatic*
	Ecolo-	*Ecologic / Ecological*
	Environment-	*Environment / Environmental / Environmentally*

Tableau 1. – Classification par thème des différents concepts employés

Ainsi, l'analyse a porté essentiellement sur les vocables et les concepts fréquemment répertoriés. Ce choix s'explique par l'importance accordée à l'usage de vocables dans les discours étudiés. L'usage de vocables sous-tend une considération inhérente et naturelle pour la problématique que représentent les migrations environnementales. Hillerbrand (2012) souligne d'ailleurs l'idée suivante: « *climate change only becomes a moral problem because of its impact on the well-being of human* (*or other sentient*) *beings* (cp. Hillerbrand 2009, 2010; Hillerbrand and Ghil, 2008) » (p. 324). Ainsi, par l'usage de vocables associés à ces mots-clés, l'énonciateur, peu importe son association, N/S, reconnaît de surcroît la causalité entre la mobilité humaine et les PCE. Étant donné ce principe, l'analyse des jeux de relations N/S devient intéressante, puisqu'elle permettra de repérer les différentes ruptures associées à la problématisation des migrations environnementales.

Tel qu'abordé dans le chapitre précédent, la multiplicité des vocables rend difficile tout exercice visant à quantifier réellement l'étendue du discours. S'agissant de l'un des motifs expliquant l'absence d'une structure propre à la problématique, Mayer et Crépeau (2015) expliquent que « les difficultés rencontrées lors de la conceptualisation des migrations climatiques révèlent la faiblesse du paradigme actuel au sein duquel les migrations sont généralement envisagées » (p. 38). L'usage de mots-clés populaires pourrait même être synonyme de relation de pouvoir dans le discours. van Dijk (2008) abonde en ce sens en précisant que le contrôle exercé au sein du discours peut être « *contextual or global* » (p. 91) ou il peut apparaître dans de simples détails comme le « […] *meaning, form, or style* […] » (p. 91) employé. À ce sujet, Foucault (1969) rappelle l'importance de s'affranchir de la quiétude des découpages familiers ou de ces synthèses toutes faites sans toutefois les récuser.

2.2.2 La collecte de données

Afin de constituer le corpus, des collectes de données ont été effectuées durant le premier trimestre de 2019. Tout d'abord, une première collecte de données composée de 222 recherches plein texte a été effectuée sur le Système de diffusion électronique des documents (SDED) des Nations unies. Par des recherches plein texte, il a été possible de recenser les documents où figurent des vocables associés aux migrations environnementales. Une attention particulière a

été portée à l'usage de traits d'union et du pluriel dans le cadre des requêtes[23]. Au total, 585 documents ont été amassés durant cette collecte (Annexe A).

Ensuite, une seconde collecte de données regroupant 88 recherches en mode « avancée » par sujet a été effectuée sur le *United Nations Digital Library* (UNDL). Le recours à ces deux systèmes visait principalement à étendre les requêtes afin d'obtenir un échantillon le plus représentatif possible. Tout comme lors de la première collecte, une attention particulière a été portée à l'usage du pluriel. De plus, la commande « *Fulltext Search* » était activée. Au total, 2 113 résultats ont été amassés durant cette collecte (Annexe B). Un contrôle de qualité a été effectué afin d'éliminer les doublons et de soustraire les 205 résultats dans lesquels les documents PDF associés n'étaient pas disponibles pour consultation. Ce travail a permis d'éliminer un bon nombre de résultats pour ainsi obtenir 1 149 documents.

2.2.3 Les stratégies associées à l'échantillonnage

2.2.3.1 Stratégie 1 : l'évaluation de la pertinence des résultats

À la suite de la collecte de données, tout un travail a été effectué afin d'extraire des 1 149 résultats les éléments discursifs nécessaires à l'analyse, c'est-à-dire les éléments produits par un État ou par groupe d'États et contenant minimalement l'usage d'un vocable associé aux migrations environnementales. Pour ce faire, un modèle d'évaluation de la pertinence des résultats a été mis en place. Ce dernier s'articule sur trois points :

1) *Si l'élément a été produit durant la période de 1985 à 2018*

La période couverte par l'analyse a été fixée de 1985 à 2018 inclusivement pour deux raisons. En effet, l'apparition de la problématique sur la scène onusienne remonte à 1985, plus précisément avec la publication du rapport *Environmental Refugees* par le chercheur égyptien Essam El-Hinnawi tel que mentionné dans le chapitre précédent. De plus, puisque la collecte de données a été réalisée dans les premiers mois de 2019, il semblait judicieux de concentrer l'analyse uniquement sur les résultats produits avant le 2018-12-31, ce qui permettait de couvrir une

[23] Exemple où le nombre de résultats varient selon les vocables associés à « climate change » et « refugee » : Climate change refugee (2), Climate-change refugee (0), Climate change refugees (13), Climate-change refugees (5).

période de 33 ans. Pour ces raisons, effectuer de nouvelles collectes de données afin de mettre à jour l'échantillon ne semblait pas pertinent.

2) *Si l'élément a été produit ou présenté par un État ou par un groupe d'États :*

Afin d'évaluer quels sont les jeux de pouvoir dans la problématisation de l'objet, les éléments discursifs, dont la production est directement attribuable à un État ou groupe d'États, ont fait l'objet d'une attention particulière. Donnelly (2013) soutient ce choix dans le passage suivant: « *The centrality of States in the contemporary construction of international human rights is also clear in the substance of recognized rights* » (p. 32). Différents types de documents ont été exclus du corpus[24]. Ainsi, les éléments présentés par un État dans le cadre de fonctions officielles à l'ONU (ex. Président ou Vice-Président d'un comité) ont été exclus. En effet, il semblait préférable d'exclure ces derniers, sauf dans les cas où une mention précisait que le discours est fait au nom de l'État ou d'un groupe d'États que l'énonciateur représente[25]. Ce choix s'explique essentiellement par un désir de limiter la potentielle interférence d'un conformiste face à une position associée à l'organisation où l'énonciateur occupe une fonction.

3) *Si l'élément produit ou présenté par un État ou par un groupe d'États contient minimalement un vocable associé aux migrations environnementales*

Afin de répertorier les vocables au sein des documents, des recherches par mots-clés ont été effectuées à partir des mêmes concepts utilisés dans le cadre de la collecte de données (Voir

---

[24] Tel que les rapports ou notes produits par des organisations non gouvernementales, des rapporteurs spéciaux, des organes onusiens, des chercheurs appuyés par des organes onusiens, des détenteurs de charges au sein de l'ONU (ex. : administrateur, directeur général, officier senior, Président de l'ECOSOC, Secrétaire général, etc.).

[25] Cette décision a été prise à la suite de l'examen de trois éléments discursifs produits par le Brésil en 2009:

- Mme Maria Nazareth Farani Azévêdo, ambassadrice de la Mission permanente du Brésil à l'ONU, parlant en sa qualité de Présidente du Conseil d'administration de l'Organisation internationale du travail (OIT), mentionne : « *At present, around 1.3 people worldwide, or over 43 per cent of the global workforce, were struggling to survive on less than US$ 2 a day, while millions were unemployed and 5.3 billion lacked social security cover. Millions were affected by climate-related disasters, pollution, water and food shortages and loss of biodiversity, and many became environmental refugees.* » (E/2009/SR.21 – Conseil Économique et Social, 21e rencontre de coordination le 2009-07-14 à 10h00)
- M. Fernando Henrique Cardoso, représentant du Brésil à l'ONU, mentionne : « que son pays n'est pas convaincu de l'existence d'un lien direct entre les effets du changement climatique et les déplacements internes […]. » (Annexe C : Voir Ligne #54)
- M. Perez, représentant du Brésil à l'ONU, mentionne : « *No direct links could be established between climate change and the causes of internal displacement.* » (Annexe C : Voir ligne #57)

Tableau 1). De ce fait, un bon nombre d'éléments ont été éliminés, notamment ceux qui faisaient état de l'objet sans toutefois utiliser de vocables. Tel qu'expliqué précédemment, l'objectif est d'observer la relation de pouvoir lorsque l'objet est directement énoncé.

Ce travail méthodique et de longue haleine a permis de réduire significativement le nombre de documents à l'analyse. Au total, le corpus comprend 133 éléments discursifs, qui ont été répertoriés au sein de 116 documents (Annexe C). Il faut savoir que quelques documents contiennent plus d'un élément discursif. Pour chacun de ces derniers, il s'agit d'éléments discursifs produits par différents États ou par un groupe d'États durant la même instance. Avant de passer à la composition de l'échantillon, il importe de présenter le processus derrière la catégorisation N/S des énonciateurs.

2.2.3.2 Stratégie 2 : la catégorisation Nord global ou Sud global des États membres

La problématisation des migrations environnementales fait souvent état de la disparité entre le N/S. Cette disparité a d'ailleurs été observée au moment de l'évaluation de la pertinence des résultats[26]. La définition illustrant la disparité N/S semble propre au champ dans laquelle elle prend place. Betts (2005, cité dans Burson, 2010) explique que « [*i*]*n the refugee context, the 'North' can be regarded to comprise the industrialised third-country asylum states, which are generally outside the refugees' regions of origin. Meanwhile, the 'south' invariably comprises the refugee producing, transit or first asylum host states within regions of origin.* » (p. 3.4). Baldwin (2013), quant à lui, associe la référence N/S à la division du monde selon le niveau de développement des États. Mise en place à partir de la ligne N/S de Brandt, la conceptualisation N/S s'est assouplie mettant ainsi de côté la rigidité imposée par le découpage géographique

[26] Exemples de représentation de la disparité N/S au sein de données non -conservées pour l'analyse :

- M. Sheikh Jaber Al-Ahmad Al-Sabah, Émir du Koweit, mentionne: « […] *It is hard enough for us in the South to cope with natural disasters, including long droughts, devastating floods, swarms of locusts, and epidemics that dominate the world news. But unfortunately, our friends of the North choose to aggravate our problems by creating additional plague that destroy our ecological system and our human resources and undermine our ability to move forward towards a better future.* » (A/43/PV.8 – Assemblée Générale 43e session, 8e rencontre plénière le 1988-09-28 à 10h00)
- Addendum à la contribution du Fond des Nations Unies pour la population dans le cadre du Comité préparatoire de la Conférence mondiale sur les droits humains prévue du 19 au 30 Avril 1993 : « […] *The intensified focus on the environment bas brought to the fore a number of equity issues, particularly with respect to consumption patterns between North and South, that will have to be addressed in the coming years.* » (A/CONF.157/PC/61/Add.9 – Assemblée Générale)

proposé par sa terminologie. C'est d'ailleurs en raison des différentes critiques à l'égard de son imprécision géographique et politique que cette conceptualisation a évolué afin d'être davantage axée sur le niveau de développement des États.

La disparité N/S étant toujours d'actualité, Corredor-Jiménez (2019) souligne la pertinence d'étudier ces jeux de relations au sein d'objets associés aux migrations environnementales, puisque la solution découlera, entre autres, de la prise en considération de cette disparité. Il en va du succès des politiques qui émergeront. Afin de catégoriser les énonciateurs à l'étiquette Nord ou Sud, le rapport *Human Development Indices and Indicators : 2018 Statistical Update* produit par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) (2018) a été d'une grande utilité. Il faut spécifier que l'analyse des jeux discursifs N/S présume que le pouvoir :

> « […] *is not always exercised in obviously abusive acts of dominant group members, but may be enacted in the myriad of taken-for-granted actions of everyday life, as is typically the case in the many forms of everyday sexism or racism* (Essed, 1991). *Similarly, not all members of a powerful group are always more powerful than all members of dominated groups: power is only defined here for groups as a whole.* » (van Dijk, 2008, p. 89)

Au total, 73 États ou groupes d'États – 19 associés au Nord et 54 associés au Sud – ont produit les 133 éléments discursifs qui seront analysés (Annexe D).

2.2.3.3 Remarques associées à l'échantillon

Lors de l'échantillonnage, quelques vocables externes au cadre fixé par les mots-clés ont été répertoriés dans les documents, mais n'ont pas été considérés pour l'analyse. Il s'agissait d'une des principales inquiétudes méthodologiques inhérentes à l'absence de consensus définitionnel. Comme mentionné auparavant, c'est précisément pour ce grand nombre de vocables qu'il a fallu circonscrire les recherches à des mots-clés précis.

2.3 La composition de l'échantillon

Afin de poursuivre, il est impératif de présenter la composition de l'échantillon, puisque « *[t]he selection of texts is, then, a critical component of any method associated with CDA* [*critical discourse analysis*] *because it provides the underlying justification for the validity and significance of the insights offered by the analysis* » (Leitch et Palmer, 2010, p. 1196). Cette section décrira

l'échantillon analysé à partir de trois thèmes : la distribution temporelle, les organes onusiens impliqués et les types de documents répertoriés (Annexe C).

2.3.1 La distribution temporelle des éléments discursifs

Tout d'abord, il faut savoir que la récurrence de la problématique au sein du discours onusien a augmenté au fil du temps. Vlassopoulos et Mancebo (2013) associent cette tendance à l'intérêt plus marqué de la communauté internationale quant aux PCE, et ce, à partir des années 2000. D'ailleurs, ces derniers qualifient d'effervescente la période de 2005 à 2010, notamment en raison de l'ancrage de l'objet étudié à l'international. De ce fait, il est possible d'observer une augmentation significative de l'usage de vocables au sein de la distribution à partir de 2005. La distribution temporelle selon la provenance N/S mérite une attention particulière, puisqu'elle permet de mettre en exergue la multiplication de l'usage de vocables par les énonciateurs associés au Nord à partir de ce même moment.

	1985-89	1990-94	1995-99	2000-04	2005-09	2010-14	2015-18	**TOTAL**
NORD	2	1	-	-	12	11	6	**32**
SUD	1	3	5	10	23	27	32	**101**
TOTAL	**3**	**4**	**5**	**10**	**35**	**38**	**38**	**133**

Tableau 2. – Distribution temporelle des éléments discursifs selon une distribution N/S

2.3.2 Les organes onusiens où sont recensés des éléments discursifs

L'ONU est régie selon plusieurs principes constitutifs de sa Charte. Il importe de préciser quelques faits à propos de cette structure. En premier lieu, les différents organes et procédures ont été mis en place afin de répondre aux quatre objectifs suivants (ONU, 2006) :

> « 1) Maintenir la paix et la sécurité internationales ;
>
> 2) Développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe d'égalité du droit des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes ;

> 3) Réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel et humanitaire et en développant le respect des droits de l'homme et les libertés fondamentales ;
>
> 4) Constituer un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ses fins communes. » (p. 5)

Deuxièmement, l'ONU et ses organes, dans leurs activités, sont fondés sur des principes d'égalité souveraine et de la sincérité des États dans le respect des obligations entérinées au sein de la Charte. De plus, aucune disposition de la Charte n'octroie à l'ONU des pouvoirs d'ingérence dans les affaires nationales de ses membres. Selon les mandats qui leur sont conférés, les organes ou autres instances ont des fonctions et pouvoirs propres à chacun d'eux. Ainsi, les propos tenus par les États membres sont, entre autres, teintés par le cadre et le contexte dans lequel les instances surviennent.

2.3.2.1 L'Assemblée générale

Composée des représentants des 193 États membres, l'Assemblée générale est l'organe principal de délibérations et de prise de décisions quant à la mission et aux orientations de l'ONU. Son mandat est d'orchestrer des négociations multilatérales à propos des enjeux couverts par la Charte des Nations unies en plus d'établir les balises concernant le droit international. Organisés par session ordinaire, les travaux de l'Assemblée débutent en septembre par la tenue d'un débat général, où les membres sont invités à présenter un discours sur des enjeux internationaux d'importance. Ces enjeux sont ensuite examinés en séance plénière ou durant l'une de ses six grandes Commissions. Les résolutions et les décisions sont adoptées en fin de session ordinaire durant la plénière. Chaque membre détenant une voix, les décisions sont prises à la majorité simple, tandis que celles concernant la paix et la sécurité, l'élection des membres du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies (ECOSOC), ainsi que celles touchant les budgets, sont prises à la majorité des deux tiers (ONU, 2020a). N'ayant pas d'autorité sur les États, les décisions « portent le poids de l'opinion mondiale et sont revêtues de l'autorité morale de la communauté internationale » (ONU, 2006, p. 9).

	NORD	SUD	**TOTAL**
Séance plénière	6	34	**40**
1re Commission [27]	-	4	**4**
2e Commission [28]	-	7	**7**
3e Commission [29]	7	9	**16**
6e Commission [30]	-	1	**1**
Session extraordinaire consacrée aux enfants	-	1	**1**
Comité exécutif du programme du HCR	3	4	**7**
Conseil des droits de l'Homme (instauré en 2006)	-	4	**4**
Conférence intergouvernementale [31]	1	-	**1**
(*Transmission*) Commission PALME[32]	1	-	**1**
(*Transmission*) Résolutions de l'Union interparlementaire	1	-	**1**
TOTAL	**19**	**64**	**83**

Tableau 3. – Distribution des éléments discursifs issu de l'Assemblée générale

À la demande du Conseil de Sécurité ou de la majorité des États membres, l'Assemblée générale peut organiser une session extraordinaire portant sur des enjeux concernant la paix ou la sécurité internationale. Ces rencontres permettent donc d'examiner une question afin de recommander des mesures à prendre. Parallèlement, les organes subsidiaires à l'Assemblée générale mènent des projets de recommandations afin d'harmoniser les approches proposées par ses membres. Ces projets sont ensuite présentés et entérinés durant les séances plénières. L'Assemblée générale est aussi responsable de l'organisation de conférences internationales.

2.3.2.2 Le Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité des Nations unies a pour responsabilité principale le maintien de la paix et de la sécurité internationale. Ce conseil est habilité, et ce, afin d'être fonctionnel en tout temps.

[27] Commission portant sur les questions de désarmement et de sécurité internationale.
[28] Commission portant sur les questions économiques et financières.
[29] Commission portant sur les questions sociales, humanitaires et culturelles.
[30] Commission portant sur les questions juridiques.
[31] En vue de l'adoption du Pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière.
[32] Déclaration finale de la Commission indépendante sur les problèmes du désarmement et de la sécurité.

Cet organe est composé de quinze membres : cinq permanents[33] – tous issus de pays associés au Nord – et dix non permanents[34] – dont chacun dispose d'une voix. Il faut savoir que les membres permanents ont le pouvoir d'utiliser leur droit de véto dans tout processus décisionnel. Outre les membres permanents et non permanents, tout autre État membre de l'ONU peut être invité à participer aux travaux, sans toutefois y avoir droit de vote (ONU, 2020b). Il faut rappeler que l'Article 25 de la Charte prévoit que tous les États membres « conviennent d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité conformément à la présente Charte. » (ONU, 2020b). Toutefois, la question de la représentation équitable du nombre de membres est l'une des principales critiques attribuées au Conseil de sécurité et a d'ailleurs été étudiée lors de l'Assemblée générale de 1993 et de 2006.

	NORD	SUD	**TOTAL**
Membres permanents	-	-	**-**
Membres non-permanents	3	3	**6**
Non-membres	5	8	**13**
TOTAL	**8**	**11**	**19**

Tableau 4. – Distribution des éléments discursifs issus du Conseil de sécurité

2.3.2.3 Le Conseil économique et social (ECOSOC)

L'ECOSOC est l'organe responsable de la « coordination des activités économiques, sociales et apparentées de l'ONU et de ses organismes et institutions spécialisées, qui constituent ce qu'on appelle le « système des Nations Unies ». (ONU, 2006, p. 12). Ce conseil veille à favoriser la coopération internationale ainsi qu'à promouvoir les domaines nécessitant un soutien et des actions concertées. Il est composé de 54 membres élus par l'Assemblée générale pour un mandat de trois ans, chaque membre dispose d'une voix. Tout comme l'Assemblée générale, l'ÉCOSOC chapeaute un éventail de commissions (techniques et régionales), de comités (permanents,

[33] Tous issus du Nord, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité sont la Chine, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et la Russie (ONU, 2020b).

[34] Les dix membres non-permanents du Conseil de sécurité sont élus par l'Assemblée générale pour un mandat d'une durée de deux ans (ONU, 2020b).

d'experts gouvernementaux et d'experts composés de membres qui siègent à titre individuel) et, enfin, d'organes connexes. Il soutient et coordonne aussi divers programmes et institutions de l'ONU.

Son mandat lui permet aussi de consulter les multiples organisation non gouvernementale (ONG) ayant un statut consultatif au sein de l'organisation. Bien qu'il n'en soit pas question dans le cadre de la présente analyse, l'apport des ONG aux travaux de l'ONU s'est nettement amélioré au fil du temps et cet apport est non négligeable étant donné l'expérience et les connaissances dont disposent ces ONG. Compte tenu de son rôle central au sein de l'ONU, le Conseil est aussi l'organe responsable de la promotion du développement durable selon trois axes : économique, social et environnemental. De plus, le Conseil est chargé de veiller au suivi des conférences, des rencontres et des sommets organisés par l'ONU (ONU, 2020c).

	NORD	SUD	**TOTAL**
Séance plénière	-	1	**1**
Section des affaires humanitaires	-	1	**1**
Commission des droits de l'Homme (abolit en 2006)	-	1	**1**
Commission économique pour l'Europe – Environnement	2	-	**2**
Comité des droits économiques, sociaux et culturels	1	-	**1**
Comité d'experts de l'Administration publique	-	1	**1**
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	-	1	**1**
Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF[35])	-	1	**1**
Transmission : Section revue ministérielle annuelle (Note)	-	1	**1**
TOTAL	**3**	**7**	**10**

Tableau 5. – Distribution des éléments discursifs issu de l'ECOSOC

2.3.2.4 Les autres instances où des éléments discursifs ont été répertoriés

Plusieurs éléments ont été produits par les États membres dans le cadre d'événements organisés par l'ONU. La documentation n'étant pas attribuée à un organe précis, il semblait préférable de

[35] Fonds des Nations Unies pour l'enfance

les rassembler tous ensemble afin de les présenter. Pour chacun d'eux, à l'exception d'un élément discursif, il s'agit de rapports soumis par les États membres ou par un groupe d'États membres dans le cadre de comités de travail inhérents à ces instances. L'autre élément est un compte-rendu officiel d'une rencontre survenue dans le cadre de la Conférence sur la crise financière de 2009.

	NORD	SUD	**TOTAL**
Conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés		1	**1**
Conférence ministérielle africaine sur l'environnement		2	**2**
Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement		1	**1**
Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (Rapports)	1	8	**9**
Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD)	1	1	**2**
Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille		1	**1**
Convention relative aux droits de l'enfant		1	**1**
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes		3	**3**
Pacte international relatif aux droits civils et politiques		1	**1**
TOTAL	**2**	**19**	**21**

Tableau 6. – Distribution des éléments discursifs issu de l'ECOSOC

2.3.3 Les types de documents répertoriés au sein de l'échantillon

Le corpus d'analyse comprend des éléments discursifs qui ont été répertoriés au sein de deux types de médiums. 98 transpositions à l'écrit d'allocutions prononcées par des États membres, soit en leur nom ou au nom d'un groupe d'États, et 35 rapports, c'est-à-dire des documents produits dans le cadre de travaux à l'ONU et qui sont déposés au nom d'un État ou groupe d'États, sont recensés. Ainsi, même si la langue anglaise avait été privilégiée durant la collecte de documents, une attention particulière a été portée à la langue lors de l'échantillonnage afin de permettre une meilleure visualisation des relations de pouvoirs au sein des structures discursives

(van Dijk, 2008 ; Leitch et Palmer, 2010). En anglais ou en français, l'objectif consistait à créer un corpus d'analyse reproduisant le plus fidèlement les propos tenus à l'oral ou à l'écrit. Il devenait donc impératif de limiter l'interprétation d'un tiers au sein des éléments discursifs traduits[36]. Ainsi, les versions originales[37] ont été préférées aux traductions ou aux résumés.

	NORD	SUD	**TOTAL**
SOUS-TOTAL : ALLOCUTIONS PRONONCÉES	24	74	**98**
Transcription du discours – ANG	11	36	**47**
Transcription du discours – FRA	2	6	**8**
Traduction du discours en ANG	-	5	**5**
Résumé des propos tenus – ANG	10	22	**32**
Résumé des propos tenus – FRA	1	5	**6**
SOUS-TOTAL : DOCUMENTS	8	27	**35**
Rapport soumis par un énonciateur – ANG	3	15	
Rapport soumis par un énonciateur – Traduit ANG	-	1	**1**
Rapport à l'att. d'un représentant d'une instance – ANG	5	9	
Rapport à l'att. d'un représentant d'une instance – Trad.ANG	-	2	
TOTAL	**32**	**101**	**133**

Tableau 7. – Distribution des éléments discursifs en fonction du type de document

2.4 La stratégie d'analyse employée

En ayant circonscrit la dispersion des éléments discursifs à l'étude, il est désormais temps de présenter la stratégie d'analyse derrière les résultats qui seront présentés dans le prochain chapitre. La stratégie préconisée souligne le rôle et l'incidence de l'énoncé dans le discours tel que défini dans les écrits de Foucault (1969). Selon ce dernier, l'énoncé est « […] une fonction qui

[36] Voici un exemple correspondant au type de divergences répertoriées entre les éléments discursifs transcrits et ceux traduits : M. Fritz Longchamp, ministre des Affaires étrangères d'Haïti, mentionne :
- « […] malheureusement, les réfugiés économiques et écologiques se comptent en nombre inquiétant. » (Version originale en français)
- « […] the number of economic and environmental refugees is unfortunately growing at an alarming rate. » (Version traduite en anglais)
(A/S-22/PV.3 – Assemblée Générale 54e session et 22e session spéciale, 3e séance plénière, le 1999-09-28 à 9h00)

[37] En anglais ou en français

croise un domaine de structures et d'unités possibles et qui les fait apparaître, avec des contenus concrets, dans le temps et l'espace. » (Foucault, 1969, p. 120). À la fois non visible et non caché, l'énoncé permet de repérer le système derrière lequel le discours s'articule. L'étude de l'énoncé permet donc d'observer comment le discours circule et problématise un phénomène comme les migrations environnementales. Mise en évidence grâce à la méthode proposée par l'ACD, qui s'inspire de l'approche foucaldienne, la dispersion des éléments discursifs attire l'attention, puisque leur existence est inhérente à deux variables, c'est-à-dire à la structure selon laquelle ils prennent forment et selon le contexte sociopolitique dans lequel ils se définissent (Foucault, 1969 ; van Dijk, 2008, Wodak & Meyer, 2009).

L'analyse tente de « […] déterminer le principe selon lequel ont pu apparaître les seuls ensembles signifiants qui ont été énoncés. Elle cherche à établir une loi de rareté. » (Foucault, 1969, p. 164) En l'établissant, il devient possible d'observer comment le pouvoir et le savoir parviennent à s'articuler dans la définition de cette vérité qu'est le discours. L'analyse des données signifie donc « […] peser la valeur des énoncés. » quant à ce « […] qui caractérise leur place, leur capacité de circulation et d'échange, leur possibilité de transformation […]. » (Foucault, 1969, p. 166). Cette conception permet alors de comprendre « […] comment se fait-il que tel énoncé soit apparu et nul autre à sa place? » (Foucault, 1969, p. 42). Pour ce faire, l'analyse s'est déroulée de manière inductive et en trois temps. Concrètement, plusieurs étapes ont été nécessaires, puis le logiciel d'analyse qualitative NVivo 12 a été mis à contribution.

2.4.1 La première vague de codification

Premièrement, une première vague de codification a favorisé l'observation des formations discursives relatives à chacun des énonciateurs. Ici, il s'agit avant tout de « secouer la quiétude » dans laquelle les raccourcis et les découpages acquis par la familiarité sont acceptés (Foucault, 1969, p. 39). Ainsi, il a été possible d'observer l'effet de la distance N/S sur la conceptualisation du phénomène selon trois thèmes. Tout d'abord, l'analyse a permis de codifier les choix de vocables préconisés par les énonciateurs. Ensuite, il a été question d'identifier les catégories d'instances dans lequel les éléments discursifs étaient produits. Dans le cadre de l'analyse, les éléments discursifs ont été classés selon sept catégories d'instances.

	N	S	**TOTAL**
Mouvement de population Comité exécutif du programme du HCR, différentes assemblées abordant des questions à propos des mouvements de population.	6	9	15
Sécurité Conseil de sécurité et 1ère Commission de l'Assemblée générale	9	15	24
Environnement CNULCD, CCNUCC et différentes assemblées traitant des questions inhérentes aux PCE	3	15	18
Économique 2e Commission de l'Assemblée générale, diverses commissions et conférences à caractère économique	2	10	12
Droits humains 6e Commission de l'Assemblée générale et des commissions abordant des questions inhérentes aux droits humains	2	14	16
Général Diverses assemblées plénières	3	26	29
Social et humanitaire 3e Commission de l'Assemblée générale et des conférences des Nations unies sur les pays les moins avancées	7	12	19
TOTAL	**31**	**101**	**133**

Tableau 8. – Les différentes catégories d'instances onusiennes répertoriées

Parallèlement aux deux autres thèmes, l'analyse a porté sur les particularités associées à l'usage de vocables au sein des énoncés, la présence de plusieurs vocables au sein des éléments discursifs, la présence de plusieurs vocables au sein des matériaux et la référence au consensus définitionnel. Cette première vague de codification a principalement permis de s'imprégner des sujets et thématiques abordées au sein des éléments discursifs. Procéder en ordre chronologique a d'ailleurs permis d'avoir une vue d'ensemble des éléments discursifs mettant la table pour les vagues de codification suivantes.

2.4.2 La seconde vague de codification

La seconde vague de codification avait comme objectif de déterminer et de préciser les règles spécifiques propres au discours. Il a été possible de mettre en exergue « les enjeux de pouvoir qui

ont fait naître certaines représentations plutôt que d'autres et qui les ont fait paraître comme allant de soi » (Durocher, 2016, p. 140). Ici, il s'agissait de décrire comment la dispersion des éléments discursifs se révèle singulière et façonne le savoir à propos de l'objet (Foucault, 1969). Cette singularité est caractérisée par les tensions entre les argumentaires N/S. L'application d'un processus d'analyse itératif durant la codification a permis de favoriser les allers-retours entre le corpus et la théorie tout en centrant l'analyse sur le discours et la pensée des énonciateurs. Une grille d'analyse a été développée entre la première et deuxième vague afin de garder en tête certains points provenant de la littérature scientifique et certaines observations issues du corpus d'analyse lors de la première vague (Annexe E). Divers thèmes ont été observés à travers les éléments discursifs, notamment la perception du potentiel de victimisation, la temporalité, la sécurité / perception du risque et divers arguments comme la référence aux droits humains ou l'usage de références scientifiques.

2.4.3 La troisième vague de codification

En raison de la multiplicité des thèmes explorés dans les deux premières vagues de codification, dans un troisième temps, il s'est avéré nécessaire de choisir des thèmes afin de présenter le projet de mémoire. Outre la sélection des thèmes, la troisième vague a permis de décortiquer les éléments discursifs et de les relier à la littérature scientifique. Fondamentale, cette vague de codification a permis d'observer plus concrètement comment se dessine la perception des migrations environnementales et comment se traduisent les éléments discursifs au sein du discours. À partir des éléments soulignés, il est donc possible d'établir que les diverses étapes de codification ont posé les balises nécessaires à la création d'un cadre d'analyse riche. Ce fonctionnement a permis de favoriser l'émergence de liens pertinents entre les théories préexistantes et les formations discursives à l'étude. Avant de présenter les résultats des analyses dans le chapitre suivant, il est nécessaire de clore ce chapitre en proposant une réflexion quant aux forces et aux limites de la démarche.

2.5 Les forces et les limites de la démarche

2.5.1 Les forces de la démarche

Afin de visualiser le cadre dans lequel s'articule le projet de recherche, il importe de préciser quelles sont les forces de la démarche employée. La principale est l'utilisation de la méthodologie associée à l'ACD, puisqu'elle permet de mettre de l'avant un discours distinct de l'usuel retrouvé dans la littérature. L'application de l'ACD selon la perspective foucaldienne permet au projet de prendre ses distances des découpages familiers retrouvés au sein de la littérature, tant scientifique qu'organisationnelle, sur la question des migrations environnementales. Ce constat renvoie aux propos de McNamara (2007), cité précédemment, sur la question de la faible attention portée à la formation discursive de l'objet au sein de l'appareil onusien.

Parallèlement, l'échantillonnage doit être aussi considéré comme une des grandes forces de la démarche. Il est même possible d'affirmer que les étapes associées à sa construction ont constitué une préanalyse en quelque sorte. Cette rigueur est attribuable au bagage de la chercheuse, qui a occupé un poste d'analyste pour une organisation policière pendant plusieurs années. Habituée de travailler dans un contexte où les faits avancés doivent être « hors de tout doute raisonnable », cette expérience apporte à l'échantillon une structure méthodique non négligeable. Une autre force associée à la démarche réside dans le choix des thèmes à l'analyse. La mise en relief, par exemple, du thème « sécurité / perception du risque » permet d'exposer la problématique sous un autre angle et permet par la même occasion une confrontation d'idées. Il en va de même pour les autres thèmes, étant donné leur caractère distinct en comparaison de la littérature disponible. Cet aspect amène d'ailleurs de nombreuses questions subséquentes. L'usage de l'ACD amène donc cette possible fécondité scientifique, qui permet d'apporter de nouvelles perspectives aux champs explorant la problématique des migrations environnementales.

2.5.2 Les limites de la démarche

La principale limite de la démarche est associée au casse-tête imposé par l'absence de consensus définitionnel. Afin de pallier cette absence de consensus, des choix ont dû être faits afin de se

faciliter la tâche. Malheureusement, ces décisions ont engendré la formation de diverses limites au sein de la démarche méthodologique. En premier lieu, l'usage des balises nominatives peut entraîner certaines critiques, puisque la matrice de concepts associés aux notions de mobilité et de PCE a été composée suivant la recension de vocables fréquemment employés dans la littérature. En procédant à la recension à partir d'un tel cadre fixe, plusieurs éléments discursifs n'ont pas été retenus pour l'analyse[38]. La collecte des documents de langue anglaise a pu aussi laisser passer la présence de quelques vocables.

Parallèlement, des précisions doivent être émises quant à la discontinuité observée et à son incidence dans l'interprétation des résultats qui seront présentés dans le chapitre suivant. Décrite comme étant le moteur de la transformation et des mutations, la discontinuité « […] est à la fois instrument et objet de recherche ; puisqu'elle délimite le champ dont elle est l'effet ; puisqu'elle permet d'individualiser des domaines, mais qu'on ne peut l'établir que par leur comparaison. » (Foucault, 1969, p. 18). Il importe donc de rappeler que l'analyse porte sur des éléments discursifs où un vocable précis est utilisé pour désigner les migrations environnementales. Ainsi, le discours compris dans l'échantillon sous-tend une considération inhérente et naturelle à la problématique. L'analyse ne se penchera pas sur le discours où les États membres rejettent ou ignorent implicitement la causalité entre PCE et mobilité. Dans ces conditions, tout un pan de la problématique, où l'objet est contesté sur la scène onusienne, ne sera pas exploré.

En outre, une autre limite touche notre difficulté à nous positionner en tant que chercheuse étant donné notre bagage professionnel. Ainsi, même si notre bagage professionnel apparaissait comme une force à certains égards, ce bagage a également généré des difficultés dans la construction de l'argumentaire. « […] [*T]hey should write not like a detective collecting evidence but like a lawyer arguing a case.* […] *The detective's report is organized by evidence; the lawyer's brief is organized by argument.* » (Belcher, 2019, p. 80). Cet affrontement constant a définitivement laissé sa marque tout au long de la collecte et de l'échantillonnage par la rigidité et la structure conférée à la tâche. Lorsqu'il est question de l'analyse et de l'interprétation des

[38] Voici quelques exemples de vocables répertoriés : - induced mobility, - induced movement, - induced population movement, desertification induced migration, disaster-displaced persons, etc.

données, ces étapes ont été empreintes d'une frilosité s'exprimant par une prudence dans les thèmes abordés et une inquiétude quant à la pertinence et suffisance de ce qui est avancé.

Pour conclure, rappelons que l'objectif du mémoire est de mettre en exergue comment s'articule la problématisation des migrations environnementales en fonction des jeux de pouvoirs des États-Membres. Pour cette raison essentiellement, l'ACD a été privilégiée. Malgré les limites associées à la démarche, il ne va pas sans dire que la structure établie a permis de générer des résultats intéressants. Afin de produire un mémoire en bonne et due forme, différents thèmes ont été écartés. Ainsi, les éléments recueillis dans la présente recherche visent à offrir une meilleure compréhension de comment les migrations environnementales sont problématisées à la lueur des théories existantes. Ainsi, dans le chapitre suivant, les résultats de cette confrontation seront présentés. L'analyse permettra donc d'illustrer comment la distance N/S a une incidence dans la problématisation des migrations environnementales sur la scène onusienne.

Chapitre 3 – Présentation et analyse des résultats

Ce chapitre sera consacré à l'interprétation des résultats issus des phases d'analyse. Il sera donc question du discours portant sur les migrations environnementales émanant de la scène onusienne entre 1985 et 2018. Tout d'abord, rappelons que les migrations environnementales se heurtent à différents enjeux qui ont pour effet de les maintenir dans un cadre flou et abondamment contesté, et ce, depuis presque 40 ans. À cet effet, la préface du rapport *Environmental Refugees*, un des premiers sur cette question, mentionne ceci : « […] *before solutions can be developed, the international community has to recognize the problems*. » (El Hinnawi, 1985 : i). Ainsi, notre intérêt pour les distinctions discursives entre le Nord et le Sud global au sujet des migrations environnementales s'est développé. En s'attardant uniquement au discours produit par les États membres de l'ONU, il a été possible d'observer l'existence d'une distance N/S dans la problématisation des migrations environnementales sur la scène onusienne.

La présentation des résultats se fera en trois temps. Trois sections détailleront la manière dont se traduit la disparité N/S dans la construction discursive des migrations environnementales. Dans la première section, il sera question des luttes N/S associées au consensus définitionnel. Cette section s'articulera autour de deux thèmes, soit le type de référence employé ainsi que la référence à l'absence de consensus définitionnel. Dans la deuxième section, la perception face à la problématique sera abordée selon trois thèmes, soit le potentiel de victimisation, la temporalité et l'usage de références scientifiques. Cette section illustrera comment la provenance N/S a une incidence sur la construction sociale des migrations environnementales.

La troisième section s'attardera à l'observation de la distance N/S à partir de la notion de risque et des enjeux de sécurité qui s'y rapportent. L'étude de concepts associés à la sécurité est majeure puisque les États ont une responsabilité dans la détermination et la reconnaissance de ce qui est qualifié de « menace ou de droit à protéger » (Donnelly, 2013, p. 98). L'analyse traitera de la problématisation des migrations environnementales lorsque l'argumentaire est axé sur la sécurité et le risque. Il sera question de la perception des conséquences des PCE, de la caractérisation du risque ainsi que de la récurrence de certains liens dans l'échantillon. Ce

chapitre permettra donc d'observer comment s'effectue la problématisation du risque entourant les migrations environnementales par les États membres siégeant à l'ONU et ce que cette problématisation révèle à propos des luttes de pouvoir entre États du Nord et du Sud.

3.1 Le débat sur les vocables et les enjeux conceptuels

L'un des principaux constats émanant de la littérature concerne l'absence d'un consensus définitionnel. Malgré une présence de plus en plus récurrente de la problématique dans le discours contemporain, le flou entourant la conceptualisation des migrations environnementales perdure dans le temps. Baldwin (2012) affirme que ce flou n'a rien d'accidentel, tandis que Dun et Gemenne (2008p. 10) qualifient la situation de « *confusing* » et d'« *unhelpful* ». Nicholson (2014), quant à lui, expose un perpétuel recommencement des débats à la moindre objection quant à la réalité des migrations environnementales. À partir de ces constats, il était impératif de s'intéresser aux enjeux de vocables de manière à entrevoir les jeux de pouvoir qui modèlent ces choix et qui favorisent l'absence de consensus définitionnel. Deux thèmes se sont distingués dans les différentes phases d'analyse, soit les types de références employés et la référence au consensus définitionnel. Ainsi, il sera possible d'observer comment s'articule la distance N/S lorsque l'angle d'analyse traite du débat sur les vocables.

3.1.1 La forme a une incidence sur le fond : le type de référence employé

Cette section a donc comme objectif d'illustrer l'influence des vocables[39] dans le discours. Au total, 171 vocables qui réfèrent aux migrations environnementales ont été répertoriés au sein des 133 éléments discursifs à l'analyse. Le ratio de distribution selon l'appartenance N/S correspond à 36 occurrences produites par le Nord (21%) pour 135 produites par le Sud (79%). Il est possible d'observer qu'il existe deux types de référence pour désigner le phénomène. D'un côté, il y a l'usage de référence de type « Personne » (PE), c'est-à-dire où le vocable fait référence à une personne[40]. De l'autre, il y a le type « Processus » (PR), c'est-à-dire là où le vocable fait référence

[39] Rappelons qu'une multitude de vocables sont employés pour désigner le même phénomène. Un vocable se concentre sur la valeur, la signification ou la manière dont on réfère à un mot. Ainsi, étudier les vocables permet de mettre en exergue la valeur symbolique que l'on veut attribuer à un phénomène.
[40] Exemples : Réfugiés climatiques, Migrants écologiques, Environmental displacees

à un processus[41]. Nicholson (2014) expose que les vocables utilisés réfèrent plus souvent à un processus (PR) qu'une personne (PE) et que ce phénomène découle des jeux de pouvoir. Dans l'échantillon, les vocables en circulation réfèrent plus fréquemment au type PE qu'au type PR. Sur un total de 171 vocables, 127 font référence au type PE, soit 22 pour le Nord (61%) et 105 pour le Sud (78%) (Tableau 9). Cette réalité s'explique par le fort usage de la catégorie […] *refugee-*, où le référent est associé implicitement au type PE.

	NORD	SUD	**TOTAL**
PERSONNE (PE)	22 (61%)	105 (78%)	**127** (74%)
PROCESSUS (PR)	14 (39%)	29 (21%)	**43** (25%)
MIXTE PE-PR	-	1 (1%)	**1** (1%)
TOTAL VOCABLES	**36** (100%)	**135** (100%)	**171** (100%)
Total – Él. discursifs	32	101	133

Tableau 9. – Distribution des vocables selon le type de référence : *Personne* et *Processus*

Les vocables de type Personne se distinguent par le caractère humanisant qu'ils confèrent au discours. Ce choix de vocable s'explique probablement la forte utilisation par les deux parties. Concrètement, ce type de vocable permet de forger un discours humanisant et d'attirer l'attention quant à l'importance de la problématique ainsi que ses effets humains. À l'opposé, les vocables de type Processus proposent, par leur caractère plus formel, une distance naturelle entre l'énonciateur et le propos tenu. Cet usage déshumanise en quelque sorte le discours prononcé, et ce, sans discréditer la problématique des migrations environnementales. Ainsi, il est possible de conclure que les jeux de pouvoir associés aux types de vocables s'exercent au sein du discours qui est produit, c'est-à-dire que le type PR annonce les migrations environnementales

[41] Exemples : *Migrations climatiques, climate-induced displacement, environmental displacement and migration*.

comme un phénomène abstrait, tandis que le type PE aide à présenter ces migrations comme une réalité vécue.

Parallèlement, l'analyse a aussi porté sur la dispersion des références employées par le Nord global et le Sud global au sein des différentes instances onusiennes. Comme mentionné au point *2.4.1 La première vague de codification*, les éléments discursifs des États ont été produits dans différentes catégories d'instances. Sept catégories d'instances ont été répertoriées. L'analyse de la dispersion s'est révélée pertinente, car elle a permis d'illustrer: « […] *the process by which categories are constructed, the purpose that they serve and their consequences.* » (Crawley et Skleptaris, 2018, p. 60). L'examen fait ressortir trois particularités dans la distribution (Tableau 10).

	NORD		SUD		**TOTAL**	
CATÉGORIES D'INSTANCES	PE	PR	PE	PR	PE	PR
	(Total vocables)		(Total vocables)		(Total vocables)	
MOUVEMENT DE POPULATION	3	3	7	4	**10**	**7**
	6		11		**17**	
SÉCURITÉ	6	3	14	5	**20**	**8**
	9		19		**28**	
ENVIRONNEMENT	3	1	20	6	**23**	**7**
	4		27 (1x Mixte)		**31 (1x Mixte)**	
ÉCONOMIQUE	4	-	12	4	**16**	**4**
	4		16		**20**	
DROITS HUMAINS	1	1	10	5	**11**	**6**
	2		15		**17**	
GÉNÉRAL	2	1	30	3	**32**	**4**
	3		33		**36**	
SOCIAL ET HUMANITAIRE	3	5	11	2	**14**	**7**
	8		13		**21**	
TOTAL	**22**	**14**	**105**	**29**	**127**	**43**
	36		**135 (1X Mixte)**		**171 (1X Mixte)**	

Tableau 10. – Distribution des références *Personne* et *Processus* par catégories d'instances

Premièrement, il est possible d'observer une divergence N/S selon les instances où ont été produits les vocables. Le Nord produit des vocables principalement au sein des catégories suivantes : Sécurité (9), Social et humanitaire (8) et Mouvement de population (6). Le Sud, quant à lui, en produit durant les catégories d'instances suivantes : Général (33), Environnement (27) et Sécurité (19). Quoique le Nord utilise moins de vocables pour discuter de la problématique, le recours aux vocables est fréquent pour les deux groupes (N/S) lors d'instances dans la catégorie Sécurité. Cette distinction N/S, dans l'utilisation de vocables en fonction des catégories d'instances, permet de souligner où se situe l'intérêt du Nord global et du Sud global lorsqu'il est question de migrations environnementales. Rappelons que l'absence de discours est significative dans l'ACD.

Deuxièmement, il est intéressant d'observer quels États membres emploient le plus fréquemment la référence de type Personne. Lorsqu'il est question du Sud global, ce recours correspond à 74% des vocables employés. Ce vocable est dispersé de manière plus uniforme entre les catégories d'instances. De fait, il est possible d'expliquer ce recours principalement par un désir d'humaniser le discours, puisque les habitants du Sud global sont les principales victimes des migrations environnementales. De son côté, le Nord global a recours aussi au type Personne. Ce type correspond à 61% des vocables employés. Cette récurrence est plus marquée dans les instances de catégories Sécurité et Environnement, où l'on y retrouve 9 des 22 références Personne répertoriées dans l'échantillon du Nord global (41%). Ainsi, il est intéressant d'observer que le Nord global humanise plus fréquemment son discours lorsqu'il traite des questions sécuritaires ou économiques comparativement à d'autres catégories d'instances.

Troisièmement, la forte utilisation de vocables qui est observée dans les éléments discursifs produits par le Sud global au sein d'instances de la catégorie Environnement est particulièrement intéressante. Majoritairement répertoriés dans des rapports traitant des conséquences des PCE sur leur territoire et à vocation descriptive, ces vocables illustrent le potentiel de victimisation auquel le Sud fait face. C'est potentiellement pour cette raison que l'on y recense un grand nombre de vocables par élément discursif produit[42]. Il ne faut donc pas négliger le désir chez ces

[42] Pour l'échantillon du Sud global, on recense 15 éléments discursifs produits dans la catégorie d'instance Environnement. Dans ces 15 éléments discursifs, 27 vocables sont recensés.

énonciateurs de dénoncer la situation précaire dans laquelle ils se trouvent. Cette réalité concorde avec un désir d'humaniser le discours et un désir de dénoncer une réalité vécue à laquelle il faut s'attarder.

À la lueur des éléments présentés, nous terminerons cette section en illustrant notre analyse par un extrait d'un des éléments discursifs analysés. En vantant le caractère indispensable du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) dans l'assistance face à la mobilité humaine, un État membre du Nord (Liechtenstein) urge la communauté internationale de s'attaquer aux dimensions humanitaires, légales et politiques des déplacements et souligne la nécessité d'établir des :

> « *Comprehensive strategies* […] *to address the root causes of climate-induced displacement and to provide a more systematic response in the form of early warning mechanisms, strengthened resilience and capacity building in emergency response. The inclusion of displaced persons in decision-making mechanisms was essential to ensure sustainable, long-term solutions.* »[43].

Cet élément discursif illustre, d'une part, un discours plus formel par le Liechtenstein (Nord global) étant donné l'usage de vocable de type PR lorsqu'il traite du travail du HCR. De l'autre, il permet d'observer comment s'articule le constant retour à la case départ lorsque l'énonciateur émet la nécessité de développer des stratégies globales pour s'attaquer aux causes profondes de la problématique des migrations environnementales En énonçant un tel discours en 2012, cet État minimise le caractère global et la portée de la problématique en véhiculant un message signifiant que ces stratégies restent à être découvertes, et ce, malgré la multitude de publications, de forums, de conventions et de résolutions proposant des solutions pour lutter contre les PCE. Nous reviendrons à cet aspect dans notre section portant sur la temporalité.

3.1.2 L'écart Nord-Sud et la référence au consensus définitionnel

Dans le cadre de l'analyse des vocables, il était impératif de se pencher sur la référence au consensus définitionnel retrouvée au sein de l'échantillon. Ainsi, la multitude de vocables ne semble pas accidentelle, puisqu'elle maintient le flou définitionnel : « […] [L]es mots comptent :

[43] Annexe C : Ligne #92

à chaque terme est associé une valeur symbolique, qui peut à la fois affecter la vulnérabilité de ceux qu'il désigne, mais également déterminer les réponses politiques qui seront mises en œuvre pour encadrer ces migrations. » (Venturini, Gemenne et Severo, 2012, p. 136). Beck (2016) abonde aussi dans ce sens. Répertoriés dans seulement douze éléments discursifs, soit deux pour le Nord et dix pour le Sud, ces vocables font tous état des considérations légales entourant l'obtention d'un consensus définitionnel. Correspondant à 9% des éléments discursifs de l'échantillon, il importe de souligner notre surprise quant à ce résultat. Considérant l'omniprésence dans la littérature d'un argumentaire référant à l'absence de consensus définitionnel, que signifie cette faible présence dans le discours ? Il sera donc question des thématiques sous-jacentes présentes dans le discours, puisqu'elles diffèrent selon la provenance N/S des énonciateurs, ce qui nous permettra également d'aller au-delà des découpages habituels.

Les dix éléments produits par le Sud peuvent être classés en trois thèmes. Tout d'abord, cinq des dix occurrences traitent de l'imminence des PCE. Dans ces occurrences, la nécessité d'un consensus est supportée par la contemporanéité de la problématique et par l'incertitude que cette contemporanéité génère. Ensuite, trois autres éléments abordent la question de la responsabilité du Nord. Cette question est observée de manière quasi identique au sein d'instances environnementales. La demande de mobilisation au Nord est adressée comme suit:

> « *CLIMATE MIGRANTS. Developed countries should assume their responsibility towards climate migrants, admitting them to their territories and acknowledging their fundamental rights through international agreements stating the definition of climate migrant so that all States should abide by their provisions and protect this population*. » [44] [45]

Le troisième thème, soit l'orientation des travaux à propos de la problématique, se retrouve au sein des deux éléments discursifs restants. Dans ces éléments discursifs, on y rapporte les conclusions de travaux externes à ceux de l'ONU. Produits à une quinzaine d'années d'intervalle,

[44] Annexe C : Lignes #61, #63 et #64.

[45] Cette demande est adressée par les pays suivants : Bolivie (#61, #63 porte-parole, #64), Venezuela (#63), Cuba (#63), Équateur (#63) et Nicaragua (#63).

ils rappellent les propos de Nicholson (2014) quant à l'effet de la multitude de vocables sur la stabilité du discours dans le temps.

Les deux éléments produits par le Nord (Autriche) ont été produits dans le cadre des travaux du Pacte mondial sur les migrations[46] en 2018. Ces deux éléments discursifs se distinguent de ceux du Sud, puisqu'ils rejettent « *the creation of a category of migrant, which does not exist under international law* » et ce, puisque l'Autriche affirme qu'elle « […] *draws a clear distinction between legal and illegal immigration, and is opposed to watering it down, which would result from the Global Compact* »[47]. L'existence de la problématique n'étant pas rejetée, ce sont plutôt les idées mises de l'avant telles que des « *relocation options for climate refugees* »[48], qui sont rejetées, puisqu'elles vont au-delà du droit existant en matière de migration sur son territoire. En fait, l'Autriche avance qu'un « […] *human right to migration is unknown in Austria's legal system* »[49]. Cet argumentaire réfère au droit souverain que possède chaque État de déterminer qui peut entrer et qui peut venir s'établir sur son territoire. Toutefois, ce droit ne s'applique pas lorsqu'il s'agit de réfugiés, puisque le droit international, via la Convention relative au statut des réfugiés de 1951, énonce des obligations auxquelles les États d'accueil doivent se soumettre pour assurer la protection de ces personnes. C'est exactement pour cette raison que l'Autriche précise l'absence de statut légal entourant le vocable de « *climate refugees* ».

En comparant le discours N/S, il a été simple d'observer la distance N/S. D'un côté, le Sud se distingue par des arguments soulignant le besoin de s'intéresser globalement à la problématique. De l'autre, un représentant du Nord (Autriche) émet un argumentaire entérinant le principe de souveraineté étatique quant à cette forme de migrations. D'ailleurs, plusieurs auteurs soulignent qu'il s'agit du débat sur lequel s'étendent souvent les discussions internationales (McNamara, 2007; Gemenne, 2009; Lerin & Tubiana, 2009, White, 2011 et Beck, 2016). Or, notre analyse permet de souligner que la distance N/S montre une deuxième voie et soutient l'idée que le flou décisionnel existant n'est pas accidentel. Ces divergences quant à la teneur de la problématique,

[46] Aussi connu sous les noms suivants : *Pacte de Marrakech* et *Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières* (Assemblée générale, 2018)
[47] Annexe C : Voir ligne #133.
[48] Annexe C : Voir ligne #133.
[49] Annexe C : Voir ligne #133.

aux actions à prendre et aux responsabilités de chacun perpétuent une problématisation où les migrations environnementales n'apparaissent pas comme un phénomène global relevant de responsabilités partagées.

À la lueur de ce qui a été présenté dans cette section, il importe de réitérer le fait que les jeux de pouvoir modèlent le choix des vocables et favorisent l'absence de consensus définitionnel. D'actualité, ces vocables, au sein du discours produit, influencent la caractérisation ainsi que la problématisation du discours entourant les migrations environnementales. Force est d'admettre que le flou existant n'est pas accidentel, ce qui signifie que la problématique est affectée par des luttes de pouvoir N/S menées sur la scène onusienne. Pour conclure, rappelons que ce mémoire a pour objet le phénomène des migrations environnementales et sa problématisation au sein du débat onusien. C'est dans cette perspective que s'inscrira le prochain volet de l'analyse.

3.2 La problématisation des migrations environnementales

Cette seconde portion de l'analyse tentera d'observer comment se construit la distance N/S dans la problématisation des migrations environnementales au sein de l'échantillon. Tenir compte de la provenance N/S des énonciateurs permettra de découvrir l'existence de positions distinctes quant à l'enjeu des migrations climatiques. Ces positions confirment la joute N/S s'orchestrant entre les États membres sur la scène onusienne. Dans les prochaines lignes, il sera donc question de la perception du potentiel de victimisation, de la temporalité distincte du discours chez les pays du Nord et de ceux du Sud et de l'utilisation de références scientifiques pour soutenir l'argumentaire.

3.2.1 Le potentiel de victimisation : la perception des énonciateurs

Tout d'abord, cette section traitera de l'expression du potentiel de victimisation par les États du Nord et du Sud. Procéder de la sorte permettra d'évaluer comment le discours se distingue lorsque l'énonciateur se perçoit ou non comme étant à risque de migration environnementale. Traiter de la perception quant au potentiel de risque perçu met en lumière comment les États membres caractérisent et reconnaissent l'existence de la problématique des migrations environnementales ainsi que leur exposition à ces migrations. Les observations résultant des

phases d'analyse amènent d'ailleurs à se questionner sur la place et la validation du plaidoyer des victimes actuelles ou potentielles. Il est nécessaire d'attirer l'attention sur le sort des victimes des PCE (Hall, 2020; Ozymy, Jarell et Bradshaw, 2020) mais, pour ce faire, il faudrait changer la façon de les percevoir, en plus d'accorder une attention réelle à ce qu'ils disent (Ozymy, Jarrell et Bradshaw, 2020).

Quatre types de discours associés au potentiel de victimisation sont répertoriés. L'étude de ces types de discours illustre comment le discours en circulation favorise le maintien d'un discours particulier à propos des migrations environnementales. Le tableau plus bas illustre bien la dispersion des éléments discursifs ainsi que les divergences N/S qui y sont associées. Ainsi, les deux prochaines sous-sections traiteront du discours faisant état d'un potentiel de victimisation chez l'énonciateur et du discours où ce potentiel n'est pas observé.

TYPES DE DISCOURS	NORD	SUD	SS-TOTAL	**TOTAL**
VICTIME : *migration environnementale*	1	62	63	**69**
VICTIME : *collatérale* (*Accueil de M.E.)*	2	4	6	
NON : *argumentaire factuel*	13	10	23	**64**
NON : *argumentaire critique*	16	25	41	
TOTAL	**32**	**101**	**133**	

Tableau 11. – Perception du potentiel de victimisation en sein de l'échantillon

3.2.1.1 Lorsque le discours fait état d'un potentiel de victimisation

Cette sous-section traitera des éléments discursifs où les États membres se qualifient de victime ou de potentielle victime. Correspondant à un peu plus de la moitié de l'échantillon (52%), deux types de victimisation ont été observés et très peu d'éléments ont été produits par le Nord (Tableau 11). D'une part, on retrouve un discours où l'État membre se perçoit comme étant à risque ou potentiellement à risque de voir sa population, ou une partie de cette population, devenir des migrants environnementaux. De l'autre, on retrouve le type de victimisation qui

présente l'État membre en tant que victime collatérale. Essentiellement, il s'agit là d'un discours à propos de l'accueil de migrants environnementaux au sein de ces États.

Tout d'abord, il sera question de la victimisation où l'énonciateur se perçoit comme un État où les migrations environnementales sont ou seront une réalité. Exposée dans le tableau 12, cette représentation concerne près de la moitié de l'échantillon (47%). Il est à noter que 62 éléments discursifs allant dans ce sens ont été produits par les États du sud, tandis qu'un seul élément discursif a été produit par le Nord. Visant majoritairement les populations du Sud, une quasi-absence de discours provenant du Nord est donc observée. Or, cette absence favorise le maintien d'un discours erroné à propos du migrant environnemental, c'est-à-dire un discours où le risque sembler toucher uniquement le Sud.

	NORD	SUD	**TOTAL**
VICTIMES POTENTIELLES	1 (3%)	62 (61%)	**63** (47%)
Uniquement l'État	0	32	**32**
L'État et d'autres États	1	30	**31**
VICTIMES COLLATÉRALES	2 (6%)	4 (4%)	**6** (5%)
TOTAL	**3** (9%)	**66** (65%)	**69** (52%)
TOTAL des éléments discursifs	32 (100%)	101 (100%)	**133** (100%)

Tableau 12. – Dispersion des éléments discursifs lorsque l'État fait état d'un potentiel de victimisation

Ce faisant, cette représentation permet l'émergence d'une croyance voulant que le Nord ne soit pas ou très peu touché par les migrations environnementales. Certes, les pays du Sud sont plus fréquemment touchés par les PCE, mais l'actualité a montré, à plusieurs reprises, que le Nord est bel et bien victime des PCE et que des déplacements de populations surviennent également. Cette distance entre le Nord et la problématique favorise un discours où les migrations environnementales ne sont pas un phénomène global nécessitant une réponse globale. Ainsi,

l'absence d'éléments chez le Nord favorise la circulation d'un discours où les migrations environnementales sont causées par la faible capacité d'adaptation du Sud face aux PCE.

Au sein du discours où l'État se perçoit comme à risque de migrations environnementales, deux tendances laissent présager que les énonciateurs tentent d'humaniser le discours en soulevant le caractère actuel ou à venir de la problématique. D'un côté, le discours portant uniquement sur le risque de victimisation de la population de l'État est répertorié à 32 reprises et uniquement au sein d'éléments discursifs produits par le Sud. De l'autre, un autre discours est présent et propose un spectre de victimisation élargi qui comprend d'autres États aux prises avec le même problème ou des États ayant des caractéristiques géographiques ou socioéconomiques similaires. Répertoriée à 31 reprises, il s'agit de la catégorie où se trouve l'élément produit par le Nord. Dans ce dernier, l'État aborde son potentiel de victimisation par rapport à la pollution des cours d'eau dans le nord de l'Europe et précise que « *When Sweden assists Poland in its fight against pollution, we do this also to secure our own environment*. »[50]. De fait, les propos du Nord (Suède) sont intéressants pour deux raisons.

D'abord, le discours de la Suède permet d'observer comment le niveau de responsabilité ou d'implication du Nord peut être interchangeable en fonction de la provenance de l'État ou des États avec qui le Nord doit s'associer. Ici, l'énonciateur semble n'avoir aucun problème à collaborer avec un autre État du Nord, un État développé tel que la Pologne. Toutefois, qu'en est-il de la collaboration avec les pays du Sud, c'est-à-dire des États sous-développés? Ensuite, des propos recoupant l'argumentaire du Sud voulant que la problématique doive être adressée en collaboration et de manière non nationale sont observés lorsque l'État indique : « […] *we do this also to secure our own environment*. »[51]. Toutefois, ces derniers ne soulignent pas la nécessité de prendre en charge la problématique de manière globale. Ils soulignent plutôt le caractère essentiel de la coopération entre les États lorsqu'il y a un risque environnemental sur son propre territoire, à l'intérieur des frontières. Avec cet argumentaire, la problématisation est influencée par un discours où le Nord se sent interpelé uniquement lorsqu'il y a un risque pour son propre

[50] Annexe C : Ligne #2
[51] Annexe C : Ligne #2

territoire. Cette situation maintient une distance quant à une problématisation où le risque doit être pris en charge globalement.

Le second type de discours référant au potentiel de victimisation se distingue du premier type, puisqu'il indique que les énonciateurs se qualifient de victimes ou de potentielles victimes collatérales des migrations environnementales. Il s'agit d'un discours à propos de l'accueil de migrants environnementaux au sein des États membres. Même si la nécessité de mettre en place des mécanismes d'adaptation est reconnue, White (2011) souligne que cette crainte à l'égard d'éventuels « envahisseurs » est bien réelle et qu'elle est souvent utilisée comme un argumentaire récurrent au sein du discours. Pour l'instant, soulignons seulement que six éléments sont recensés, soit deux pour le Nord et quatre pour le Sud. Il faut savoir qu'un des deux éléments du Nord est le seul de l'échantillon où l'accueil de migrants s'apparente directement à un enjeu de sécurité nationale. Malgré tout, ces six éléments soulignent uniquement la pertinence et la nécessité d'agir de manière globale.

3.2.1.2 Lorsque le discours ne fait pas état d'un potentiel de victimisation

La présence d'un discours qui ne fait pas état d'un potentiel de victimisation est aussi répertoriée. Il s'agit d'éléments discursifs où l'énonciateur ne se qualifie pas de victime ou de victime potentielle. Correspondant à un peu moins de la moitié de l'échantillon (48%)[52], cette caractéristique regroupe les deux autres types de discours observés, soit le factuel et le critique (Tableau 13). Il sera donc question de l'incidence de ces derniers sur la problématisation. En premier lieu, le discours « factuel » reconnait l'existence des migrations environnementales et de ses répercussions sur la vie humaine, sans toutefois apporter une valeur ajoutée au débat. Ce discours est retrouvé chez chacun des deux groupes, soit treize éléments pour le Nord et dix pour le Sud. Il faut savoir que cela correspond à 41% des éléments discursifs du Nord[53], tandis que pour le Sud, il correspond à 10%[54]. Sans valeur ajoutée, ce discours se traduit par l'énumération de

[52] 64 sur le total des 133 éléments discursifs produits par le Nord et le Sud.
[53] 13 sur le total des 32 éléments discursifs produits par le Nord.
[54] 10 sur le total des 101 éléments discursifs produits par le Sud.

faits, la mention d'évènements survenus et/ou l'utilisation de données scientifiques, sans toutefois aborder la nécessité d'agir.

	NORD	SUD	**TOTAL**
ARGUMENTAIRE FACTUEL	13 (41%)	10 (10%)	**23** (17%)
ARGUMENTAIRE CRITIQUE	16 (50%)	25 (25%)	**41** (31%)
Critique positive	14	23	**37**
Critique négative	2	2	**4**
TOTAL	**29** (91%)	**35** (35%)	**64** (48%)
TOTAL des éléments discursifs	32 (100%)	101 (100%)	**133** (100%)

Tableau 13. – Dispersion des éléments discursifs où l'État ne fait pas état d'un potentiel de victimisation

Le second type de discours se distingue par la portée critique qu'il confère aux éléments discursifs produits. Il s'agit du second type en importance, puisqu'il regroupe 31% des éléments discursifs de l'échantillon (Tableau 13). Correspondant à la moitié des éléments produits par le Nord et au quart de ceux du Sud, ces discours ont suscité notre intérêt. Ce discours s'explique par la présence de critiques positives favorisant la mise en avant-plan de la problématique et de critiques négatives favorisant le recul ou le maintien d'un flou entourant la problématisation. D'un côté, la critique positive s'illustre par un désir de souligner la problématique et certains enjeux l'entourant. Tentant d'élever la problématique au-delà de la conjoncture habituelle, ce discours critique souligne où le bât blesse selon la perspective de l'État membre. Se distinguant du discours factuel, puisque les éléments discursifs suggèrent la nécessité d'actions, ces éléments discursifs proposent parfois des solutions concrètes ou une prise en charge globale. Malgré le caractère critique, le discours se maintient donc dans un cadre où les migrations environnementales sont causées par la faible capacité d'adaptation de certains États face aux PCE.

Ainsi, le recours à ce type d'argumentaire peut être erroné, puisqu'il porte uniquement sur une partie de la problématique, notamment le fait que certains migrent par manque de ressources. Le faible nombre d'éléments discursifs offrant des solutions permet de maintenir un flou quant à la vulnérabilité de certains individus et de tourner le dos à une prise en responsabilité globale. D'ailleurs, il est même possible d'observer des éléments discursifs où les États font référence à la nécessité de produire des études afin de mieux comprendre les dynamiques composant les migrations environnementales[55]. Illustrant pourquoi le discours reste passif malgré la critique, le recours à ce type d'argumentaire est centré uniquement sur une partie de la problématique, soit « pourquoi les gens migrent? », plutôt que de se questionner « que pouvons-nous faire pour limiter ou empêcher ces migrations environnementales ? ». Ainsi, en se questionnant sur le « pourquoi ? » plutôt que sur « quoi faire? », il est possible de détourner le regard d'une problématisation où les conséquences de l'activité humaine et le caractère global des migrations environnementales sont mis de l'avant.

Parallèlement, l'analyse du potentiel de victimisation a permis d'observer l'existence d'un discours critique favorisant le recul ou le maintien d'un flou entourant la problématisation. Faible en nombre, puisqu'elle représente 3% de l'échantillon complet[56], cette critique est intéressante, puisqu'elle recoupe des arguments soulignés dans la littérature scientifique. Ainsi, comme mentionné auparavant, ces deux éléments du Nord sont produits par l'Autriche et rejettent la création de nouvelles catégories de migrants en soulignant le principe d'égalité souveraine propre à chacun des États membres, tandis que les deux éléments produits par le Brésil (Sud), quant à eux, stipulent que « son pays n'est pas convaincu de l'existence d'un lien direct entre les effets du changement climatique et les déplacements internes […]. »[57] et « […] qu'il était très difficile d'identifier les différents facteurs à l'origine des migrations et que 'les estimations du nombre de personnes appelées à devenir des migrants environnementaux relevaient de la devinette. »[58]. Pour McNamara (2007), la remise en question du lien de causalité entre les PCE et les migrations,

[55] Cinq éléments sont répertoriés : trois pour le Nord (lignes #86, #87, #89) et deux pour le Sud (lignes #18 et #84) (Voir Annexe C).
[56] 4 sur le total des 133 éléments discursifs produits par le Nord et le Sud.
[57] Annexe C : Lignes #54 et #57.
[58] Annexe C : Lignes #54 et #57.

qu'elle soit intentionnelle ou non, a pour effet de contester et de rejeter la problématique des migrations environnementales.

Afin de conclure cette section, il importe de revenir sur ce que signifie la distance N/S quant au potentiel de victimisation au sein de l'échantillon. Ainsi, l'étude du potentiel de victimisation permet d'observer encore une fois comment le discours peut être orienté en fonction de la problématisation faite par l'énonciateur. En outre, les écrits sont conséquents sur la question de la forte propension actuelle du Sud à être victime de migrations environnementales (White, 2011; White, 2012; Baldwin, 2012 & 2013; Ransan-Cooper & al., 2015; Brisman & South, 2020). Les résultats illustrent donc une problématisation distincte entre le Nord et le Sud. D'abord, la quasi-absence d'un discours où le Nord se qualifie de victime potentielle permet de diffuser un discours dans lequel les migrations environnementales ne pourraient pas se produire dans les États du Nord. En procédant de la sorte, on s'éloigne d'un argumentaire où les migrations environnementales peuvent survenir même dans les États bénéficiant de ressources substantielles pour contrer les conséquences des PCE. En mettant l'accent uniquement sur un discours où le Sud global apparait comme la seule victime, il est alors possible de détourner le regard des causes des PCE ou de la responsabilité des pays du Nord à l'égard de ces dernières.

Ensuite, la dispersion des éléments discursifs au sein des catégories « factuel » ou « critique » a mis en exergue une autre facette de la distance N/S, soit celle d'un désaveu quant aux conséquences des PCE sur la vie des victimes ou des potentielles victimes de migrations environnementales En observant la distribution des éléments du Nord au sein des deux catégories, on observe une reconnaissance implicite des migrations environnementales. Toutefois, le discours des pays du Nord réfère à ce que Weintrobe (2013), qualifie de désaveu, c'est-à-dire « *a state in which we are aware of climate change and its effects, but find ways to remain undisturbed by the implications of it; we remain uninspired to effect any action.* » (p. 7). Caractérisant les luttes de pouvoir N/S, les propos de Weintrobe (2013) trouvent écho avec Hall (2020) qui soutient que l'accent mis sur la propension de certaines zones géographiques à être victimes de PCE ne devrait pas permettre de tourner le dos à la victimisation et les inégalités que les migrations environnementales génèrent. Afin de poursuivre l'appréciation de la distance N/S,

il sera question de la construction sociale des migrations environnementales sous l'angle de la perception temporelle.

3.2.2 La temporalité des migrations environnementales : l'écart de compréhension Nord-Sud

Étant donné notre intérêt pour la distance N/S, l'analyse a porté sur la manière dont les États du Sud et du Nord envisagent la temporalité des migrations environnementales et sur les risques de victimisation qui leur sont associés. Selon Baldwin (2012 ; 2013), le choix des temps de verbe de certains discours relatifs aux migrations environnementales fréquemment au conditionnel ou au futur, font ainsi émerger une lueur de « *colonial modernity* ». Ses écrits exposent la manière dont les inégalités matérielles relatives aux migrations environnementales reposent sur des effets discursifs puissants. Associés au passé colonial, ces effets discursifs continuent de façonner notre façon d'appréhender les trajectoires et les expériences de vie des individus faisant face aux PCE. Il est intéressant de rappeler la propension des États du Sud à être associées discursivement aux migrations environnementales. Dans ces conditions, Baldwin (2012) souligne comment la mise en discours de la « *figure of the climate change migrant* » (p. 632) contribue à façonner l'altérité des pays du Sud. Il en va de même quant à la représentation des migrants environnementaux comme étant « Autres », porteurs d'un chaos futur qui serait distinct de la réalité putative des pays du Nord faite de « […] *morality, agency, order, and 'white' subjectivity* » (Baldwin, 2012, p. 632). L'observation de la dynamique de l'altérité migrante du Sud mise en opposition au Nous du Nord et des jeux de pouvoir mis de l'avant laissent transparaitre une distance N/S quant au traitement temporel des migrations environnementales.

En effet, l'usage du conditionnel ou du futur apparait comme une énième tentative suggérant un report des discussions, puisque les migrations environnementales ne sont pas perçues comme une problématique imminente. Tout comme l'argumentaire proposant un lien où l'on responsabilise les États du Sud quant aux migrations environnementales, cette réalité laisse présager un désir de statuquo. C'est donc pour cette raison que notre analyse s'est penchée sur la manière dont la temporalité s'exprime au sein du discours. Tel que mentionné par Foucault (1969), il s'agit de décrire comment la dispersion des éléments discursifs est singulière et façonne

le savoir à propos de l'objet. L'analyse s'est donc intéressée à la grammaire et à l'argumentaire des textes pour établir dans quel type de temporalité s'inscrit chacun des éléments discursifs étudiés.

La référence à une temporalité contemporaine ou imminente est présente au sein de 86 éléments discursifs (65%) (Tableau 14). Ainsi, la plus forte victimisation chez les énonciateurs du Sud permet d'expliquer les 74 éléments produits par ces derniers. En soulignant le caractère contemporain ou imminent de la problématique, le discours se trouve automatiquement orienté dans une perspective suggérant la nécessité d'agir. Parallèlement, la présence d'arguments faisant état d'une problématique incertaine ou associée à une temporalité future est remarquée au sein de 35% de l'échantillon (Tableau 14). Ces éléments sont surtout représentatifs de la position des pays du Nord où ces derniers discutent des migrations environnementales comme d'une réalité future à 62% de ces éléments. Peu importe le contexte dans lequel l'élément discursif est produit, Baldwin (2012) souligne que le maintien de l'incertitude quant aux migrations environnementales permet de repousser à plus tard la décision politique et la mise en place de mesures associées. L'utilisation d'une temporalité future permet, quant à elle, de matérialiser la crise climatique comme un enjeu lointain.

	NORD	SUD	**TOTAL**
CONTEMPORAINE / IMMINENTE	12 (38%)	74 (73%)	**86** (65%)
FUTURE / INCERTAINE	20 (62%)	27 (27%)	**47** (35%)
TOTAL	**32** (100%)	**101** (100%)	**133** (100%)

Tableau 14. – Distribution des éléments discursifs selon la temporalité de l'argumentaire

En contraste avec la catégorie contemporaine, la référence à la temporalité future ou incertaine s'explique par la plus faible victimisation des États membres produisant ce type de discours. Rappelons que cette référence correspond à 62% des éléments produits par le Nord (Tableau 14). Ce type de référence crée un fossé avec les victimes actuelles de migrations environnementales,

soit majoritairement les populations vivant dans les régions les plus vulnérables, c'est-à-dire au Sud global. En s'attardant à la temporalité, il est possible d'exposer comment la distance N/S se traduit, c'est-à-dire que le Sud perçoit majoritairement la problématique comme étant contemporaine ou imminente, tandis que le Nord la perçoit comme étant incertaine ou ne pouvant survenir que dans une temporalité future. Cette situation rappelle le paradoxe de Giddens (2011) qui suggère qu'en raison de l'intangibilité, de l'invisibilité et du caractère lointain qu'il est possible de conférer aux PCE, certains seront enclins à attendre qu'elles deviennent plus visibles et plus intenses avant de s'y attarder. Ce faisant, l'obligation et la responsabilité d'agir par les énonciateurs, majoritairement du Nord, deviennent moins prioritaires.

De plus, Baldwin (2012 ; 2013) et Agnew (2012) insistent sur le fait que ce type de discours peut altérer la perception de l'Autre dans le contexte des migrations environnementales. Cette distinction N/S suggère une faible responsabilisation quant à la problématique. Elle insinue également une faible préoccupation morale quant à la victimisation subie actuellement par certaines populations du Sud. Un tel argumentaire peut aussi soulever un doute quant au préjudice environnemental exposé par ceux caractérisant l'Autre. En perpétuant un discours où les migrations environnementales ne sont pas une problématique contemporaine ou imminente, il est alors possible pour les États membres du Nord détourner les yeux quant aux causes des PCE ou quant à leur responsabilité. Ceci permet d'illustrer l'orchestration des jeux de pouvoir lorsqu'il s'agit d'établir la crédibilité de l'énonciateur et de son propos. Dans cette même lignée, la prochaine section traitera de l'usage de références associées à la littérature scientifique ou à la littérature grise. En outre, nous aborderons la crédibilité que cet usage confère à l'énonciateur.

3.2.3 Le recours à la littérature scientifique ou à la littérature grise

Dans l'étude de la distance N/S et des jeux de pouvoir, il était impératif de s'intéresser à la manière dont les énonciateurs ont recours à des rapports produits par des scientifiques, comme le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), ou à la littérature grise produite par l'ONU ou par des ONG à propos des PCE et des migrations environnementales. Selon Bruner (2017), l'étude des références scientifiques employées permet d'observer que les mêmes références sont parfois utilisées afin de soutenir et de donner de la crédibilité à des idées qui sont

pourtant divergentes. Cet apport est important, puisque la « […] *science and expertise are regarded as objective, unbiased and having a strict correspondence with reality, while the criteria of objectivity, neutrality and truthfulness are defined by science itself.* » (Bruner, 2017, p. 343). L'échantillon répertorie 34 éléments discursifs, soit 12, pour le Nord et 22, pour le Sud (Tableau 15). Faiblement utilisée, cette relative absence de discours apparait donc comme significative, puisqu'elle relativise les propos de Bruner (2017) en démontrant le recours assez limité à ce procédé rhétorique.

	NORD	SUD	**TOTAL**
OUI	12 (37%)	22 (22%)	**34** (26%)
Référence spécifique	9	11	**20**
Référence générale	1	11	**12**
Référence mixte	2	-	**2**
NON	20 (63%)	79 (78%)	**99** (74%)
TOTAL	**32** (100%)	**101** (100%)	**133** (100%)

Tableau 15. – Usage de référence scientifique ou de littérature grise selon les énonciateurs

Trois formes de références ont été répertoriées. En premier lieu, l'usage de références spécifiques est observé. Il s'agit de références faisant mention de la provenance exacte de l'information à laquelle l'énonciateur réfère. Par exemple, la référence de l'Italie (Nord), alors membre non permanent au Conseil de Sécurité[59], allait comme suit : « […] le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [GIEC] a souligné l'extrême gravité du processus de réchauffement de la planète […] »[60] [61]. Parallèlement, l'Italie souligne des initiatives mises de l'avant par son État, ses partenaires de l'U.E. [Union européenne] et ceux du G-8[62].

[59] Annexe C: Ligne #29.
[60] Annexe C: Ligne #29.
[61] La référence aux travaux du GIEC sera abordée ultérieurement dans cette section.
[62] Le G-8 était composé de l'Allemagne, du Canada, des États-Unis, de la France, de l'Italie, du Japon, du Royaume-Uni, de la Russie et de l'U.E. À la suite de la suspension en 2014 de la Russie au sein du groupe, le G-8 est devenu le G-7.

Proposant peu d'avancées, outre la nécessité d'un « nouvel accord international universellement agréé pour la lutte contre les changements climatiques », le recours à de la documentation produite par le GIEC ajoute de la crédibilité au discours. Parallèlement, l'Italie termine en soulignant qu'elle est « […] prêt[e] à travailler avec ses partenaires européens. »[63] afin de lutter contre les PCE.

Il est intéressant de constater l'intérêt de l'Italie pour les questions environnementales. Toutefois, l'affirmation finale concernant le travail avec les partenaires européens est intéressante, puisque l'élément discursif de l'Italie insiste uniquement sur les conséquences des PCE auprès des populations en développement (États du Sud). Cette mention s'écarte de la nécessité d'une prise en charge globale soutenant la présence d'obligations de cohérence politique avec l'U.E. pour justifier cette position. Ce positionnement trouve écho à l'analyse proposée par Vlassopoulos et Mancebo (2013), qui stipule que le Nord se perçoit comme le « […] Nous, omnipotent, riche et sauveur, mais dont il ne faut tout de même pas abuser de la générosité » (p. 45).

Par ailleurs, il faut savoir que quinze des vingt références spécifiques répertoriées réfèrent aux travaux publiés par le GIEC. La crédibilité et la pertinence des travaux du GIEC se justifient par le caractère « intergouvernemental » des exercices scientifiques produits. Les résultats présentés dans les rapports du GIEC présupposent un consensus global, étant donné l'implication de chaque État dans la production de ce rapport. Beck (2016) explique l'engouement pour les travaux du GIEC comme suit :

> « *There is a national dimension in it and at the same time there is a new kind of institution – a 'cosmopolitan world parliament of (climate) science', creating a kind of contextual universalism that represents the many different national and local voices and thereby including local and national knowledge*. » (p. 113)

Malgré la distance N/S soulignée précédemment, les thèmes abordés dans les 15 éléments discursifs référant aux travaux du GIEC sont sensiblement les mêmes. Ces thèmes sont notamment : la nécessité de témoigner de la gravité de la problématique et de l'urgence d'agir

[63] Annexe C: Ligne #29.

concernant les changements climatiques, la montée des eaux, la dégradation environnementale et les migrations environnementales.

En second, l'usage de références issues de la littérature scientifique ou de la littérature grise est répertorié. Ici, cet usage n'identifie pas l'auteur ou ne précise pas la provenance de l'information scientifique citée. L'effet de crédibilité au sein de l'argumentaire est donc moindre. Somme toute, les statistiques quant aux types de références employées (Tableau 15) montrent que le Nord emploie plus systématiquement des références spécifiques, tandis que le Sud présente un ratio 50/50. Le ton employé est important afin de crédibiliser les propos de l'énonciateur, c'est pourquoi la faible utilisation de références générales est aussi intéressante.

L'analyse selon les types d'instances permet aussi d'observer la distance N/S dans la problématisation des migrations environnementales. Comme mentionné par Foucault (1969), l'analyse critique du discours propose de comprendre la question suivante : « comment se fait-il que tel énoncé soit apparu et nul autre à sa place? » (p. 42) Retrouvées dans toutes les catégories d'instances[64], les références à la littérature scientifique ou à la littérature grise produites par le Sud soulignent un désir de mettre de l'avant la problématique dans plusieurs types d'instances. Le Nord, pour sa part, propose une distribution des éléments moins homogène. À cet effet, huit des douze références à la littérature scientifique ou à la littérature grise produites par le Nord sont retrouvées dans des instances traitant d'enjeux économiques ou de sécurité[65]. Rappelons que l'échantillon du Nord comprend seulement 32 éléments discursifs, dont onze produits dans ces deux catégories d'instances.

Répertorier ainsi les références en fonction des instances permet de constater où, quand et comment les deux groupes forgent leur argumentaire afin de le crédibiliser en fonction de leurs priorités et de leurs centres d'intérêt. Cette analyse des références en fonction des instances met également en lumière comment le discours est empreint de jeux de pouvoir N/S. De Senarclens et Ariffin (2007) abondent dans le même sens lorsqu'ils indiquent que les jeux de pouvoir

[64] Les sept types d'instances : Mouvement de population, Sécurité, Environnement, Économique, Droits humains, Générale ainsi que Social et humanitaire (voir la section 2.4.1 La 1ère vague de codification).

[65] L'échantillon du Nord comprend onze éléments discursifs produits au sein des instances économiques et de sécurité.

permettent à l'État de rester dans une position où l'État n'est pas en désavantage face aux autres. En s'intéressant aux instances où les États font référence à la littérature scientifique ou grise, il est possible d'entrevoir le désir d'influence du discours par l'État L'absence de ces références permet également d'entrevoir une autre facette de ces jeux de pouvoir.

Considérant que Bruner (2017) a établi que le recours à la littérature scientifique ou à la littérature grise a une incidence dans la construction de l'argumentaire en matière de migrations climatiques, il importe de revenir sur la conséquence du faible recours à la littérature scientifique ou à la littérature grise dans l'échantillon. Bruner (2017) indique que la science est importante dans la définition de ce qui correspond à la vérité. Favorisant la crédibilité ou l'expertise, cette référence permet à l'énonciateur de mettre en valeur la perspective qui correspond le mieux à ses champs d'intérêt ou à ses préoccupations. Ainsi, la faible référence à la littérature scientifique ou à la littérature grise pourrait être attribuable aux différents jeux de pouvoir exercés par les États. Le débat à propos des migrations environnementales est éminemment politique, puisqu'il ne se fonde pas vraiment sur les données scientifiques disponibles sur la question ni même sur les données scientifiques à propos des PCE. Rappelons que « *Nevers before in human history has political life been saturated by this much knowledge about a pending global emergency*. » (Beck, 2016, p. 37).

En conclusion, dans cette deuxième section de l'analyse, nous avons appris que le Nord et le Sud ont une perception divergente des migrations environnementales, et ce, malgré le fait que les États membres reconnaissent l'existence des PCE. Les observations provenant des trois thèmes analysés ont permis d'observer comment cette distance s'articule. Brisman et al. (2020) rappellent les propos de McGoey (2012) concernant la « *feigned ignorance* »[66]. Cette dernière se caractérise en trois points dans notre échantillon. D'abord, une représentation distincte du potentiel de victimisation a été recensée. Les énoncés du Nord laissent percevoir un discours où les migrations environnementales ne sont pas un phénomène global. On observe plutôt un

[66] La « feigned ignorance » est une connaissance des PCE qu'on préfère ignorer afin de se conforter dans le système économique et politique actuel (Brisman et al., 2020).

discours dans lequel la mobilité est causée par la faible capacité d'adaptation des États du Sud face aux PCE.

Freinant le besoin d'une mobilisation globale, les divergences concernant la perception temporelle permettent aussi de détourner le regard quant à la contemporanéité des migrations environnementales ou à la responsabilité de certains à l'égard des PCE. Par le faible usage de référence à la science, il est encore une fois possible de rejeter la mise en place d'une approche globale fondée sur les connaissances actuelles dans la réponse aux enjeux des PCE et des migrations environnementales. Il est donc possible de conclure que cette « *feigned ignorance* » existe afin de soutenir un argumentaire propre aux intérêts des États. Ainsi, la prochaine section s'intéressera à la conception du risque entourant les PCE et les migrations environnementales. L'analyse présentera donc les particularités des discours produits par le Nord et le Sud.

3.3 La symbolique derrière la référence au risque

Étant donné les constats soulevés dans les sections précédentes, il est possible d'établir que la provenance N/S des énonciateurs a une incidence sur la problématisation des migrations environnementales sur la scène onusienne. L'analyse de la distance N/S a permis d'observer comment s'articulent les jeux de pouvoir entourant l'usage de vocables et ceux entourant la problématisation du phénomène. Parallèlement, l'analyse a permis d'observer que cette distance est intrinsèquement liée à la manière dont les énonciateurs perçoivent la vulnérabilité associée au risque que représentent les PCE. Rappelons que les analyses précédentes ont permis d'observer que les énoncés du Nord laissent percevoir un discours où la mobilité caractérisée par les migrations environnementales est causée par la faible capacité d'adaptation face aux PCE.

Pour cette raison, la troisième section s'intéressera au discours entourant la construction sociale du risque. Procéder de la sorte permettra de mettre en lumière où se situe le risque dans les plaidoyers N/S contenant des références aux migrations environnementales. La section traitera de trois aspects entourant la problématisation du risque, soit comment les énonciateurs qualifient les répercussions des PCE sur les populations, comment les énonciateurs qualifient le risque menant aux migrations environnementales et comment l'étude du risque permet d'observer la récurrence de certains liens dans l'échantillon. Par le fait même, il sera possible

d'observer comment ces thèmes interfèrent dans la problématisation. Ainsi, leur observation ou l'absence de ces thèmes serviront à présenter comment se décline la distance N/S sur cet aspect.

3.3.1 Le risque des perturbations climatiques et environnementales : global ou spécifique?

Tout d'abord, il s'agira de circonscrire comment les énonciateurs qualifient les répercussions des PCE sur les sociétés du Nord et du Sud. D'emblée, précisons que cette sous-section se distingue de la section à propos du potentiel de victimisation face aux migrations environnementales. Ici, il sera question de la construction sociale du risque correspondant aux PCE, c'est-à-dire que nous posons la question suivante : est-ce que l'anticipation du risque est dépeinte comme ayant une incidence globale ou une incidence spécifique ? Ainsi, comme dans l'étude du potentiel de victimisation, l'accent mis sur le Sud global, dans le discours, renforce l'existence de l'Autre et illustre le préjudice comme un problème uniquement vécu par le Sud plutôt qu'un problème compris comme une problématique globale. Or, il semble qu'une telle problématisation favorise l'émergence d'un déni ou le report d'actions face au risque et à « l'urgence d'agir ».

	NORD	SUD	**TOTAL**
RÉPERCUSSIONS GLOBALES	7 (22%)	7 (7%)	**14** (10%)
Accent global (N + S)	3	2	**5**
Accent sur le Nord	-	-	**-**
Accent sur le Sud	4	5	**9**
RÉPERCUSSIONS SUR LE NORD	-	-	**-**
RÉPERCUSSIONS SUR LE SUD	14 (44%)	80 (79%)	**94** (71%)
AUCUNE PRÉCISION	11 (34%)	14 (13%)	**25** (19%)
TOTAL	**32** (100%)	**101** (100%)	**133** (100%)

Tableau 16. – Distribution des répercussions des PCE selon la provenance des énonciateurs

En observant que les répercussions sont représentées comme des problèmes ressentis au Sud essentiellement, un autre pan de la distance N/S est dévoilé (voir tableau 16). Par ses éléments discursifs où les répercussions sur le Sud sont abordées ou par l'absence de précision sur ces répercussions, le Nord produit une représentation de ceux qui font l'expérience des PCE comme étant l'Autre dans 78% de son discours. Encore une fois, cette représentation favorise sa distanciation quant à son potentiel à être touché par les migrations environnementales. D'ailleurs, le discours du Nord propose une absence de précision (34%) plus fréquemment qu'il ne traite de la problématique comme étant globale (22%) (Tableau 16). Le discours du Sud offre, quant à lui, une représentation qui illustre une plus grande influence des PCE sur leur territoire. L'emploi d'un argumentaire exposant directement les conséquences sur le Sud correspond à 79% de ses éléments discursifs produits. Le discours du Sud propose rarement une absence de précision quant aux répercussions (13%) des PCE, tandis que peu d'éléments discursifs exposent un potentiel de conséquences globales (7%). Tant pour le Nord que le Sud, l'absence de précision permet de maintenir l'incertitude quant à l'aspect global de la problématique.

Ainsi l'orientation discursive choisie a tendance à maintenir le discours dans une conception soutenant que le Nord n'est pas ou est très peu touché par les PCE. De fait, en proposant un discours où le potentiel de répercussions se définit essentiellement au Sud, le Nord s'éloigne d'une conception à partir de laquelle les PCE sont perçues comme un phénomène global. Ainsi, la distance N/S se maintient en rendant quasi invisibles les effets des PCE sur le Nord et son potentiel de déplacement. De Senarclens et Ariffin (2007) attribue cette puissance du Nord à plusieurs effets, dont son pouvoir d'établir les conditions définissant les enjeux de sécurité internationaux. La mainmise du Nord sur tous les postes permanents au Conseil de Sécurité est un excellent exemple illustrant comment s'articulent les jeux de pouvoir définissant le risque. Les deux prochaines sous-sections viseront donc à terminer ce tour d'horizon à propos de la construction du risque et de la présence de la distance N/S au sein de l'échantillon.

3.3.2 L'(in)sécurité correspondant aux perturbations climatiques et environnementales

Les prochaines lignes serviront à exposer comment les énonciateurs qualifient l'insécurité que représentent les PCE pour les migrations environnementales. Rappelons que la criminologie verte s'intéresse à l'(in)sécurité humaine[67] et à l'(in)sécurité environnementale, incluant le préjudice fait au sentiment de sécurité produit par les PCE[68]. Il s'agira d'exposer comment les énonciateurs conçoivent le risque. Différents types de conséquences et de risques existent au sein d'un même élément discursif. Il faut savoir que 72% des éléments produits par le Nord abordent le sujet, comparativement à 65%, pour le Sud (Tableau 17). Il est d'ailleurs intéressant de constater que le Nord aborde un peu plus le sujet comparativement au Sud. Cette réalité contraste avec les autres résultats présentés, où l'on observait que le Sud soulignait plus fréquemment la problématique des migrations environnementales et l'urgence d'agir en la matière. La dispersion au sein des catégories d'instances indique que le Nord aborde plus systématiquement un discours associé au risque. L'ensemble des éléments discursifs produits par le Nord au sein des types d'instances[69]: Sécurité, Environnement, Économie et Générale traitent du risque. Au sud, cet usage systématique est observable uniquement au sein d'instance de Sécurité, où tous les éléments discursifs produits abordent le risque. Cette réalité rappelle la préséance des enjeux de sécurité à d'autres thèmes associés à la politique étrangère[70].

La référence à différents types de risques au sein du même élément discursif a aussi été étudiée. La référence aux quatre types de risques dans un même élément est répertoriée à huit reprises. Parmi ces références, six sont survenues au sein d'instances de sécurité[71]. Dans ces six références au risque, quatre ont été produites par le Nord et deux, par le Sud. Cette réalité illustre de manière concrète comment le discours est tributaire des orientations politiques décidées par

---

[67] Rappelons que Shearing (2015) précise qu'elle englobe les dimensions suivantes : « […] '*water security*', '*energy security*', '*food security*', '*climate security' and so on* » (p. 261).

[68] Rappelons que Valverde (2014) et Shearing (2015) précisent qu'elle est définie par les diverses activités et pratiques intentées afin de veiller à la sécurité axée sur l'environnement.

[69] Les sept types d'instances : Mouvement de population, Sécurité, Environnement, Économique, Droits humains, Général ainsi que Social et humanitaire.

[70] Rappelons que Donnelly (2013) souligne que les priorités en matière de politique étrangère sont caractérisées par des objectifs économiques, de sécurité et parfois, d'autres objectifs, comme les droits humains.

[71] Les deux autres occurrences proviennent d'une instance de type général et d'une instance de type économique.

l'énonciateur. Cet accent mis sur la complexité du risque correspondant aux PCE, dans les instances de Sécurité, témoigne de la priorisation de certains enjeux à l'ONU. La référence à un type de risque (32%) ou la référence à aucun risque (33%) sont néanmoins les éléments les plus retrouvés dans l'échantillon (Tableau 17). Ces résultats signifient une faible prise en compte de l'ampleur et des répercussions des PCE.

	NORD	SUD	**TOTAL**
RÉFÉRENCE AU RISQUE	23 (72%)	66 (65%)	**89** (67%)
À une forme de risque	9	33	**42**
À deux formes de risques	4	20	**24**
À trois formes de risques	6	9	**15**
Aux quatre formes de risques	4	4	**8**
AUCUNE RÉFÉRENCE	9 (28%)	35 (35%)	**44** (33%)
TOTAL	**32** (100%)	**101** (100%)	**133** (100%)

Tableau 17. – Référence aux différents types des risques au sein de l'échantillon

Tout au long de cette analyse, diverses thématiques ont permis de mettre en lumière certains pans de la distance N/S. Désormais, il est temps d'exposer comment se traduit la référence au risque lorsque le discours fait référence aux migrations environnementales. Les phases d'analyse ont retracé quatre formes de risques associées à la sécurité humaine au sein de l'échantillon. Ce thème s'articule autour du concept « *human security* » retrouvé dans l'échantillon[72]. La définition correspondait également à celle de Shearing (2015)[73]. Le tableau 18 illustre la distribution et

[72] Rappelons que le rapport *Environment and Security Partnerships : Conflicts and the environment* (soit un élément discursif produit par le Nord dans l'échantillon) définit comme suit la « *human security* » : « *Human security refers to a life in peace, without tension and conflict – political, social or economic – between people and nations. It encompasses freedom from a range of risks: disasters, hunger. Diseases, civil strife, or war, terrorism, eviction, persecution or discrimination, financial deprivation and poverty, and more.* » [Voir Annexe C, ligne #35 p.3]
[73] Voir ndbp # 66.

permet d'affirmer que la production d'éléments discursifs permet d'orienter la problématisation selon l'objectif de l'énonciateur.

RÉPERCUSSIONS / RISQUES	NORD	SUD	**TOTAL**
ENVIRONNEMENTAL	13 (26%)	34 (29%)	**47** (28%)
Crise climatique	3	2	**9**
Intégrité territoriale	11	31	**42**
VIE HUMAINE	15 (29%)	54 (45%)	**69** (40%)
Alimentaire et eau potable	13	36	**49**
Enjeux de santé	3	10	**13**
Survie	7	28	**35**
SÉCURITÉ NATIONALE	18 (35%)	19 (16%)	**37** (22%)
Conflits	14	17	**31**
Enjeux mobilité et accueil	7	2	**9**
ÉCONOMIQUE			
SOUS-TOTAL RÉFÉRENCES	51 (100%)	119 (100%)	**170** (100%)
TOTAL él. discursifs avec références	23	66	**89**
TOTAL des éléments discursifs	32	101	**133**

Tableau 18. – Références aux différents types de risques selon la provenance des énonciateurs

Tel qu'établi par Möller (2012), le risque se définit par la valeur attribuée au préjudice. Le risque sera donc exposé à partir de cette vision (Tableau 18). En premier lieu, il est intéressant de constater une distance N/S concernant les types de risques les plus fréquemment soulignés. D'un côté, le Nord fait état des risques à la sécurité nationale plus fréquemment, tandis que le Sud fait fait des risques davantage s'il s'agit de risques à la vie humaine. Ainsi, le Nord a souligné le risque que représentent les PCE sur la sécurité nationale à 18 reprises, comparativement à 19 reprises pour le Sud. Il s'agit d'une fréquence trois fois plus élevée pour le Nord lorsque nous comparons avec l'ensemble des références. L'observation de ces divergences permet de situer comment chacun construit le risque entourant les PCE. Cette observation confirme d'ailleurs la présence,

pour le Nord, d'un discours catégorisant les personnes touchées par la problématique comme une menace à la sécurité plutôt que comme victimes, tel que proposé par Hall (2020). Parallèlement, la distribution est beaucoup plus homogène, pour le Nord, comparativement au Sud, où l'usage du type de risque Vie Humaine correspond à un peu moins de la moitié (45%) des références au risque (Tableau 18).

Ainsi, comme mentionné plus tôt, le cadre flou et abondamment contesté entourant les migrations environnementales soutient l'idée que la problématisation n'est pas le fruit d'une caractérisation ou d'une équation discursive précise. Cette problématique est plutôt propre à ses énonciateurs, aux jeux de pouvoir menés par ces derniers et à la circulation des idées sur la scène onusienne, tandis qu'« *According to the theory of risk society, both risk and responsibility are connected to control and decisions.* » (Van de Poel & Hihlén Fahlquist, 2012, p.885). Ainsi, l'émergence d'un risque et son existence dans le discours sous-tendent un besoin d'une prise de décision ou de changement. À partir des faits présentés, il est possible d'affirmer le risque est dépeint distinctivement selon la provenance N/S des énonciateurs. La section suivante s'intéressera donc à la récurrence de certains liens au sein du discours.

3.3.3 La récurrence de différents liens au sein de l'échantillon

La récurrence de l'argumentaire soulignant que le Sud est plus sujet aux migrations environnementales a favorisé l'observation de différents liens durant les phases d'analyse. Étant donné l'intérêt pour la problématisation, cette sous-section présentera trois types de liens observés, soit le lien entre sécurité et PCE, le lien entre la pauvreté et l'(in)sécurité et le lien entre la pauvreté et la dégradation environnementale. Principalement, l'étude de ces liens exposera un autre pan de la distance N/S, soit la facilité à maintenir une problématisation où les inégalités sociales sont considérées comme ayant une incidence dans la propension à être victime des PCE, en plus de favoriser les déplacements. L'absence de mention de ces liens est aussi significative, puisqu'elle permet de se voiler la face quant au phénomène.

En premier lieu, la mention explicite du lien entre sécurité et PCE est répertoriée à 38 reprises au sein de l'échantillon. Avant d'aller plus loin, rappelons le Conseil de sécurité n'a toujours pas entériné de résolution reconnaissant officiellement les PCE comme une menace directe à la paix

et la sécurité internationale (Conseil de Sécurité, 2022). Toutefois, le paragraphe 26 de la résolution 2349 du Conseil de Sécurité (2017) a reconnu les PCE comme un facteur d'instabilité et de conflits dans le contexte de la crise humanitaire causée par la présence de Boko Haram dans la région du bassin du lac Chad. C'est à partir de ce constat que s'est dessiné l'intérêt pour la présence du lien entre sécurité et PCE dans l'échantillon. Deux types ont été recensés, soit ceux où l'énonciateur souligne la causalité entre sécurité et PCE ainsi que ceux où le caractère sous-estimé du lien causal est énoncé. Deux exemples illustrent comment les liens s'articulent au sein des éléments discursifs :

> 1) [Lien entre Sécurité et PCE] : « *Solomon Islands views climate change not only as a development issue but also as one of security. We feel that all principal organs of the United Nations should be seized of the issue, given this phenomenon's growing threat to the globe. It is an issue of survival, especially for small island developing States. In this regard, we are participating in this debate, and we look to the United Nations for leadership to garner the necessary international support in order to act collectively to address environmental issues on all fronts.* »[74]

> 2) [Lien entre Sécurité et PCE sous-estimé] : « […] *The study makes it clear that the issue of climate change is still a low priority compared to other global challenges such as terrorism, poverty and proliferation of weapons of mass destruction. Climate change must be treated in line with other major global threats in order to prevent very serious consequences from occurring.* […] *Climate change is a complex issue, and there is no silver bullet to fix it. Traditional security policy instruments cannot mitigate climate change; therefore, we must take quick and decisive action to mitigate it while at the same time adapting to it in developed as well as in developing countries.* »[75]

Trois particularités méritent d'être soulignées concernant ces deux types de lien. Tout d'abord, la dispersion des éléments discursifs y référant, au sein des différents types d'instances, doit être abordée, puisqu'il est possible d'observer sa prépondérance dans les instances de sécurité. Sur un total des 24 éléments discursifs produits au sein d'instance de sécurité[76], 19 éléments discursifs réfèrent à ce lien, soit la quasi-totalité des éléments discursifs produits, tant par le Nord (8 sur 9) que par le Sud (11 sur 15). Le lien y est présenté à quelques reprises comme étant sous-

[74] Annexe C: Ligne #31.
[75] Annexe C: Ligne #32
[76] Au total, le Nord a produit neuf éléments discursifs, tandis que pour le Sud, quinze sont comptés.

estimé. Sur le total des 38 éléments discursifs exposant un lien entre sécurité et PCE, six éléments discursifs (N : 3 / S : 3) qualifient le lien comme étant sous-estimé. De ces six, cinq éléments discursifs (N :2 / S :3) ont été énoncés dans une instance de type sécuritaire[77]. La référence à ce lien souligne que la communauté internationale se méprend quant à l'importance de la problématique.

À partir des deux particularités présentées, il importe de préciser que la configuration du discours expose une urgence d'agir moins urgente au sein du discours du Nord comparativement au discours du Sud. La troisième particularité concerne l'articulation du lien lorsqu'il en est question. Souligné précédemment, le lien est reconnu officiellement à l'ONU comme un facteur favorisant l'instabilité et non comme une menace directe. L'analyse a donc porté sur la présence de ces deux critères distinctifs. 31 sur 38 éléments discursifs (N :11 / S :20) présente le lien comme une menace directe à la stabilité. Par cette référence au lien, les énonciateurs font état de leur compréhension de la problématique et proposent un argumentaire teinté par l'urgence d'agir.

Les deux autres liens observés sont celui entre la pauvreté et l'(in)sécurité ainsi que celui entre la pauvreté et la dégradation environnementale. D'une part, le lien entre la pauvreté et l'(in)sécurité est recensé au sein de neuf éléments discursifs (N :9 / S :3). Il faut savoir que le Nord y réfère uniquement au sein des instances sécuritaires, environnementales et économique. Au sein des éléments associés au Sud, les trois références au lien entre la pauvreté et l'(in)sécurité sont répertoriées dans les types d'instances générales, sécuritaire et concernant les mouvements de population. Le lien entre pauvreté et la dégradation environnementale apparait, quant à lui, seize fois (N :5 / S :11). La référence à ce lien est plus homogène que le précédent, c'est-à-dire qu'ils sont répertoriés minimalement une fois dans chacun des types d'instances, excluant celle concernant les mouvements de population.

Ces références à la pauvreté permettent de voir émerger la distance N/S au sein de l'argumentaire. La forte absence des deux liens concernant la pauvreté permet d'émettre l'hypothèse que la causalité n'est pas récurrente au sein du discours à propos des migrations environnementales. Cette réalité va à l'encontre de l'idée voulant que les risques entourant les

[77] L'autre élément a été produit par le Nord durant une instance de type Général.

PCE soient associés à la pauvreté contraste avec les discours véhiculés concernant les migrations environnementales. En effet, dans ces discours, ces PCE sont causées par la faible capacité d'adaptation du Sud face à ces dernières. La référence au lien entre la pauvreté et l'(in)sécurité présuppose que de faibles conditions socioéconomiques sont synonymes d'un potentiel d'insécurité. Pour le Nord, la référence à ce lien ainsi que l'absence de discours permettent de prendre leurs distances quant à leur potentiel de victimisation. Observée à trois reprises dans le discours du Sud, cette faible référence permet d'exposer comment ces derniers ne souhaitent pas mettre en avant un tel discours. Contrairement à ce qui a été avancé dans les autres sections, la faible référence à ce lien et l'absence de discours sont perçues comme une tentative visant à exposer la nécessité d'une réponse globale.

De son côté, la référence au lien entre la pauvreté et la dégradation environnementale est intéressante, puisqu'elle expose comment la construction sociale est orientée différemment. Hartmann (2010) remarque la présence de « *degradation narrative* » au sein du discours sur la sécurité environnementale et les conflits environnementaux. Elle établit que ce recours permet de jeter le blâme sur la pauvreté pour la pression générée sur les écosystèmes, en plus de présenter les migrations comme une menace pour l'environnement et la sécurité. Nos résultats concordent avec Hartmann (2010). De fait, trois des cinq éléments produits par le Nord font état du lien entre pauvreté et surexploitation des ressources naturelles:

> « *Evidence is emerging for a correlation between poverty, desertification and conflicts of various kinds in arid and semi-arid areas. The common ground is the process of exclusion of vulnerable groups, who are subject to suffering, oppression, and dependency on fragile ecosystems under stress. […] Resulting social and political turbulence, set in motion by the exploitation and degradation of natural resources, is likely to become a major factor in geo-political instability*. »[78].

Contrairement au Nord, la référence au lien entre la pauvreté et la dégradation environnementale se traduit au Sud par la mise en relief du rôle joué par la dégradation environnementale, puisque cette dégradation favorise l'augmentation des inégalités sociales.

[78] Annexe C : Ligne #7.

Ainsi, réitérons que cette section visait à observer la symbolique derrière la référence au risque. L'analyse s'est donc attardée à l'interprétation des répercussions des PCE, aux instances dans lesquelles le discours circulait, à la définition du risque ainsi qu'à la présence de liens soulignant l'interprétation du risque. Cette analyse a permis d'observer comment les structures associées au pouvoir et aux inégalités sont constituées sur la scène onusienne. La distance N/S a été observée. Möller (2012) explique que l'acceptabilité face à un risque passe principalement par l'évaluation des coûts/bénéfices propres à l'imposition de ce dernier. La question morale composée par l'état des droits humains, la volonté d'action et l'« *agency* » est précieuse pour évaluer l'acceptabilité du risque. Par ailleurs, il semble intéressant de relever la faible récurrence du discours contenant des liens directs entre pauvreté et PCE, ce qui contraste avec le discours habituel où l'on insinue que les migrations environnementales sont causées par la faible capacité d'adaptation face aux PCE. Les références au risque présentées dans l'échantillon témoignent de l'urgence d'agir, tout en ne contraignant pas les États à le faire dans l'immédiat. À l'aune des points soulevés, il apparait primordial de se questionner sur la place qu'occupe le plaidoyer du Sud, qui est d'ailleurs la principale victime actuelle ou potentielle, comparativement à celui du Nord dans la problématisation.

Finalement, il importe de rappeler que les résultats présentés visaient à situer « […] *how social circumstances, such as organizational environments, social hierarchies or other aspects of our socio-cultural context play a part in how we conceptualize our world as well as what we take to be the extension of those concepts.* » (Möller, 2012, p. 79). Concrètement, ce chapitre d'analyse visait à exposer comment se traduit la disparité N/S dans la construction discursive des migrations environnementales par les États membres à l'ONU. L'étude de cette distance N/S a donc permis de refléter comment s'articulent les problématisations distinctes sur les jeux de pouvoir N/S et ce qu'elles révèlent. Ce chapitre a permis également d'observer comment la problématisation des migrations environnementales et des PCE est propre aux énonciateurs et permettent par le fait même de favoriser le maintien d'un cadre flou et contesté par plusieurs. Les discours produits exposent comment les questions de gouvernance de la sécurité et du risque s'orchestrent de façon distincte en fonction des deux groupes d'États.

Ainsi, tel qu'il a été exposé tout au long des trois sections de ce chapitre, l'analyse du discours selon la provenance N/S des énonciateurs a été un excellent moyen d'observer ce qui est véhiculé à propos des migrations environnementales. Ainsi, grâce aux discours ainsi qu'à cette absence de discours, la distance N/S se déploie dans la problématisation des migrations environnementales. Le prochain et dernier chapitre agit à titre de discussion et de conclusion. Il s'appuie notamment sur la théorie proposée par Beck (2016), qui est décrite préalablement dans le premier chapitre. La réflexion de ce dernier chapitre va permettre de mettre en lumière l'implication significative de la distance N/S dans la problématisation des migrations environnementales sur la scène onusienne.

Chapitre 4 – Discussion et conclusion

Tout au long de ce mémoire, il a été question du discours des États sur les migrations environnementales. Ce mémoire considérait comme postulat de départ l'idée que tous n'ont pas les mêmes capacités quant à la migration, que certains individus ressentent plus fortement les conséquences des PCE et que les populations désavantagées socioéconomiquement ont plus de chances de souffrir des répercussions des PCE. Ainsi, l'objectif était d'observer comment s'articule la problématisation des migrations environnementales sur la scène internationale. L'absence de réponse dans la littérature scientifique suscite des interrogations sur le rôle des États dans la construction sociale d'un objet politique. Par ailleurs, nous avons considéré d'emblée que les discours sont empreints de jeux de pouvoir et que ceux-ci peuvent caractériser les relations entre les États du Nord et du Sud sur cet objet. Ainsi, ce mémoire a tenté de comprendre le rôle tenu par ce discours dans la stagnation des politiques internationales à propos des migrations environnementales. Inspirée par les concepts mis de l'avant par Beck (2016), cette étude sur les migrations environnementales visait à exposer les *« politics of side effects or the politics of normalized damage* » (p. 42).

Ce quatrième chapitre servira donc de discussion et de conclusion. Il permettra d'expliciter l'incidence de la distance N/S sur la problématisation des migrations environnementales. Essentiellement, il s'agira de revenir sur les questions de recherche présentées dans le premier chapitre. Rappelons que ce mémoire vise à répondre aux trois questions suivantes :

1) Comment se traduit la disparité N/S dans la construction discursive des migrations environnementales sur la scène onusienne ?

2) Que révèlent les problématisations distinctes du Nord et du Sud global sur les jeux de pouvoir liés aux migrations environnementales ?

3) Comment s'orchestrent les questions de gouvernance de la sécurité et du risque en relation à ces problématisations distinctes ?

Les trois sections de cette conclusion proposent un argumentaire visant à illustrer comment les disparités N/S dans la construction discursive favorisent le maintien des inégalités relatives aux migrations environnementales. Tout d'abord, il sera question de l'observation de la disparité N/S et de sa signification. Ensuite, il s'agira d'exposer les conséquences de ces problématisations distinctes. Finalement, un retour sur l'ensemble du mémoire sera effectué.

4.1 L'observation de la disparité Nord-Sud et sa signification

Dans cette section, les questions c*omment se traduit la disparité N/S dans la construction discursive des migrations environnementales sur la scène onusienne*? et *que révèlent les problématisations distinctes du Nord et du Sud global sur les jeux de pouvoir liés aux migrations environnementales*? seront adressées. À l'aune de ce qui a été présenté, Beck (2016) rappelle l'importance d'aller au-delà des réponses offertes traditionnellement et d'observer plutôt le discours ainsi que les réponses politiques offertes quant aux risques contemporains. Selon lui, cette approche permet de cerner la production ou la reproduction des inégalités globales. Par la comparaison des plaidoyers N/S dans le chapitre précédent, il a été possible d'observer comment la problématisation des migrations environnementales est façonnée de manière à favoriser – par les jeux de pouvoir qui sont orchestrés par les énonciateurs – la « *Meta-Power Games of Politics* » (Beck, 2016, p. 150). En s'intéressant aux relations internationales en matière de PCE, Beck (2016) explique que cette joute de pouvoir entre les États concerne les « […] *politics of side effects involved in a power conflict between those who defend the national order and orthodoxy of politics and those who challenge it by rewriting the rules of power and politics*. » (Beck, 2016, p. 150).

L'observation de la problématique sous une lunette cosmopolite a permis de tenir compte du discours de l'ensemble des énonciateurs du Nord et du Sud global ainsi que de leur poids politique respectif. Nous avons été en mesure de confirmer les jeux de pouvoir N/S et les inégalités liées à la problématique. Permettant d'illustrer que les jeux de pouvoirs et les inégalités sont tangibles, nous pouvons désormais faire passer de victimes à « *citizens with rights* » les individus ou les communautés touchées (Beck, 2016,p. 95). L'analyse a permis d'observer la place et la puissance qu'occupe le plaidoyer du Nord, principal producteur des PCE. La puissance du discours du Nord

rend possible une problématique favorisant le statuquo, ce qui permet d'écraser le discours du Sud, qui est la principale victime des PCE, incluant les migrations environnementales. Rappelons que le discours permet de maintenir un flou quant au caractère global de la problématique, en plus de souligner la faible capacité d'adaptation des populations du Sud. La distance N/S ainsi retrouvée entre les deux discours générés complexifie la problématisation en raison des approches distinctes des deux groupes. Dans ces conditions, le discours se trouve positionné de manière à empêcher une véritable prise en charge, puisque « […] *before solutions can be developed, the international community has to recognize the problems*. » (El-Hinnawi, 1985, p. i). C'est dans cette reconnaissance de la problématique que se trouve toute la subtilité des jeux de pouvoir entre le Nord et le Sud global.

L'analyse présentée dans le troisième chapitre a permis de faire la démonstration que les discours actuels des pays du Nord favorisent la diffusion et le maintien d'une approche où les migrations environnementales sont conçues comme étant le résultat de la faible capacité d'adaptation des pays du Sud face aux PCE. D'abord, l'application du principe de souveraineté étatique permet aux énonciateurs de dévier d'une perspective où le caractère global des migrations environnementales est souligné et considéré. Ensuite, un discours qui s'éloigne d'une conception à partir de laquelle les migrations peuvent survenir même dans les États bénéficiant des ressources substantielles pour pallier les conséquences des PCE a été observé. Ainsi, le discours diffuse l'idée que le Nord n'est pas ou est très peu touché par les migrations environnementales. Ce discours permet au Nord de se distancier et se déresponsabiliser face aux migrations. De plus, le discours s'appuie sur une caractérisation qui souligne l'altérité des migrants environnementaux par rapport au Nord. Par cette distance entre les deux groupes, nous retrouvons, d'un côté, les pays du Nord qui restent vagues sur leur potentiel de victimisation et leur implication quant aux migrations environnementales. De l'autre, nous retrouvons les pays du Sud, qui adoptent déjà, pour leur part, une approche globale qui rappelle en partie les travaux de Beck (2016). C'est cette confrontation que résident toutes les difficultés dans l'élaboration de politiques qui faciliteraient une véritable prise en charge des migrations environnementales.

Dans le chapitre 3, les résultats ont été divisés en trois thèmes. Chacun des thèmes portait sur des particularités retrouvées dans la littérature scientifique à propos des migrations

environnementales. L'objectif était de valider si le discours prononcé par les États était composé de ces particularités également. À cet effet, différents éléments supportant la présence d'approches distinctes ont été énumérés dans le troisième chapitre sur lesquels nous allons revenir désormais. Il s'agit donc de situer « […] *how social circumstances, such as organizational environments, social hierarchies or other aspects of our socio-cultural context play a part in how we conceptualize our world as well as what we take to be the extension of those concepts* » (Möller, 2012, p. 79). Ainsi, comme mentionné auparavant, ces discours ou l'absence de discours permet de mesurer la distance N/S dans la problématisation des migrations environnementales.

Le premier thème explore les enjeux conceptuels et le choix des vocables pour décrire les migrations environnementales. L'analyse montre que l'usage des types de références de type « Personne » (PE) ou de type « Processus » (PR) n'était pas anodin. De fait, il a été possible d'observer comment l'absence de consensus définitionnel a une incidence sur la caractérisation de la mobilité. En effet, cette absence laisse présager que l'usage d'un vocable défini, à un moment précis est propre à la représentation qu'un énonciateur veut donner des migrations environnementales. Durocher (2016) propose de percevoir ces représentations divergentes, non « […] comme étant constitutives de notre réalité, inhérentes aux évènements, objets, individus, mais plutôt comme le résultat de luttes de pouvoir qui fixent certaines manières de faire sens du monde » (p. 142). Cependant, une analyse de la distribution des vocables aurait permis de compléter et de bonifier les observations. Cette analyse pourrait toutefois certainement être entreprise dans des travaux ultérieurs.

Les résultats obtenus quant au choix des vocables et aux enjeux conceptuels, lors de l'analyse, ont montré que la problématique était affectée par des jeux de pouvoir visant à définir le risque que représentent les migrations environnementales. Venturini, Gemenne & Severo (2012) soutiennent d'ailleurs l'idée en précisant que :

> « […] la controverse sur l'usage des termes renvoie à des débats importants sur la conceptualisation des migrations associées à l'environnement et aux réponses politiques à y apporter, elle renvoie aussi à l'image et à la perception de ces migrations, y compris à la manière dont les migrants se perçoivent eux-mêmes. » (p. 155)

Souligné par Nicholson (2014), la multiplicité des vocables permet d'entrevoir un certain « narcissisme » quant aux différentes déclinaisons, et ce, puisque peu importe le choix du vocable, ils réfèrent tous à la causalité entre la mobilité et les PCE. Cette importance accordée aux enjeux conceptuels et aux vocables permet un constant retour à la case départ et repousse la mise en place de stratégies globales pour s'attaquer aux causes profondes des migrations environnementales, soit les PCE et l'incidence de l'activité humaine sur l'environnement. Ainsi, les discussions concernant la question des vocables à utiliser pour décrire les migrations environnementales favorisent le maintien d'un cadre de gouvernance flou et contesté. L'observation de la distance N/S à propos de la référence au consensus définitionnel appuie aussi ce constat en faisant la démonstration de la présence de visions divergentes selon la provenance des énonciateurs. Les différents résultats obtenus peuvent soutenir l'idée que l'absence de consensus définitionnel n'est pas accidentelle. D'ailleurs, Beck (2016) mentionne que les « *relations of definition* »[79] sont des « *relations of domination* » (p.97). Sans ce consensus, le portrait du migrant environnemental est construit par la représentation choisie par celui qui le décrit.

Avant d'enchainer vers les thèmes de la seconde portion de l'analyse, il importe de revenir sur le faible usage de vocables répertoriés chez le Nord. Tout d'abord, rappelons que l'échantillon comprend 32 éléments discursifs produits par le Nord. Dans cet échantillon, 36 vocables sont répertoriés. Puis 101 éléments discursifs sont produits par le Sud, qui contient 135 vocables répertoriés, pour sa part. Ces statistiques trouvent écho dans les écrits de McNamara (2007), où elle rappelle la pertinence de s'intéresser au faible usage de vocables utilisés par le Nord :

> « […] *the assertion that environmental refugees do not exist is still a social construction of environmental refugees, a subject identity reliant on an absence or negation of a particular characteristic or condition. Inaction on the part of governments over a given issue is still a policy position – even if the subject is defined by absence* » (p. 15)

Pour ces raisons, il est impératif de s'intéresser aux perspectives ainsi qu'aux différents jeux de pouvoir qui influencent la construction sociale de la problématique et du risque. Ce flou causé

[79] Rappelons qu'observer les « *relations of definitions* » permet d'observer les indicateurs déterminant ce qui constitue un risque global et comment sa construction sociale s'orchestre. Elles s'intéressent donc aux règles ainsi qu'aux ressources et aux pouvoirs détenus par les différents acteurs impliqués dans la définition d'un risque global. (Beck, 2016).

par les jeux de pouvoir entre le Nord et le Sud est puissant. Beaucoup d'États se complaisent dans cette position pendant que des conflits. En effet, ils préfèrent se demander les questions suivantes : « quels vocables doivent être employés ? » ou de « quels types de déplacements doivent être compris dans la définition ? ». Or, cela permet de ne pas questionner sur les questions suivantes : « que pouvons-nous faire pour traiter la question des migrations environnementales ? » ou « quel est l'incidence de nos activités humaines sur les différentes victimes ? ». Le maintien des discussions, à l'étape de la conceptualisation du phénomène, est à l'avantage des États qui veulent s'interroger le moins possible à propos des conséquences de l'activité humaine et des différentes économies planétaires.

Le second thème traite de la problématisation des migrations environnementales. L'analyse de cette question a permis de mettre en lumière le discours du Sud, souvent éclipsé par celui du Nord. Il a d'ailleurs été fascinant d'observer la faible prise en considération dans la problématisation du discours du Sud, qui sont pourtant les principales victimes des PCE. Malgré la production par le Sud d'un plus grand nombre d'éléments discursifs et d'une plus grande utilisation de vocables, la problématisation reflète beaucoup plus le discours produit par les principaux producteurs des PCE, soit le Nord. Par le maintien d'un flou quant au caractère global des migrations environnementales et à son faible potentiel de victimisation, le puissant discours produit par le Nord favorise une absence de considération pour la réalité vécue actuellement par les pays du Sud.

En premier lieu, il a donc été question du potentiel de victimisation perçu chez les États membres. L'analyse révèle que le discours varie selon les objectifs des énonciateurs. Essentiellement, le discours attribue au Sud la majeure partie du potentiel de victimisation. Cet argumentaire s'éloigne du caractère global des migrations environnementales. En effet, notre échantillon ne comporte qu'une seule mention du potentiel de victimisation par le Nord, indiquant que les discours s'éloignent également de la réalité : les migrations environnementales peuvent survenir même dans les États bénéficiant de ressources substantielles pour pallier les répercussions des PCE. Cette association entre faible capacité d'adaptation et migration est puissante. Ainsi, comme mentionné dans la littérature scientifique, le discours est orienté de manière à rendre invisible le Nord comme potentielle victime de migrations environnementales. Toutefois, bon nombre

d'évènements survenus, au courant des dernières années ou actuellement même, permettent d'émettre l'hypothèse que le Nord est bel et bien victime des PCE et, par conséquent, fait l'expérience des migrations environnementales[80].

Parallèlement, l'analyse a porté sur la temporalité dans laquelle vont survenir les migrations environnementales selon les énonciateurs. La distance N/S laisse apercevoir un discours altérant le risque et le caractère imminent des PCE. Ce discours suggère une faible prise de responsabilités et une faible préoccupation quant à la problématique. Tel que montré au chapitre précédent, avec le recours à une temporalité future / incertaine, il devient possible, pour les États du Nord, de soulever un doute quant aux probabilités d'éventuelles migrations environnementales. Beck (2016) émet l'hypothèse que cette association découle des formes de visibilité que l'on accorde à la problématisation. Cette dernière s'articule à partir des voix qui s'élèvent ainsi que de groupes ayant les moyens institutionnels et scientifiques permettant de faire circuler un discours axé sur leurs ambitions et leur ligne politique. L'analyse de l'articulation du discours, à propos du potentiel de victimisation et de la temporalité, illustre les propos de Beck (2016) quant à l'invisibilité du risque, puisque : « […] *the more complex the production and nature of risks become, and the more production and definition of risks depend on global interconnectedness, the more 'natural' the invisibility of those risks is* » (p. 99).

Parallèlement, l'analyse s'est intéressée au faible usage de la littérature grise ou scientifique dans le discours. La démonstration effectuée confirme en partie le caractère éminemment politique du discours sur les migrations environnementales. Le discours observé ne se fonde pas vraiment sur les données scientifiques à propos des migrations environnementales, ni même sur celles à propos des PCE[81]. Cette section a aussi permis de constater où, quand et comment les deux groupes forgent leur argumentaire afin de le crédibiliser en fonction de leurs priorités et de leurs

[80] Voici divers exemples : la fonte des glaciers, l'érosion des berges et les tempêtes similaires à des ouragans en Alaska. Les multiples ouragans ayant frappé les côtes de la Floride (États-Unis) et les provinces maritimes au Canada. Les investissements massifs pour lutter contre la montée des eaux dans les zones situées sous le niveau de la mer comme les Pays-Bas. Les pluies torrentielles survenues en Alberta et en Colombie-Britannique (Canada). Les feux de forêt et les vagues de chaleur en Europe et en Amérique du Nord. Tous ces évènements déplacent des gens de façon temporaire et, parfois, permanente.

[81] Rappelons les propos de Beck (2016) à propos des PCE: « *Nevers before in human history has political life been saturated by this much knowledge about a pending global emergency* » (p.37).

centres d'intérêt. Un désir de crédibiliser l'argumentaire afin de diffuser ce que l'énonciateur considère comme sa vérité est alors observée. En observant des perceptions divergentes forgeant la distance N/S, l'étude du second thème confirme que les États, toutes provenances confondues, reconnaissent l'existence des PCE. Toutefois, l'observation des « *politics of knowledge* »[82] permet de confirmer que la problématisation est empreinte de jeux de pouvoir entre les deux groupes analysés. Ces jeux de pouvoir, tels que représentés dans le discours, permettent d'observer ce que McGoey (2012) qualifie de « *feigned ignorance* », soit cette connaissance à propos des PCE à laquelle on tourne le dos pour se conforter dans le système économique et politique actuel (Brisman et al., 2020). À partir de ces constats, nous poursuivrons notre discussion en nous penchant sur les problématisations distinctes du risque correspondant aux migrations environnementales.

4.2 Les problématisations distinctes du risque

Il est maintenant temps d'aborder les conséquences entourant les problématisations distinctes du risque au sein du discours. Ici, il sera question de comment les États membres abordent la question du risque lorsqu'il traite de migrations environnementales. Cette section permet de répondre à la troisième et dernière question figurant dans nos objectifs de recherche, soit *comment s'orchestrent les questions de gouvernance de la sécurité et du risque en relation à ces problématisations distinctes*? Les dynamiques de classes parviennent à être illustrées à partir de la criminologie verte et de la théorie de la *Risk Society*, et ce, puisque le risque global n'est plus en leur sein un effet secondaire de la modernité subi par une minorité au nom de la productivité. Introduite dans le premier chapitre, la notion de « *risk-class* » permet d'observer comment s'articule de manière inégale le risque (Beck, 2016). D'un côté, Beck (2016) présente que la dominance « *risk-CLASS* » suggère que la classe est la cause principale générant des inégalités. À son opposé, la dominance « *RISK-class* » s'exprime selon le principe que le risque a une incidence

[82] [Rappel] L'observation des politics of knowledge permet de détecter comment s'articule le pouvoir définissant le risque global. Beck (2016) propose des exemples de questions afin de s'y intéresser : « (1) *Who is to determine the harmfulness* […] *of the involved risk and their dimensions* (1.1) *Is the responsibility on those who generate those risks or those who benefit from them?* (1.2) *Are those affected or potentially affected by them included or excluded?* (2) *What is count as a sufficient proof?* (2.1) *Who decides this?* (3) *If there are dangers and damages, who is to decide on compensation for the afflicted?* (3.1) *Who takes care to ensure that future generations are confronted with less existential risks?* » (p. 96)

dans la propension à générer des inégalités sociales (Beck, 2016). L'étude du discours par le biais de la « *risk-class* » permet de situer où se situe le risque pour l'énonciateur[83].

Le troisième et dernier thème avait pour sujet la référence au risque et sa symbolique dans le discours. La forte présente d'arguments sécuritaires avait été recensée dès les premières phases d'analyse. L'objectif était de mettre en exergue où se situe le risque dans les plaidoyers N/S à propos des migrations environnementales. L'analyse a porté sur l'interprétation des conséquences des PCE, sur les instances dans lesquelles le discours a circulé, sur la définition du risque ainsi que sur la présence de liens soulignant l'interprétation du risque. C'est au travers de ces modalités que nous avons pu observer comment le risque est construit différemment entre le Nord et le Sud. Beck (2016) affirme que le risque global est socialement déterminé, puisqu'il est le fruit de jeux de pouvoir. Tout comme dans les autres thèmes présentés, le discours véhiculé par chacun des deux groupes permet de maintenir la distance N/S quant aux responsabilités relatives à la gouvernance des migrations environnementales et à la gouvernance du risque.

La première partie de ce thème concerne la manière dont les pays du Nord et du Sud traitent des conséquences des PCE et du risque différencié que ces PCE posent pour la gouvernance des migrations environnementales. L'analyse permet d'observer que la caractérisation des conséquences au sein du discours a pour effet de maintenir la problématisation dans un cadre où le risque se traduit par faible capacité d'adaptation chez certains. Dans ce cas, Beck (2016) réfèrerait à la dominance « *Risk-CLASS* » pour désigner la problématisation. Favorisant la création d'une perception de l'altérité du risque en matière de migration environnementale, les jeux de pouvoir permettent le maintien d'une distance entre les énonciateurs du Nord et ceux touchés par ces migrations. En délimitant la majorité des conséquences des PCE essentiellement au Sud, le discours a pour effet de contribuer à façonner l'altérité des pays du Sud et à détourner le regard quant au caractère global des PCE. Cette représentation des migrants environnementaux comme étant « Autres », « porteurs d'un chaos futur » et représentant une « menace à la sécurité », entraîne des conséquences réelles dans la mise en œuvre de politiques publiques sur cet enjeu.

[83] Il faut rappeler que le risque global soulève toujours deux types de menaces, soit : « […] *to the life and sovereignty of citizens and* […] *to the authority and sovereignty of the nation-state*. » (Beck, 2016, p. 100).

En effet, le discours problématise les migrations environnementales comme étant une réalité lointaine du Nord.

Grâce à cette distanciation du Nord quant à son potentiel d'être victime des PCE, la problématisation du discours permet de passer sous silence le caractère global du phénomène. Ainsi, s'intéresser au risque et à la façon dont il est construit permet d'apercevoir la puissance que représente la « *strategic ignorance* »[84] de McGoey (2012). Ce maintien d'un discours où les PCE surviennent dans certaines régions du globe permet également de supporter le discours à propos de la faible capacité d'adaptation de certains États face aux PCE. Ce déni rappelant la position de Klein (2024) permet une déresponsabilisation des pays du Nord et la diffusion d'un discours où « *its everyone for themselves* » (p. 86 / 908). Une déresponsabilisation est soulignée également par McNamara (2007) lorsqu'elle spécifie que les États refusent de se percevoir comme les uniques responsables des PCE. Ainsi, le maintien d'un discours où les PCE ne sont pas un phénomène global est à l'avantage des États qui veulent s'interroger le moins possible à propos des conséquences de l'activité humaine sur les différentes économies planétaires.

Cette caractérisation des conséquences des PCE s'explique aussi par la puissance du Nord à fixer les enjeux de sécurité à l'international (de Senarclens et Ariffin, 2007). Mentionné dans le chapitre de méthodologie, un excellent exemple de cette puissance du Nord est la mainmise du Nord sur tous les postes permanents au Conseil de sécurité. Soulevant de nombreux débats depuis de nombreuses années, la réforme du Conseil de sécurité se fait toujours attendre au grand dam de bon nombre d'États issus des deux groupes étudiés. La question des contributions des États membres, dont la quotepart de chacun est déterminée à partir d'un calcul tenant compte de la taille et de la solidité économique de ce dernier, en est un autre. La puissance financière que représente le Nord permet aussi à ces derniers de s'imposer sur la scène onusienne et de veiller à une interprétation plus flexible des principes de la Charte des Nations unies. L'observation de la puissance conférée au Nord permet de répondre partiellement aux questions de Beck (2016) à

[84] La « *strategic ignorance* » est la connaissance à propos de l'imminence des PCE à laquelle on tourne le dos pour se conforter dans le système économique et politique actuel (Brisman et al., 2020).

propos de la détermination du risque et des relations de pouvoirs qui permettent de maintenir les inégalités entourant les PCE et les migrations environnementales.

Les questionnements de Beck (2016) à propos des « *politics of knowledge* » et des « *relations of definition* » mettent aussi en lumière comment se transpose cette menace au sein du discours politique. Rappelons que ces deux concepts permettent d'observer les jeux de pouvoir associés à la détermination du risque. Möller (2012) soutient que le risque est défini par la valeur attribuée au préjudice, tandis que Van de Poel & Hihlén Fahlquist (2012) rappellent cette réalité : « *According to the theory of risk society, both risk and responsibility are connected to control and decisions* » (p. 885). La présence d'éléments discursifs associés au risque et à l'(in)sécurité dans 67% de l'échantillon apparait significative. L'analyse des éléments produits par le Nord confirme la présence d'un discours catégorisant les personnes touchées par la problématique comme une menace à la sécurité plutôt qu'étant des victimes, une tendance discursive déjà souligné par Hall (2020). Beck (2016) rappelle que les États doivent percevoir les autres États comme des alliés plutôt que des ennemis dans la lutte contre les PCE. Ce changement de vision ne semble pas chose faite, puisque le risque n'est pas décrit comme une problématique globale, en plus d'être dépeint distinctivement selon la provenance des énonciateurs.

Le troisième thème portait sur la récurrence de différents liens au sein de l'échantillon. Tout d'abord, la faible récurrence d'argumentaire établissant des liens directs entre sécurité et PCE souligne comment certaines facettes du risque sont invisibilisées. L'observation de ce lien entre sécurité et PCE visait à valider si les États perçoivent l'enjeu des PCE comme un facteur d'instabilité ou comme une menace directe à la sécurité. Cette absence de lien direct entre sécurité et PCE, faiblement observée dans l'échantillon, est également observée dans les fondements même du Conseil de sécurité où les PCE ne sont toujours pas reconnues comme une menace directe à la paix et à la sécurité internationale (Conseil de Sécurité, 2022). Néanmoins, l'analyse relève le fait que certains tentent d'élever le discours en soulignant que le lien entre Sécurité et PCE est sous-estimé[85] et que la communauté internationale se méprend quant à la menace que représentent les PCE. Ensuite, l'analyse a examiné la présence de deux liens associés

[85] Un total de six éléments discursifs (N :3 / S :3) fait état que le lien entre Sécurité et PCE est sous-estimé.

à la pauvreté, soit la pauvreté et l'(in)sécurité ainsi que la pauvreté et la dégradation environnementale. Ces références à la pauvreté mettent en évidence les divergences entre les arguments du Nord et ceux du Sud, notamment en termes de construction sociale et de vulnérabilité face au risque.

Contrairement au Nord, où l'argumentaire insinue que la pauvreté exacerbe la dégradation environnementale (*Risk-CLASS*)[86], la référence au lien entre la pauvreté et la dégradation environnementale se traduit, au Sud, par la mise en relief plus fréquente du « *RISK-Class* »[87]. Ainsi, le Sud retourne l'argument sur lui-même. Cette réalité signifie que, selon le Sud, la dégradation environnementale favorise l'augmentation des inégalités sociales. Malgré tout, la faible fréquence de liens directs entourant la pauvreté permet également d'émettre que la causalité entre pauvreté et PCE n'est pas un argument récurrent dans l'argumentaire entourant les migrations environnementales. Ces résultats contrastent avec le discours retrouvé dans la littérature concernant les migrations environnementales, soit qu'elles sont causées par la faible capacité d'adaptation du Sud face aux PCE. Rappelons que la littérature scientifique et la littérature grise traitent énormément de la forte propension du Sud à être le lieu de migrations environnementales (White, 2011 ; White, 2012 ; Baldwin, 2012 & 2013 ; Ransan-Cooper & al., 2015 ; Brisman & South, 2020). Cette faible présence dans l'échantillon s'explique par le fait que le discours concernant le lien entre la pauvreté et (in)sécurité ainsi que la dégradation environnementale est plus subtil. C'est là que s'observe toute la puissance du discours à propos des migrations environnementales.

Les résultats présentés, dans cette troisième section, soulignent le fait que la détermination de ce qui constitue un risque se traduit, chez les États, par une évaluation des couts et des bénéfices associés à ce risque (Möller, 2012). Les références au risque présentées dans l'échantillon témoignent de la conviction des États de l'urgence d'agir face aux PCE tout en ne contraignant pas les États à agir dans l'immédiat. Ainsi, réitérons le fait que l'objectif visait à détecter comment

[86] Sur un total de cinq références, deux réfèrent au « *RISK-Class* », tandis que trois réfèrent au « *Risk-CLASS* ».
[87] Sur un total de onze références, huit réfèrent au « *RISK-Class* », tandis que trois réfèrent au « *Risk-CLASS* ».

s'articulent les jeux de pouvoir en observant les « *politics of knowledge* »[88] de Beck (2016). Les analyses ont d'ailleurs permis d'observer comment le plaidoyer du Sud, groupe subissant principalement les PCE, est souvent enseveli sous celui du Nord. Rappelons que l'échantillon du Sud est composé de trois fois plus d'éléments discursifs que celui du Nord. Malgré cette situation, son plaidoyer ne se retrouve pas en avant-plan sur la scène internationale, puisque la problématisation qui s'entend le plus fortement, celle dont nous avons le plus connaissance, est celle du Nord. L'absence de discours permet encore une fois de détourner le regard quant au phénomène en faisant abstraction du caractère global de la situation.

Il a donc été possible d'exposer comment le discours actuel à propos du risque, correspondant aux migrations environnementales, favorise le statuquo et empêche l'émergence d'un changement de paradigme dans le discours. Deux faces, celle du Nord et celle du Sud, conceptualisent le risque global. Les deux visions proposées font état d'une détermination du risque où la vulnérabilité et la responsabilité sont distinctes (Beck, 2016). C'est ce qui justifie l'importance de l'étude du discours dans ce domaine. En maintenant le discours tel qu'il a été présenté aujourd'hui, ce dernier ne peut pas se centrer entièrement sur le caractère global de la problématique et se questionner sur les conséquences des différentes économies planétaires. Ce type de discours est gagnant pour certains États.

Afin de conclure cette partie de la discussion, il importe de réitérer que la distance discursive N/S au sein du discours favorise le maintien d'une approche différenciée au risque constitué par les PCE et en regard des enjeux posés par les migrations environnementales. De ce fait, l'analyse fait ressortir la quasi-invisibilité de la responsabilité du Nord et sa faible propension à se voir comme étant potentiellement victimisé en matière de migration environnementale. Parallèlement, le Nord insinue qu'il s'agit d'une problématique d'ordre régionale et non d'ordre global. Ce que Beck (2016) nomme la Métamorphose du monde et le cosmopolitisme, qui en découle, mettent au défi

[88] [Rappel] Beck (2016) propose des exemples de questions afin de s'intéresser aux « *politics of knowledge* »: « (1) *Who is to determine the harmfulness* […] *of the involved risk and their dimensions* (1.1) *Is the responsibility on those who generate those risks or those who benefit from them*? (1.2) *Are those affected or potentially affected by them included or excluded*? (2) *What is count as a sufficient proof*? (2.1) *Who decides this?* (3) *If there are dangers and damages, who is to decide on compensation for the afflicted*? (3.1) *Who takes care to ensure that future generations are confronted with less existential risks*? » (p.96).

cette représentation des PCE et des migrations environnementales par les pays du nord. Selon Beck (2016), la Métamorphose est constituée de trois dimensions. Tout d'abord, une métamorphose de la façon « of seeing the world » permet l'inclusion des « *excluded global others* » (Beck, 2016, p. 75). Par la comparaison des discours des États du Nord et du Sud, nous avons pu accorder une plus grande place au plaidoyer du Sud qui habituellement est caché sous le plaidoyer du Nord, vu la puissance et les moyens dont dispose ce groupe.

La seconde dimension concerne la métamorphose de la manière « *of being in the world* » et indique comment les institutions existantes sont en position d'efficacité et d'échec en même temps face aux risques globaux (Beck, 2016, p. 76). Ici, il s'agissait d'observer comment les institutions existantes peuvent être fonctionnelles dans un contexte traditionnel, mais également d'observer que ces institutions ne le sont plus lorsque les questions concernent un risque global. Actuellement, les structures des entités répondant aux questions concernant les migrations environnementales permettent des jeux de pouvoir où le principe de souveraineté étatique est sous-jacent à l'argumentaire de certains États. Pensons au seul élément discursif où le Nord souligne son potentiel de victimisation quant aux migrations environnementales. Certes, la Pologne stipule que la problématique doit être adressée en collaboration lorsqu'elle affirme « […] *we do this also to secure our own environment* »[89] . Toutefois, l'élément discursif ne souligne pas la nécessité de prendre en charge la problématique de manière globale. Plutôt, il souligne le caractère essentiel de la coopération entre les États lorsqu'il y a un risque environnemental sur son propre territoire, à l'intérieur de ses frontières. Nous pouvons souligner également les deux éléments discursifs produits par l'Autriche[90], où l'État rejetait la création de nouvelles catégories de migrants, en soulignant indirectement le principe d'égalité souveraine propre à chacun des États membres.

En fait, la présence du principe de souveraineté étatique est beaucoup plus subtile. Tout d'abord, ce principe figure parmi les fondements mêmes de l'ONU. Rappelons que l'ONU et ses organes ne peuvent s'immiscer en aucun cas dans les affaires nationales des États. L'ONU n'est pas une entité ayant des pouvoirs supranationaux pouvant appliquer rigoureusement des décisions

[89] Annexe C : Ligne #2.
[90] Annexe C : Lignes #54 et #57.

globales. Les décisions entérinées sur la scène internationale se fondent donc sur la sincérité des États afin que ces derniers respectent ou appliquent ce qui a été entériné. Ainsi, ce qu'on observe, c'est que tous les États reconnaissent l'existence des PCE, son potentiel de risque et l'implication de l'activité humaine dans l'augmentation des PCE. Le problème ne réside donc pas dans ces aspects. La difficulté est plutôt dans la reconnaissance d'un nouveau type de migrant. Actuellement, en vertu de leur souveraineté étatique, les États ont la liberté de déterminer eux-mêmes leur politique d'immigration, à l'exclusion de la question des réfugiés en lien avec l'application de la Convention de Genève de 1951 (UNHCR, 2019). La mise en place de traités, d'accords ou de convention concernant les migrations environnementales laisse présager un risque de renonciation partiel à une souveraineté, comme le fait, par exemple, la Convention de Genève. Ainsi, il est possible d'affirmer que les États sont réticents à accepter un nouveau type de migrant, puisque ces derniers sont hostiles à l'idée de devoir accueillir encore plus de migrants. À la lueur de ce qui a été présenté, il est possible de se questionner sur la façon dont cet argument interfère avec la problématisation des migrations environnementales et amène à se demander si l'ONU est la meilleure entité pour traiter du risque global comme les PCE et les migrations environnementales. Nous reviendrons sur rôle de l'ONU dans la prochaine section.

La troisième dimension concerne la métamorphose de la façon « *of imaging and doing politics* » (Beck, 2016, p.76). S'appuyant sur le vécu ou la réalité des victimes, la présence de « *bads* » au sein du discours laisse présager un potentiel de « *common goods* » (Beck, 2016, p.76). En tentant d'amener le discours vers une problématisation où le risque est qualifié de global, le discours du Sud laisse émerger un besoin de coopération internationale en matière de migrations environnementales. Il reste à voir si le discours du Nord prendra cette direction également. Beck (2016) rappelle que les États doivent percevoir les autres États comme des alliés plutôt que comme des ennemis dans la lutte contre les PCE. À partir de ce qui a été avancé, il faut percevoir la Métamorphose du monde comme un mécanisme permettant de découvrir « […] *new ways of seeing the world, being the world, and imagining and doing politics* » (Beck, 2016, p. 181).

4.3 Retour sur le mémoire et sur sa portée

L'étude comparée du discours des pays du Nord et du Sud traitant des migrations environnementales, à partir du courant de la criminologie verte et de la théorie de la Métamorphose du monde de Beck (2016), était toute désignée. Les éléments présents dans ce courant et cette théorie amènent à se questionner sur les façons de prendre en charge la question des migrations environnementales ainsi que celles encore plus globales, correspondant aux PCE. Il importe de rappeler la puissance politique de ce sujet, où plusieurs États ont un intérêt dans le maintien de la problématisation actuelle. Ainsi, l'approche suggérée par l'ouvrage de Beck (2016) a permis de se défaire du cadre habituel dans lequel le discours à propos des migrations environnementales circule. L'analyse a donc permis d'observer les jeux de pouvoir et la circulation des idées plutôt que de regarder le discours comme un tout dans lequel tous les énonciateurs auraient la même vision. Comme soutenu par Corredor-Jiménez (2019), il semblait impératif de vérifier la présence d'une disparité dans le discours et de la prendre en considération. C'est ce que nous avons fait en scindant en deux groupes d'énonciateurs en fonction de leur provenance.

L'analyse proposée à l'aide des concepts de Beck (2016) ne permettait pas d'étudier la question de la détermination de la responsabilité. Contrairement à des auteurs comme Rice (2009), Beck (2016) ne s'est pas intéressé au concept de la dette écologique et aux critiques inhérentes. Ceci peut s'expliquer par le fait que ce dernier aborde le « *Cosmopolitan Turn* » (p. 38) à propos des PCE, c'est-à-dire qu'il est désormais unanime sur le fait qu'aucun État ne peut faire face aux PCE seul. Par le caractère global des PCE, il ne semble pas opportun, pour Beck (2016), de s'intéresser à la responsabilité et à la faute. Nous avons fait le choix de ne pas coder ces énoncés.

Parallèlement, il importe de rappeler que la métamorphose n'est pas synonyme de clairvoyance et ne prédit donc pas l'avenir. Diverses perturbations politiques et sociales sont survenues depuis la parution de l'ouvrage de Beck (2016) et ces dernières peuvent être perçues comme une source de résistance à la métamorphose. Le Brexit et la montée de la droite, partout sur la planète, sont soulignés par Honeybun-Arnolda (2017). Les évènements soulignés par ce dernier font la démonstration que les États accordent une énorme priorité aux principes de frontières, de souveraineté étatique et d'arrivées éventuelles de migrants. À cela, nous ajouterons les récentes

guerres ou conflits concernant des questions de territoires – Ukraine / Russie, Chine / Taiwan et Israël / Hamas. Ces dernières ont le même effet, en plus de monopoliser les débats à l'ONU, reléguant temporairement aux oubliettes des sujets tels que les migrations environnementales.

Ainsi, l'utilisation des concepts traités par Beck (2016) a aussi permis de se poser des questions quant au contexte dans lequel le discours à propos des migrations environnementales circule. À partir des notions introduites dans ce mémoire, il apparait essentiel de se questionner sur la capacité de l'ONU à répondre adéquatement à la problématique des migrations environnementales et à la crise entourant les répercussions des PCE. Toutefois, cette question n'entre pas dans l'axe choisi pour ce mémoire. Malgré tout, soulignons simplement notre interrogation à savoir si la mise en place de l'ONU, après la deuxième guerre mondiale, à partir du principe de souveraineté étatique et d'égalité souveraine, offre une structure adéquate dans le traitement d'une problématique globale. Pour répondre à cette question, Beck (2016) propose la création de « *Cosmopolitan communities of Risk* » (p. 164) dont la légitimité se fonderait dans l'« *Emancipatory potential of climate change risk* » (p. 166) et dans la mise en commun du pouvoir des villes et des municipalités, soit les « *United World Cities* » (p.166). La question de l'incidence des villes dans la lutte contre les PCE émerge dans le discours entourant les PCE. Des panels sur le sujet sont d'ailleurs survenus lors de la Conférence des parties (COP) 15 en 2022, à Montréal, un évènement réunissant les États membres de la Convention des Nations unies sur la diversité biologique.

Les questionnements de Beck (2016) quant à l'implication de l'État trouvent écho à la proposition de Dalby (2009) qui suggère de s'intéresser aux humains plutôt qu'à l'État lorsqu'il est question de PCE et des migrations environnementales. Beck (2016) renchérit sur cette question et estime que le « […] *risk communities presuppose the concept of concern or 'care'. With the anticipation of the catastrophe, concern for oneself becomes concern for everyone else* » (p. 170). Cette position concorde avec les propos tenus par Antonio Guterres, Secrétaire général de l'ONU, le 7 novembre 2022 lors de son discours d'ouverture de la COP27 en Égypte. Nous terminerons ce mémoire en rappelant l'importance d'une prise en charge et d'une problématisation globale des migrations environnementales, puisque : « L'humanité a le choix : coopérer ou périr. Il s'agit soit d'un pacte de solidarité climatique, soit d'un pacte de suicide collectif » (ONU, 2022).

Références bibliographiques

Agnew, R. (2012). It's the End of the World as We Know It: The Advance of Climate Change from a Criminological Perspective. Dans White, R. (dir.), Climate Change from a Criminological Perspective (p. 13-25). New York: Springer Science+Business Media.

Amicelle, A., Côté-Boucher, K., Dupont, B., Mulone, M., Shearing, C. and Tanner, S. (2019), *The Policing of Flows. Challenging Contemporary Criminology.* London: Routledge.

Assemblée Générale (1992). *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement*. (Publication no. A/CONF.151/26/Rev.1 (Vol. I))

Assemblée Générale (2018). *Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.* (Publication no. A/CONF.231/3)

Baldwin, A. (2012). Orientalising environmental citizenship: climate change, migration and the potentiality or race, *Citizenship Studies*, 16 (5-6), p. 625-640. https://doi.org/10.1080/13621025.2012.698485

Baldwin, A. (2013). Racialisation and the figure of the climate-change migrant. *Environment and Planning,* 45(6), p. 1474-1490.

Baldwin, A., & Erickson, B. (2020). Introduction: Whiteness, coloniality, and the Anthropocene. *Environment and Planning D: Society and Space*, *38*(1), 3–11. https://doi.org/10.1177/0263775820904485.

Beck, U. (1992). *Risk Society: Towards a New Modernity*. London: Sage.

Beck, U. (2016). *The Metamorphosis of the World*. Cambridge: Polity Press.

Belcher, W.L. (2019). *Writing your journal article in twelve weeks: a guide to academic publishing success* (2nd edition). Chicago: The University of Chicago Press.

Betts, A. (2005). International cooperation between North and South to enhance refugee protection in regions of origin. *Working Paper Series.* Working Paper no. 25. Refugee Studies Center, University of Oxford.

Brisman, A., & South, N. (dirs.) (2020). *Routledge International Handbook of Green Criminology* (2nd edition ed.). London: Routledge.

Bruner, T. (2017). "Sinking islands" and the UNSC: Five modalities of mobilising science. *Geoforum, 84*, 342-353. doi:10.1016/j.geoforum.2017.03.027

Burson, B. (2010). Environmentally Induced Displacement and the 1951 Refugee Convention: Pathways to Recognition. Dans T. Afifi & J. Jäger (Eds.), *Environment, Forced Migration and Social Vulnerability* (vol.1, p. 3-16). Dordrecht: Springer.

Conseil de Sécurité (2017. 31 mars). *Résolution 2349 sur la situation du bassin du lac Tchad*. https://digitallibrary.un.org/record/863829?ln=fr

Conseil de Sécurité (2022). *Couverture de la 9150e séance du Conseil de sécurité.* (Publication no. CS/15060) https://press.un.org/fr/2022/cs15060.doc.htm#:~:text=Les%20changements%20climatiques%2C%20a%2Dt,a%2Dt%2Dil%20argu%C3%A9.

Corredor-Jiménez, J. (2019). Ignoring the Brandt Line? Dimensions and Implications of the North-South Divide from Today's Policy Perspective. Dans H. M. Grimm (Ed.), *Public Policy Research in the Global South* (p. 17-26). Cham: Springer.

Cournil, C. et Vlassopoulos, C. (dirs.) (2015). *Mobilité humaine et environnement : Du global au local.* Versailles : Éditions Quae.

Crawford, A. (2014) Thinking about sustainable security: Metaphors, paradoxes and ironies. Dans M. Schuilenburg, R. Van Steden et B. Oude Breuil (eds.), *Positive Criminology : Reflections on Care, Belonging and Security* (p. 33-56). The Hague: Eleven.

Crawley, H. & Skleparis, D. (2018). Refugees, migrants, neither, both: categorical fetishism and the politics of bounding in Europe's 'migration crisis'. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 44(1), p.48-64. https://doi.org/10.1080/1369183X.2017.1348224.

Crutzen, P.J. (2007). La géologie de l'humanité : l'ren, *Ecologie & Politique* 2007/1 (N°34), p. 141-148. https://doi.org/10.3917/ecopo.034.0141

Dahan, A. (2014). L'impasse de la gouvernance climatique globale depuis vingt ans : Pour un autre ordre de gouvernementalité. *Critique internationale*, 2014/1(62), p.21-37. https://doi.org/10.3917/crii.062.0021

Dalby, S. (2009). *Security and Environmental Change*. Cambridge: Polity Press.

Dalby, S. (2013). Climate Change: New Dimensions of Environmental Security. *The RUSI Journal, 158*(3), 34-43. https://doi.org/10.1080/03071847.2013.807583.

Dalby, S. (2015). Guest editorial: Political geography and climate change – Introduction to a virtual special issue of *Political Geography* on climate change and political geography. *Political Geography*, 50(2016), p.71-73.

De Haas, H. (2020). Categories of Migration. Dans H. de Haas, S. Castles & M.J. Miller (dir.), *The Age of Migration* (6e edition, p.21-41). The Guilford Press.

De Senarclens, P. et Ariffin, Y. (2007). *La politique internationale: Théories et enjeux contemporains* (5e édition). Paris : Armand Colin.

Donnelly, J. (2013), *Universal Human Rights in Theory and Practice* (3e edition). Cornell University Press.

Dun O & Gemenne F (2008). Defining 'environmental migration': There is currently no consensus on definitions in this field of study. The resulting variety of terms is not just confusing but unhelpful. *Forced Migration Review* (31), p. 10–11.

Durocher, M. (2016). Analyse discursive et approche inductive : Justin Trudeau et les enjeux de pouvoir produisant le politicien célèbre. *Approches inductives, 3*(2), p. 138-165. https://doi.org/10.7202/1037917ar

El Hinnawi, E. (1985). « *Environmental Refugee* », Étude sur la construction du concept de réfugiés de l'environnement. Nairobi : Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

Floyd, R. (2015). Environmental security and the case against rethinking criminology as 'security-ology'. *Criminology & Criminal Justice*, 15(3), p.277-282.

Foucault, M. (1969). *L'archéologie du savoir*. Paris: Éditions Gallimard.

Fusey, P. et South, N. (2012) The Cultural Silence of Climate Change Contrarianism. Dans White, R. (dir.), Climate Change from a Criminological Perspective (p. 27-40). New York: Springer Science+Business Media.

Gemenne, F. (2009). *Environmental Changes and Migration Flows. Normative Frameworks and Policy Responses* [Thèse de doctorat, Université de Liège & Institut d'Études Politiques de Paris]. ORBi. http://hdl.handle.net/2268/137601

Gemenne, F. (2010). Tuvalu, un laboratoire du changement climatique? Une critique empirique de la rhétorique des « canaris dans la mine ». *Revue Tiers-Monde*, 2010/04(204), p. 89-107. DOI : 10.3917/rtm205.0089.

Gemenne, F. (2011). Why the numbers don't add up: A review of estimates and predictions of people displaced by environmental changes. *Global Environmental Change*, 21, p. 41–49.

Giddens, A. (1999). Risk and responsibility. *Modern Law Rev* 62(1), 1-10.

Giddens, A (2011). *The politics of Climate Change* (2e edition). Cambridge: Polity Press.

Gramsci, A. (1971). *Selections from the prison notebooks of Antonio Gramsci.* New York: International Publishers.

Hall, M. (2020) *Environmental refugees as environmental victims.* Dans Brisman, A., & South, N. (dirs.), *Routledge International Handbook of Green Criminology* (2nd edition ed., p.132-149). London: Routledge.

Hartmann, B. (2010). Rethinking climate refugees and climate conflict: Rhetoric, reality and the politics of policy discourse. *Journal of International Development, 22*(2), 233-246. doi:10.1002/jid.1676

Hillerbrand, R. (2012). Climate Change as Risk. Dans Roeser, S., Hillerbrand, R., Sandin, P. & Peterson, M. (dirs.)., *Handbook of Risk Theory: Epistemology, Decision Theory, Ethics, and Social Implications of Risk* (vol. 1, p. 319-339). Dordrecht: Springer.

Honeybun-Arnolda, E. (2017). The Metamorphosis of the World: How Climate Change is Transforming Our Concept of the World. *The AAG Review of Books*, 5:3, 177-179. https://doi.org/10.1080/2325548X.2017.1315250

Institute for Environment and Human Security (2015). *5 facts on climate migrants*. https://ehs.unu.edu/news/news/5-facts-on-climate-migrants.html.

Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC) (2007). *Climate Change 2007: Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change.* Parry, M.L., Canziani, O.F., Palutikof, J.P., van der Linden, P.J. & Hanson, C.E. (Eds). Cambridge: Cambridge University Press.

Internal Displacement Monitoring Center (IDMC) (2021) *GRID 2021: Internal displacement in a changing climate*. Genève: Internal Displacement Monitoring Center.

International Organization for Migration (OIM) (2019). *International Migration Law: Glossary on Migration*. International Organization for Migration.

Kaelin, W. (2015-02). *The NANSEN Initiative: Linking climate change, disasters and human mobility.* Communication présentée à l'Université McGill, Montréal.

Klein, N. (2014). *This changes everything*. New York: Simon & Schuster.

Kramer, R.C. et Michalowski, R.J. (2012). Is Global Warming a State-Corporate Crime?. Dans White, R. (dir.), Climate Change from a Criminological Perspective (p. 71-88). New York: Springer Science+Business Media.

Latour, B. (1993). *We Have Never Been Modern*. Cambridge: Harvard University Press.

Latour, B. (2005). *Reassembling the Social: An Introduction to Actor-Network-Theory*. Oxford: Oxford University Press.

Leitch, S., & Palmer, I. (2010). Analysing Texts in Context: Current Practices and New Protocols for Critical Discourse Analysis in Organization Studies. *Journal of Management Studies, 47*(6), 1194-1212. DOI: 10.1111/j.1467-6486.2009.00884.x

Lerin, F., & Tubiana, L. (2009). Les paradoxes de la souveraineté. In P. Jacquet, R. K. Pachauri, & L. Tubiana (Eds.), *Regards sur la terre 2009. L'annuel du développement durable* (1 ed., pp. 12). France: Presses de Sciences Po.

Lidskog, R. et Sundqvist (2012). Sociology of Risk. Dans Roeser, S., Hillerbrand, R., Sandin, P. & Peterson, M. (dirs.)., *Handbook of Risk Theory: Epistemology, Decision Theory, Ethics, and Social Implications of Risk* (vol. 1, p. 1001-1027). Dordrecht: Springer.

Luetz, J.M. & Merson, J. (2019). Climate Change and Human Migration as Adaptation: Conceptual and Practical Challenges and Opportunities. Dans W.L. Filho, A.M. Azul, L. Bandli, P.G. Özuyar & T. Wall (eds.), *Climate Action Encyclopedia of the UN Sustainable Development Goals* (p. 121-132). Springer Nature, Suisse.

Lukes, S. (1974). *Power : A radical view*. London: Macmillan.

Mayer, B. et Crépeau, F. (2015). Changements climatiques et droits de l'homme des migrants. Dans Cournil, C. et Vlassopoulos, C. (dirs.), *Mobilité humaine et environnement : Du global au local* (p. 31-48). Versailles : Éditions Quae.

McAdam, J. (2010). *Climate Change and Displacement: Multidisciplinary Perspectives*. Portland : Hart Publishing.

McGoey (2012). The logic of strategic ignorance. *The British Journal of Sociology*, 63(3), 553-576. https://doi.org/10.1111/j.1468-4446.2012.01424.x

McNamara, K.E. (2007). Conceptualizing discourses on environmental refugees at United Nations. *Population and Environment*, 29(1), p. 12-24.

Millan, S. (2015). Construction du droit des personnes déplacées internes, victimes de catastrophes naturelles. Dans Cournil, C. et Vlassopoulos, C. (dirs.), *Mobilité humaine et environnement : Du global au local* (p. 49-67). Versailles : Éditions Quae.

Möller, N. (2012). The Concepts of Risk and Safety. Dans Roeser, S., Hillerbrand, R., Sandin, P. & Peterson, M. (dirs.)., *Handbook of Risk Theory: Epistemology, Decision Theory, Ethics, and Social Implications of Risk* (vol. 1, p. 55-85). Dordrecht: Springer.

Nash, S.L. (2020). Disrupting the knowledge-power politics of human mobility in the context of climate change. Dans M. Brzoska & J. Scheffran (éds.), *Climate Change, Security Risks, and Violent Conflicts : Essay from Integrated Climate Research in Hamburg* (vol.1, p. 195-207). Hamburg University Press.

Nicholson, C. T. M. (2014). Climate change and the politics of causal reasoning: the case of climate change and migration. *The Geographical Journal, 180*(2), 151-160. https://doi.org/10.1111/geoj.12062.

ONU (1948). *Déclaration universelle des droits de l'Homme*.

ONU (2006). *ABC des Nations Unies*. Département de l'information de l'ONU.

ONU (2020a). *Assemblée générale des Nations Unies*. http://www.un.org/fr/ga/.

ONU (2020b). *Conseil de sécurité des Nations Unies*. http://www.un.org/securitycouncil/fr.

ONU (2020c). *Conseil économique et social des Nations Unies.* http://www.un.org/ecosoc/fr/.

ONU (2021). *Conférence - Environnement et Développement durable : Stockholm (1972).* https://www.un.org/fr/conferences/environment/stockholm1972.

ONU (2022). *« Coopérer ou périr » : à la COP27, le chef de l'ONU appelle à un pacte de solidarité pour le climat*. https://news.un.org/fr/story/2022/11/1129562

Ozymy, J., Jarrell, M.L. et Bradshaw, E.A. (2020) How criminologists can help victims of green crimes through scholarship and activism. Dans Brisman, A., & South, N. (dirs.), *Routledge*

International Handbook of Green Criminology (2nd edition ed., p.150-164). London: Routledge.

Padgett, D.K. (2017). *Qualitative methods in social work research* (3e edition). SAGE Publications.

Paskal, C., Bastien, A., Théroux, É., Bonin, P. et Zickgraf, C. (2016-05). *Les changements climatiques : quels impacts sur la sécurité internationale?*. Communication présentée au 2e Forum St-Laurent sur la sécurité internationale, Québec.

PNUD (2018). *Human Development Indices and Indicators – 2018 Statistical Update*. http://hdr.undp.org/sites/default/files/2018_human_development_statistical_update.pdf

Polman, L. (2004). *We did nothing: Why the truth doesn't always come out when the United Nations goes in*. London: Penguin Books.

Potter, G. (2010). What is Green Criminology. *Sociological Review,* November 2010, 5p.

Ransan-Cooper, H., Farbotko, C., McNamara, K. E., Thornton, F., & Chevalier, E. (2015). Being(s) framed: The means and ends of framing environmental migrants. *Global Environmental Change-Human and Policy Dimensions, 35*, 106-115. Doi: 10.1016/j.gloenvcha.2015.07.013.

Rice, J. (2009). North—South Relations and the Ecological Debt: Asserting a Counter-Hegemonic Discourse. *Critical Sociology, 35*(2), 225-252. doi:10.1177/089692050809919.

Roeser, S., Hillerbrand, R., Sandin, P. & Peterson, M. (dirs.). (2012). *Handbook of Risk Theory: Epistemology, Decision Theory, Ethics, and Social Implications of Risk* (vol. 1). Dordrecht: Springer.

Shearing, C. (2015). Criminology and the Antropocene. *Criminology & Criminal Justice, 15*(3), 255-269. doi:10.1177/1748895815584712.

Ungar, S. (1992). The rise and (relative) decline of global warming as a social problem. *The Sociological Quaterly*, 33(4), p.483-501.

UNHCR (2019). *Handbook on Procedures and Criteria for Determining Refugee Status under the 1951 Convention and the 1967 Protocol relating to the Status of Refugees* (publication no. HCR/IP/4/Eng/REV.1).

United Nations (Departement of Economic and Social Affairs) (2022). *World Population Prospects 2022 : Summary of Results* (publication no. UN DESA/POP/2021/TR/NO. 3)

United Nations (2022a). *Évolution démographique.* New York: United Nations. Repéré à https://www.un.org/fr/un75/shifting-demographics

Valverde, M. (2014) Studying the governance of crime and security: Space, time and jurisdiction. *Criminology and Criminal Justice*, 14(4), p.379-391.

Van de Poel, I. et Fahlquist, J.N. (2012). Risk and Responsibility. Dans Roeser, S., Hillerbrand, R., Sandin, P. & Peterson, M. (dirs.)., *Handbook of Risk Theory: Epistemology, Decision Theory, Ethics, and Social Implications of Risk* (vol. 1, p.877-907). Dordrecht: Springer.

van Dijk, T. A. (2008). *Discourse and Power*. New York: Palgrave Macmillan.

Venturini, T., Gemenne, F. & Severo, M. (2012). Des migrants et des mots : Une analyse numérique des débats médiatiques sur les migrations et l'environnement. *Cultures & Conflits, 88*(88), p.133-156. https://doi.org/10.4000/conflits.18594

Vlassopoulos, C. & Mancebo, F. (2013). Exil climatique : Gérer les déplacements des populations dus aux phénomènes climatiques extrêmes (EXCLIM), France, 173 pages.

Walters, R. (2018). Climate change : 'Making ignorance great again'. Dans A. Barton & H. Davis (eds.), *Ignorance, Power and Harm: Agnotology and the Criminological Imagination* (p.163-189). London: Palgrave.

Weintrobe, S. (2013). *Engaging with Climate Change: Psychoanalytic and Interdisciplinary Perspectives*. Sussex: Routledge.

White, G. (2011). *Climate Change and Migration: Security and borders in a warming world* (O. U. Press Ed. Oxford University Press ed. Vol. 1). New York: Oxford University Press.

White, R. (dir.) (2012). Climate Change from a Criminological Perspective. New York: Springer Science+Business Media.

Wihtol de Wenden, C. (2017). La question migratoire au XXIe siècle : Migrants, réfugiés et relations internationales (3e édition actualisée). Paris : Les Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques.

Wodak, R., & Meyer, M. (2009). Critical Discourse Analysis: History, Agenda, Theory, and Methodology. Dans R. Wodak & M. Meyer (dirs.), *Methods of Critical Discourse Analysis* (2nd edition, p. 1-33). Thousand Oaks: SAGE Publications Ltd.

Annexe A : Recherches « plein-texte » effectuées sur la plateforme SDED

RECHERCHES « PLEIN-TEXTE » EFFECTUÉES	RÉSULTATS
Recherche « plein-texte »: *Climate change displaced person*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate change displaced persons*	1
Recherche « plein-texte »: *Climate change displacee*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate change displacees*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate change displacement*	9
Recherche « plein-texte »: *Climate change displacements*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate change forced displacee*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate change forced displacees*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate change forced displacement*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate change forced displacements*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate change forced migrant*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate change forced migrants*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate change forced migration*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate change forced migrations*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate change migrant*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate change migrants*	3
Recherche « plein-texte »: *Climate change migration*	14
Recherche « plein-texte »: *Climate change migrations*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate change refugee*	2
Recherche « plein-texte »: *Climate change refugees*	13
Recherche « plein-texte »: *Climate displaced person*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate displaced persons*	3
Recherche « plein-texte »: *Climate displacee*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate displacees*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate displacement*	14
Recherche « plein-texte »: *Climate displacements*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate forced displacee*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate forced displacees*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate forced displacement*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate forced displacements*	0

Recherche « plein-texte »: *Climate forced migrant*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate forced migrants*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate forced migration*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate forced migrations*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate induced displaced person*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate induced displaced persons*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate induced displacee*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate induced displacees*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate induced displacement*	1
Recherche « plein-texte »: *Climate induced displacements*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate induced forced displacee*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate induced forced displacees*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate induced forced displacement*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate induced forced displacements*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate induced forced migrant*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate induced forced migrants*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate induced forced migration*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate induced forced migrations*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate induced migrant*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate induced migrants*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate induced migration*	4
Recherche « plein-texte »: *Climate induced migrations*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate induced refugee*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate induced refugees*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate migrant*	5
Recherche « plein-texte »: *Climate migrants*	21
Recherche « plein-texte »: *Climate migration*	11
Recherche « plein-texte »: *Climate migrations*	2
Recherche « plein-texte »: *Climate refugee*	6
Recherche « plein-texte »: *Climate refugees*	55
Recherche « plein-texte »: *Climate-change displaced person*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate-change displaced persons*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate-change displacee*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate-change displacees*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate-change displacement*	1
Recherche « plein-texte »: *Climate-change displacements*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate-change forced displacee*	0

Recherche « plein-texte »: *Climate-change forced displacees*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate-change forced displacement*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate-change forced displacements*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate-change forced migrant*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate-change forced migrants*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate-change forced migration*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate-change forced migrations*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate-change migrant*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate-change migrants*	1
Recherche « plein-texte »: *Climate-change migration*	1
Recherche « plein-texte »: *Climate-change migrations*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate-change refugee*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate-change refugees*	5
Recherche « plein-texte »: *Climate-induced displaced person*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate-induced displaced persons*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate-induced displacee*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate-induced displacees*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate-induced displacement*	33
Recherche « plein-texte »: *Climate-induced displacements*	2
Recherche « plein-texte »: *Climate-induced forced displacee*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate-induced forced displacees*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate-induced forced displacement*	1
Recherche « plein-texte »: *Climate-induced forced displacements*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate-induced forced migrant*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate-induced forced migrants*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate-induced forced migration*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate-induced forced migrations*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate-induced migrant*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate-induced migrants*	2
Recherche « plein-texte »: *Climate-induced migration*	43
Recherche « plein-texte »: *Climate-induced migrations*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate-induced refugee*	0
Recherche « plein-texte »: *Climate-induced refugees*	0
Recherche « plein-texte »: *Climatic displaced person*	0
Recherche « plein-texte »: *Climatic displaced persons*	0
Recherche « plein-texte »: *Climatic displacee*	0
Recherche « plein-texte »: *Climatic displacees*	0

Recherche « plein-texte »: *Climatic displacement*	0
Recherche « plein-texte »: *Climatic displacements*	0
Recherche « plein-texte »: *Climatic forced displacee*	0
Recherche « plein-texte »: *Climatic forced displacees*	0
Recherche « plein-texte »: *Climatic forced displacement*	0
Recherche « plein-texte »: *Climatic forced displacements*	0
Recherche « plein-texte »: *Climatic forced migrant*	0
Recherche « plein-texte »: *Climatic forced migrants*	0
Recherche « plein-texte »: *Climatic forced migration*	0
Recherche « plein-texte »: *Climatic forced migrations*	0
Recherche « plein-texte »: *Climatic migrant*	0
Recherche « plein-texte »: *Climatic migrants*	0
Recherche « plein-texte »: *Climatic migration*	1
Recherche « plein-texte »: *Climatic migrations*	0
Recherche « plein-texte »: *Climatic refugee*	0
Recherche « plein-texte »: *Climatic refugees*	1
Recherche « plein-texte »: *Ecologic displaced person*	0
Recherche « plein-texte »: *Ecologic displaced persons*	0
Recherche « plein-texte »: *Ecologic displacee*	0
Recherche « plein-texte »: *Ecologic displacees*	0
Recherche « plein-texte »: *Ecologic displacement*	0
Recherche « plein-texte »: *Ecologic displacements*	0
Recherche « plein-texte »: *Ecologic forced displacee*	0
Recherche « plein-texte »: *Ecologic forced displacees*	0
Recherche « plein-texte »: *Ecologic forced displacement*	0
Recherche « plein-texte »: *Ecologic forced displacements*	0
Recherche « plein-texte »: *Ecologic forced migrant*	0
Recherche « plein-texte »: *Ecologic forced migrants*	0
Recherche « plein-texte »: *Ecologic forced migration*	0
Recherche « plein-texte »: *Ecologic forced migrations*	0
Recherche « plein-texte »: *Ecologic migrant*	0
Recherche « plein-texte »: *Ecologic migrants*	0
Recherche « plein-texte »: *Ecologic migration*	0
Recherche « plein-texte »: *Ecologic migrations*	0
Recherche « plein-texte »: *Ecologic refugee*	0
Recherche « plein-texte »: *Ecologic refugees*	0
Recherche « plein-texte »: *Ecological displaced person*	0

Recherche « plein-texte »: *Ecological displaced persons*	0
Recherche « plein-texte »: *Ecological displacee*	0
Recherche « plein-texte »: *Ecological displacees*	0
Recherche « plein-texte »: *Ecological displacement*	1
Recherche « plein-texte »: *Ecological displacements*	0
Recherche « plein-texte »: *Ecological forced displacee*	0
Recherche « plein-texte »: *Ecological forced displacees*	0
Recherche « plein-texte »: *Ecological forced displacement*	0
Recherche « plein-texte »: *Ecological forced displacements*	0
Recherche « plein-texte »: *Ecological forced migrant*	0
Recherche « plein-texte »: *Ecological forced migrants*	0
Recherche « plein-texte »: *Ecological forced migration*	0
Recherche « plein-texte »: *Ecological forced migrations*	0
Recherche « plein-texte »: *Ecological migrant*	2
Recherche « plein-texte »: *Ecological migrants*	12
Recherche « plein-texte »: *Ecological migration*	6
Recherche « plein-texte »: *Ecological migrations*	0
Recherche « plein-texte »: *Ecological refugee*	3
Recherche « plein-texte »: *Ecological refugees*	13
Recherche « plein-texte »: *Environment displaced person*	0
Recherche « plein-texte »: *Environment displaced persons*	0
Recherche « plein-texte »: *Environment displacee*	0
Recherche « plein-texte »: *Environment displacees*	0
Recherche « plein-texte »: *Environment displacement*	0
Recherche « plein-texte »: *Environment displacements*	0
Recherche « plein-texte »: *Environment forced displacee*	0
Recherche « plein-texte »: *Environment forced displacees*	0
Recherche « plein-texte »: *Environment forced displacement*	0
Recherche « plein-texte »: *Environment forced displacements*	0
Recherche « plein-texte »: *Environment forced migrant*	0
Recherche « plein-texte »: *Environment forced migrants*	0
Recherche « plein-texte »: *Environment forced migration*	0
Recherche « plein-texte »: *Environment forced migrations*	0
Recherche « plein-texte »: *Environment migrant*	0
Recherche « plein-texte »: *Environment migrants*	0
Recherche « plein-texte »: *Environment migration*	2
Recherche « plein-texte »: *Environment migrations*	0

Recherche « plein-texte »: *Environment refugee*	0
Recherche « plein-texte »: *Environment refugees*	0
Recherche « plein-texte »: *Environmental displaced person*	0
Recherche « plein-texte »: *Environmental displaced persons*	1
Recherche « plein-texte »: *Environmental displaced-person*	0
Recherche « plein-texte »: *Environmental displaced-persons*	0
Recherche « plein-texte »: *Environmental displacee*	0
Recherche « plein-texte »: *Environmental displacees*	1
Recherche « plein-texte »: *Environmental displacement*	12
Recherche « plein-texte »: *Environmental displacements*	1
Recherche « plein-texte »: *Environmental forced displacee*	0
Recherche « plein-texte »: *Environmental forced displacees*	0
Recherche « plein-texte »: *Environmental forced displacement*	0
Recherche « plein-texte »: *Environmental forced displacements*	0
Recherche « plein-texte »: *Environmental forced migrant*	0
Recherche « plein-texte »: *Environmental forced migrants*	0
Recherche « plein-texte »: *Environmental forced migration*	0
Recherche « plein-texte »: *Environmental forced migrations*	0
Recherche « plein-texte »: *Environmental migrant*	0
Recherche « plein-texte »: *Environmental migrants*	28
Recherche « plein-texte »: *Environmental migration*	48
Recherche « plein-texte »: *Environmental migrations*	3
Recherche « plein-texte »: *Environmental refugee*	16
Recherche « plein-texte »: *Environmental refugees*	162
Recherche « plein-texte »: *Environmentally displaced person*	0
Recherche « plein-texte »: *Environmentally displaced persons*	17
Recherche « plein-texte »: *Environmentally displacee*	0
Recherche « plein-texte »: *Environmentally displacees*	0
Recherche « plein-texte »: *Environmentally displacement*	0
Recherche « plein-texte »: *Environmentally displacements*	0
Recherche « plein-texte »: *Environmentally forced displacee*	0
Recherche « plein-texte »: *Environmentally forced displacees*	0
Recherche « plein-texte »: *Environmentally forced displacement*	0
Recherche « plein-texte »: *Environmentally forced displacements*	0
Recherche « plein-texte »: *Environmentally forced migrant*	0
Recherche « plein-texte »: *Environmentally forced migrants*	0
Recherche « plein-texte »: *Environmentally forced migration*	2

Recherche « plein-texte »: *Environmentally forced migrations*	0
Recherche « plein-texte »: *Environmentally migrant*	0
Recherche « plein-texte »: *Environmentally migrants*	0
Recherche « plein-texte »: *Environmentally migration*	0
Recherche « plein-texte »: *Environmentally migrations*	0
Recherche « plein-texte »: *Environmentally refugee*	0
Recherche « plein-texte »: *Environmentally refugees*	0
TOTAL	**585**

Annexe B : Distribution des documents selon les recherches effectuées sur *United Nations Digital Library*

	MIGRATION	MIGRATIONS	MIGRANT	MIGRANTS	DISPLACEE	DISPLACEES	DISPLACED	DISPLACEMENT	DISPLACEMENTS	REFUGEE	REFUGEES	**TOTAL**
Climate	69	69	32	32	0	0	40	7	7	23	31	**310**
Climate change	65	65	32	32	0	0	40	7	7	23	30	**301**
Climatic	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**
Environment	96	96	61	61	0	0	44	0	0	64	127	**549**
Environmental	127	127	49	49	0	0	132	22	22	183	213	**924**
Environmentally	10	10	1	1	0	0	1	1	1	0	4	**29**
Ecologic	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**
Ecological	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**
TOTAL	**367**	**367**	**175**	**175**	**0**	**0**	**257**	**37**	**37**	**293**	**405**	**2113**

Annexe C : Distribution des éléments discursifs à l'étude

	DATE (Heure)	TYPE D'INSTANCE *ORGANE ONUSIEN* (Sous-organe)	N/S (Pays	Référence (page)	Type de docc. (Langue ORI)	Vocable(s) recencé(s)
1	1989-05-24 (-)	SÉCURITÉ *General Assembly & Security Council* (Final Statement of the Palme Commission on Disarmament and Security Issues)	N (Suède)	A_44_293 + S_20653 (p.18)	Rapport (ANG)	Environmental Refugees
2	1989-09-26 (15h00)	GÉNÉRAL *General Assembly* (Séance plénière)	N (Suède)	A_44_PV.7 (p.98)	Discours (ANG)	Environmental Refugees
3	1989-11-27 (10h00)	SÉCURITÉ *General Assembly* (First Committee)	S (Togo)	A_C.1_44_PV.47 (p.20)	Discours (Trad. ANG) (FRA n-disp.)	Environmental Refugees
4	1990-10-18 (10h00)	SÉCURITÉ *General Assembly* (First Committee)	S (Sri Lanka)	A_C.1_45_PV.8 (p.12)	Discours (ANG)	Environmental Refugees
5	1991-11-12 (10h00)	SOCIAL et HUMANITAIRE *General Assembly* (Third Committee)	S (Biélorussie)	A_C.3_46_SR.38 (p.11)	Discours (ANG)	"Environmental Refugees"
6	1992-10-26 (15h00)	MOUVEMENT de POPULATION *General Assembly* (Executive Committee of the Program UNHCR)	S (Ukraine)	_SR._SR.484 (p.7)	Discours (FRA)	Réfugiés écologiques

	DATE (Heure)	TYPE D'INSTANCE *ORGANE ONUSIEN* (Sous-organe)	N/S (Pays	Référence (page)	Type de docc. (Langue ORI)	Vocable(s) recencé(s)
7	1994-03-07 (-)	ENVIRONNEMENT *U.N. Convention to Combat Desertification* (Intergov. Negotiating Committee for the elaboration of an Intl. Convention)	N (Espagne)	A_AC.241_21 (p.3-4)	Rapport (ANG)	Desertification-induced migration (x2) Environmental migrants and displaced persons Desertification-induced population movements Environmental migrants
8	1995-10-10 (15h00)	GÉNÉRAL *General Assembly* (Séance plénière)	S (Sainte-Lucie)	A_50_PV.27 (p.8)	Discours (ANG)	Environmental Refugees
9	1996-09-27 (10h00)	GÉNÉRAL *General Assembly* (Séance plénière)	S (Malaisie)	A_50_PV.12 (p.9)	Discours (ANG)	Environmental Refugees
10	1996-10-08 (10h00)	MOUVEMENT de POPULATION *General Assembly* (Executive Committee of the Program UNHCR)	S (Bangladesh)	A_AC.96_SR.509 (p.14)	Discours (FRA)	"Migrants écologiques"
11	1999-09-28 (9h00)	SOCIAL et HUMANITAIRE *General Assembly* (Séance plénière)	S (Haïti)	A_S-22_PV.3 (p.11)	Discours (FRA)	Réfugiés écononomiques et écologiques
12	1999-10-25 (10h00)	ÉCONOMIQUE *General Assembly* (Second Committee)	S (Éthiopie)	A_C.2_54_SR.20 (p.8)	Discours (FRA)	Réfugiés environnement
13	2000-09-08 (15h00)	GÉNÉRAL *General Assembly* (Séance plénière)	S (Palaos)	A_55_PV.8 (p.21)	Discours (ANG)	"Environmental Refugees"
14	2001-05-14 au 2001-05-20 (-)	SOCIAL et HUMANITAIRE *U.N. Conferences on the Least Developed Countries* (-)	S (Bangladesh)	A_CONF.191_CP_37 (p.19)	Rapport (ANG)	" Environmental Refugees

	DATE (Heure)	TYPE D'INSTANCE *ORGANE ONUSIEN* (Sous-organe)	N/S (Pays	Référence (page)	Type de docc. (Langue ORI)	Vocable(s) recencé(s)
15	2001-11-13 (9h00)	GÉNÉRAL *General Assembly* (Séance plénière)	S (Micronésie)	A_56_PV.50 (p.3)	Discours (ANG)	" Climate Change Refugees
16	2001-11-16 (9h00)	GÉNÉRAL *General Assembly* (Séance plénière)	S (Tuvalu)	A_56_PV.56 (p.24)	Discours (ANG)	Environmental Refugees
17	2002-05-10 (9h00)	DROITS HUMAINS *General Assembly* (Session spéciale sur les enfants)	S (Tuvalu)	A_S-27_PV.5 (p.22)	Discours (ANG)	Environmental Refugees
18	2002-09-06 (-)	ENVIRONNEMENT *U.N. Framework Convention on Climate Change* (Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice)	S (Colombie)	FCCC_SBSTA_2002_MISC.15 (p.12)	Rapport (ANG)	Environmental Refugees
19	2002-09-14 (15h00)	GÉNÉRAL *General Assembly* (Séance plénière)	S (Tuvalu)	A_57_PV.7 (p.3)	Discours (ANG)	Environmental Refugees
20	2002-09-19 (10h00)	GÉNÉRAL *General Assembly* (Séance plénière)	S (Fiji)	A_57_PV.16 (p.3)	Discours (ANG)	Environmental Refugees
21	2002-11-15 (15h00)	SOCIAL et HUMANITAIRE *General Assembly* (Third Committee)	S (Biélorussie)	A_C.3_57_SR.51 (p.11)	Discours (ANG)	Ecological migrants
22	2003-09-29 (16h30)	MOUVEMENT de POPULATION *General Assembly* (Executive Committee of the Program UNHCR)	S (Bangladesh)	A_AC.96_SR.571 (p.8)	Discours (ANG)	Ecological Refugees
23	2005-08-08 (10h00)	DROITS HUMAINS *ECOSOC* (Commission on Human Rights)	S (Bangladesh)	E_CN.4_Sub.2_2005_SR.14 (p.15)	Discours (ANG)	Environmental Refugees
24	2005-09-15 (15h00)	GÉNÉRAL *General Assembly*	S (Marshall)	A_60_PV.6 (p.5)	Discours (ANG)	Environmental Refugees

		(Séance plénière)				
	DATE (Heure)	TYPE D'INSTANCE *ORGANE ONUSIEN* (Sous-organe)	N/S (Pays	Référence (page)	Type de docc. (Langue ORI)	Vocable(s) recencé(s)
25	2005-09-23 (10h00)	GÉNÉRAL *General Assembly* (Séance plénière)	S (Marshall)	A_60_PV.22 (p.25)	Discours (ANG)	Environmental Refugees
26	2005-11-14 (-)	DROITS HUMAINS *U.N. Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women* (Committee on the Elimination of Discrimination)	S (Mozambique)	CEDAW_C_MOZ_1-2 (p.60)	Rapport (ANG)	Environmental displaced persons
27	2006-10-20 (15h00)	GÉNÉRAL *General Assembly* (Séance plénière)	S (Marshall)	A_61_PV.39 (p.8)	Discours (ANG)	Environmental Refugees
28	2006-12-19 (-)	ENVIRONNEMENT *U.N. Convention to Combat Desertification* (Committee for the review of the Implementation of the Convention)	S (Tuvalu)	ICCD_CRIC(5)_MISC.1 (p.100)	Rapport (ANG)	Environmental Refugees
29	2007-04-17 (10h00)	SÉCURITÉ *Security Council* (Général)	N (Italie) (Membre)	S_PV.5663 (FRA) (p.4)	Discours (FRA)	Réfugiés climatiques
30	2007-04-17 (10h00)	SÉCURITÉ *Security Council* (Général)	N (Pays-Bas) (N-Membre)	S_PV.5663 (ANG) (p.21)	Discours (ANG)	Environmental Refugees
31	2007-04-17 (15h00)	SÉCURITÉ *Security Council* (Général)	S (Solomon) (N-Membre)	S_PV.5663 (Resumption 1) (p.13)	Discours (ANG)	Environmental Refugees Environmentally displaced
32	2007-04-17 (15h00)	SÉCURITÉ *Security Council* (Général)	N (Danemark) (N-Membre)	S_PV.5663 (Resumption 1) (p.15)	Discours (ANG)	Environmental Refugees

	DATE (Heure)	TYPE D'INSTANCE *ORGANE ONUSIEN* (Sous-organe)	N/S (Pays	Référence (page)	Type de docc. (Langue ORI)	Vocable(s) recencé(s)
33	2007-04-17 (15h00)	SÉCURITÉ *Security Council* (Général)	S (Marshall) (N-Membre)	S_PV.5663 (Resumption 1) (p.17)	Discours (ANG)	Environmental Refugees
34	2007-04-17 (15h00)	SÉCURITÉ *Security Council* (Général)	S (Micronésie (N-Membre)	S_PV.5663 (Resumption 1) (p.25)	Discours (ANG)	Environmental Refugees
35	2007-05-30 au 2007-06-01 (-)	ÉCONOMIQUE *ECOSOC* (Economic Commission for Europe – Committee on Environmental Policy)	N (Belgique, Finlande, Allemagne, Hongrie et Italie)	ECE_CEP_AC.11_2007_12 (p.4)	Rapport (ANG)	Environmental Refugees
36	2007-10-10 au 2007-10-12 (-)	ÉCONOMIQUE *ECOSOC* (Economic Commission for Europe – Committee on Environmental Policy)	N (Belgique, Finlande, Allemagne, Hongrie et Italie)	ECE_BELGRADE.CONF_2007_26 (p.4)	Rapport (ANG)	Environmental Refugees x2
37	2007-09-28 (9h00)	GÉNÉRAL *General Assembly* (Séance plénière)	S (Marshall)	A_62_PV.10 (p.3)	Discours (ANG)	"Ecological Refugees"
38	2007-10-02 (15h00)	GÉNÉRAL *General Assembly* (Séance plénière)	S (Grenade)	A_62_PV.15 (p.21)	Discours (ANG)	Environmental Refugees
39	2007-10-08 (15h00)	ÉCONOMIQUE *General Assembly* (Second Committee)	S (Bangladesh)	A_C.2_62_SR.3 (p.6)	Discours (ANG)	Climate Refugees
40	2007-10-29 (15h00)	ÉCONOMIQUE *General Assembly* (Second Committee)	S (Bangladesh)	A_C.2_62_SR.16 (p.7)	Discours (ANG)	Climate change Refugees
41	2007-11-02 (15h00)	MOUVEMENT de POPULATION *General Assembly* (Executive Committee of the Program UNHCR)	N (Canada)	A_AC.96_SR.616 (p.8)	Discours (ANG)	Environmental Refugees

	DATE (Heure)	TYPE D'INSTANCE *ORGANE ONUSIEN* (Sous-organe)	N/S (Pays	Référence (page)	Type de docc. (Langue ORI)	Vocable(s) recencé(s)
42	2007-11-05 (15h00)	ÉCONOMIQUE *General Assembly* (Second Committee)	S (Group of Least Developed Countries) (Bangladesh)	A_C.2_62_SR.22 (p.7)	Discours (ANG)	Climate Change Refugees
43	2008-02-13 (15h00)	ENVIRONNEMENT *General Assembly* (Séance plénière)	N (Suède)	A_62_PV.83 (p.16)	Discours (ANG)	Climate-change refugees
44	2008-07-08 (-)	DROITS HUMAINS *General Assembly* (Résolutions votées par l'Inter-Parliamentary Union)	N (Inter-Paliamentary Union) (Italie)	A_63_123 (p.7)	Rapport (ANG)	Climate change and environmental migration
45	2008-09-26 (15h00)	GÉNÉRAL *General Assembly* (Séance plénière)	S (Tonga)	AA_63_PV.12 (p.32)	Discours (ANG)	Climate Refugees
46	2009-03-13 (-)	ENVIRONNEMENT *U.N. Framework Convention on Climate Change* (Ad Hoc Working Group on Long Term Cooperative Action under the Convention)	S (Gambie, Ghana, Lesotho, Mozambique. Niger, Sénégal, Swaziland, Tanzanie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe)	FCCC_AWGLCA_2009_MISC.1 (p.78)	Rapport (ANG)	Environmental Refugees and forced migrations
47	2009-05-19 (-)	ENVIRONNEMENT *U.N. Framework Convention on Climate Change* (Ad Hoc Working Group on Long Term Cooperative Action under the Convention)	S (Bangladesh)	FCCC_AWGLCA_2009_MISC.4 (Part I) (p.27)	Rapport (ANG)	Climate Refugees x2
48	2009-05-28 (-)	ÉCONOMIQUE *ECOSOC* (Général)	S (Sri Lanka)	E_2009_88 (p.16)	Rapport (ANG)	Ecological migrants

	DATE (Heure)	TYPE D'INSTANCE *ORGANE ONUSIEN* (Sous-organe)	N/S (Pays	Référence (page)	Type de docc. (Langue ORI)	Vocable(s) recencé(s)
49	2009-06-25 (15h00)	ÉCONOMIQUE *U.N. CONFERENCE ON THE WORLD FINANCIAL AND ECONOMIC CRISIS AND ITS IMPACT ON DEVELOPMENT* (-)	S (Madagascar)	A_CONF.214_PV.4 (p.16)	Discours (FRA)	Réfugiés climatiques
50	2009-09-23 (9h00)	GÉNÉRAL *General Assembly* (Séance plénière)	N (Union Européenne) (Suède)	A_64_PV.3 (p.47)	Discours (ANG)	Climate migration
51	2009-09-26 (9h00)	GÉNÉRAL *General Assembly* (Séance plénière)	S (Bangladesh)	A_64_PV.9 (p.23)	Discours (ANG) (Traduction fournie par la délégation)	Climate migrants Climate-change refugees
52	2009-09-30 (15h00)	MOUVEMENT de POPULATION *General Assembly* (Executive Committee of the Programme UNHCR)	N (Australie)	A_AC.96_SR.633 (p.9)	Discours (ANG)	Climate change displacement
53	2009-10-05 (15h00)	SOCIAL et HUMANITAIRE *General Assembly* (Third Committee)	N (Norvège)	A_C.3_64_SR.2 (p.7)	Discours (ANG)	Climate Refugees
54	2009-10-26 (10h00)	SOCIAL et HUMANITAIRE *General Assembly* (Third Committee)	S (Brésil)	A_C.3_64_SR.28 (p.4)	Discours (FRA)	Migrants environnementaux
55	2009-11-03 (10h00)	SOCIAL et HUMANITAIRE *General Assembly* (Third Committee)	N (Liechtenstein)	A_C.3_64_SR.38 (p.10)	Discours (FRA)	Réfugiés climatiques
56	2009-11-03 (10h00)	SOCIAL et HUMANITAIRE *General Assembly* (Third Committee)	S (PIED-Pacifique) (Micronésie)	A_C.3_64_SR.38 (p.10)	Discours (FRA)	« Réfugiés climatiques »
57	2009-11-12 (15h00)	SOCIAL et HUMANITAIRE *General Assembly* (Third Committee)	S (Brésil)	A_C.3_64_SR.42 (p.5)	Discours (ANG)	Environmental Migrants

	DATE (Heure)	TYPE D'INSTANCE *ORGANE ONUSIEN* (Sous-organe)	N/S (Pays	Référence (page)	Type de docc. (Langue ORI)	Vocable(s) recencé(s)
58	2010-01-12 (-)	ENVIRONNEMENT *General Assembly* (Séance plénière)	S (Bolivie)	A_64_627 (p.3)	Rapport (Espagno traduit ANG)	Climate-change Migrants and Refugees
59	2010-03-24 (-)	DROITS HUMAINS *U.N. Convention on the elimination of all forms of discrimination against women* (Committee on Eliminiation of Discrimination against Woment)	S (Bangladesh)	CEDAW_C_BGD_6-7 (p.65)	Rapport (ANG)	Environmental Refugees
60	2010-04-22 (10h00)	ENVIRONNEMENT *General Assembly* (Séance plénière)	S (Sri Lanka)	A_64_PV.83 (p.21)	Discours (ANG)	Environmental Refugees
61	2010-04-30 (-)	ENVIRONNEMENT *U.N. Framework Convention on Climate Change* (Ad Hoc Working Group on Long Term Cooperative Action under the Convention)	S (Bolivie)	FCCC_AWGLCA_2010_MISC.2 (p.29 et 34)	Rapport (ANG)	Climate Migrants (x3)
62	2010-04-30 (-)	ENVIRONNEMENT *U.N. Framework Convention on Climate Change* (Ad Hoc Working Group on Long Term Cooperative Action under the Convention)	S (Ghana)	FCCC_AWGLCA_2010_MISC.2 (p.43)	Rapport (ANG)	Climate change induced displacement
63	2010-04-30 (-)	ENVIRONNEMENT *U.N. Framework Convention on Climate Change* (Ad Hoc Working Group on Long Term Cooperative Action under the Convention)	S (Venezuela, Bolivie, Cuba., Équateur & Nicaragua) (Venezuela)	FCCC_AWGLCA_2010_MISC.2 (p.88)	Rapport (ANG)	Climate Migrants (x3)
64	2010-05-07 (-)	ENVIRONNEMENT *General Assembly* (Séance plénière)	S (Bolivie)	A_64_777 (p.7 et 8)	Rapport (Espagnol traduit ANG)	Climate Migrants (x2) + « Climate Migrants »

	DATE (Heure)	TYPE D'INSTANCE *ORGANE ONUSIEN* (Sous-organe)	N/S (Pays	Référence (page)	Type de docc. (Langue ORI)	Vocable(s) recencé(s)
65	2010-09-20 (15h00)	GÉNÉRAL *General Assembly* (Séance plénière)	S (Bangladesh)	A_65_PV.4 (p.32)	Discours (ANG)	Climate Migrants (x3)
66	2010-09-21 (-)	ENVIRONNEMENT *U.N. Framework Convention on Climate Change* (-)	N (Finlande)	FCCC_IDR.5_FIN (p.26)	Rapport (ANG)	Environmental Refugees
67	2010-09-25 (15h00)	GÉNÉRAL *General Assembly* (Séance plénière)	S (Bangladesh)	A_65_PV.17 (p.15)	Discours (ANG transcript. Fournie / Délég)	Climate Migrants
68	2010-09-27 (15h00)	GÉNÉRAL *General Assembly* (Séance plénière)	S (Papouasie Nouvelle-Guinée)	A_65_PV.20 (p.3)	Discours (ANG)	Environmental Refugees
69	2010-10-04 (-)	ENVIRONNEMENT *U.N. Framework Convention on Climate Change* (Subsidiary Body for Implementation)	S (Bolivie)	FCCC_SBI_2010_MISC.8 (p.5)	Rapport (ANG)	Climate migrants
70	2010-10-05 (10h00)	MOUVEMENT de POPULATION *General Assembly* (Executive Committee of the Programme of UNHCR)	N (Espagne)	A_AC.96_SR.641 (p.12)	Discours (ANG)	Environmental Migration
71	2010-10-08 (10h00)	SÉCURITÉ *General Assembly* (First Committee)	S (Bangladesh)	A_C.1_65_PV.6 (p.21)	Discours (ANG)	Climate Migrants
72	2010-11-02 (10h00)	SOCIAL et HUMANITAIRE *General Assembly* (Third Committee)	N (Liechtenstein)	A_C.3_65_SR.38 (p.8)	Discours (ANG)	Climate-induced Migration
73	2010-11-05 (-)	DROITS HUMAINS *General Assembly* (Human Rights Council)	S (Nauru)	A_HRC_WG.6_10_NRU_1 (p.21)	Rapport (ANG)	Climate Migrants

	DATE (Heure)	TYPE D'INSTANCE *ORGANE ONUSIEN* (Sous-organe)	N/S (Pays	Référence (page)	Type de docc. (Langue ORI)	Vocable(s) recencé(s)
74	2010-12-03 (-)	DROITS HUMAINS *U.N. International Convention on the Protection of the Rights of all Migrant Workers and Members of their Families* (Committee on the Protection of the Rights of All Migrant Workers and Members of their Families)	S (Tadjikistan)	CMW_C_TJK_1 (p.56)	Rapport (Russe traduit ANG)	Environmental Migration
75	2011-04-04 au 2011-04-08 (-)	GÉNÉRAL *ECOSOC* (U.N. Committee of Experts on Public Administration)	S (Nicaragua)	E_2011_44 + E_C.16_2011_5 (p.9)	Discours (ANG)	Environmental Refugees
76	2011-04-06 (10h00)	SÉCURITÉ *Security Council* (Général)	S (République Dominicaine) (non-membre)	S_PV.6510 (p.35)	Discours (Espagnol traduit ANG)	Environmental Migration
77	2011-07-05 (-)	SÉCURITÉ *Security Council* (Général)	N (Allemagne) (Membre)	S_2011_408 (p.4)	Rapport (ANG)	Climate-induced migration
78	2011-07-20 (15h00)	SÉCURITÉ *Security Council* (Général)	N (Slovénie) (non-membre)	S_PV.6587 (Resumption 1) (p.2)	Discours (ANG)	Environmental migrants
79	2011-07-20 (15h00)	SÉCURITÉ *Security Council* (Général)	S (Kazakhstan) (non-membre)	S_PV.6587 (Resumption 1) (p.21)	Discours (ANG)	Environmental migrants
80	2011-07-20 (15h00)	SÉCURITÉ *Security Council* (Général)	S (Bangladesh) (non-membre)	S_PV.6587 (Resumption 1) (p.25)	Discours (ANG)	Climate-induced displacement Climate-induced migration

	DATE (Heure)	TYPE D'INSTANCE *ORGANE ONUSIEN* (Sous-organe)	N/S (Pays	Référence (page)	Type de docc. (Langue ORI)	Vocable(s) recencé(s)
81	2011-07-20 (15h00)	SÉCURITÉ *Security Council* (Général)	S (Tanzanie) (non-membre)	S_PV.6587 (Resumption 1) (p.38)	Discours (ANG)	Climate Refugees
82	2011-07-20 (15h00)	SÉCURITÉ *Security Council* (Général)	N (Italie) (non-membre)	S_PV.6587 (Resumption 1) (p.40)	Discours (ANG)	Climate-induced migration
83	2011-10-04 (15h00)	MOUVEMENT de POPULATION *General Assembly* (Executive Committee of the Programme UNHCR)	S (Costa Rica)	A_AC.96_SR.651 (p.7)	Discours (ANG)	Environmental Refugees
84	2011-11-04 (-)	ÉCONOMIQUE *General Assembly* (Second Committee)	S (Mexique)	A_C.2_66_7 (p.39, 40 et 41)	Rapport (ANG)	Climate-induced displacement Climate-induced migration (x2) « Climate refugees » « Environmental refugees » « Environmental migrants » « Environmental displacees »
85	2011-11-23 (9h30)	SÉCURITÉ *Security Council* (Général)	S (Nigéria) (membre)	S_PV.6668 (p.14)	Discours (ANG)	Environmental Refugees
86	2011-11-23 (9h30)	SÉCURITÉ *Security Council* (Général)	N (Allemagne) (membre)	S_PV.6668 (p.15)	Discours (ANG)	Climate change-induced migration
87	2012-02-07 (15h00)	SOCIAL et HUMANITAIRE *General Assembly* (Third Committee)	N (Liechtenstein)	A_C.3_66_SR.26 (p.7)	Discours (ANG)	Climate change induced displacement

	DATE (Heure)	TYPE D'INSTANCE *ORGANE ONUSIEN* (Sous-organe)	N/S (Pays	Référence (page)	Type de docc. (Langue ORI)	Vocable(s) recencé(s)
88	2012-03-28 (-)	ENVIRONNEMENT *U.N. Framework Convention on Climate Change* (Ad Hoc Working Group on Long Term Cooperative Action under the Convention)	S (Équateur)	FCCC_ADP_2012_MISC.1 (p.25)	Rapport (ANG)	Climate Refugees
89	2012-10-25 (15h00)	SOCIAL et HUMANITAIRE *General Assembly* (Third Committee)	N (Union Européenne)	A_C.3_67_SR.25 (p.9)	Discours (ANG)	Climate-change migration Climate chance induced migrants
90	2012-10-25 (15h00)	SOCIAL et HUMANITAIRE *General Assembly* (Third Committee)	S (Bangladesh)	A_C.3_67_SR.25 (p.9)	Discours (ANG)	Climate-induced migrants Climate migrant
91	2012-10-25 (15h00)	SOCIAL et HUMANITAIRE *General Assembly* (Third Committee)	N (Suisse)	A_C.3_67_SR.25 (p.10)	Discours (ANG)	Climate chance-induced migration
92	2012-11-07 (10h00)	SOCIAL et HUMANITAIRE *General Assembly* (Third Committee)	N (Liechtenstein)	A_C.3_67_SR.32 (p.8)	Discours (ANG)	Climate-induced displacement
93	2012-11-07 (15h00)	SOCIAL et HUMANITAIRE *General Assembly* (Third Committee)	S (Bangladesh)	A_C.3_67_SR.33 (p.2)	Discours (ANG)	Climate migrants
94	2012-11-08 (10h00)	SOCIAL et HUMANITAIRE *General Assembly* (Third Committee)	S (Philippines)	A_C.3_67_SR.34 (p.6)	Discours (ANG)	Environmental migration
95	2014-10-30 (15h00)	SOCIAL et HUMANITAIRE *General Assembly* (Third Committee)	S (Tuvalu)	A_C.3_69_SR.36 (p.6)	Discours (ANG)	Climate Refugee

	DATE (Heure)	TYPE D'INSTANCE *ORGANE ONUSIEN* (Sous-organe)	N/S (Pays	Référence (page)	Type de docc. (Langue ORI)	Vocable(s) recencé(s)
96	2015-04-14 (-)	DROITS HUMAINS *U.N. Convention on the Elimination of all forms of Discrimination against Woment* (Committee on the Elimination of Discrimination against Women)	S (Bangladeah)	CEDAW_C_BGD_8 (p.44)	Rapport (ANG)	Environmental Refugees
97	2015-05-25 au 2012-05-29 (-)	ÉCONOMIQUE *ECOSOC* (ECOSOC Commission for Asia and the Pacific)	S (Kiribati)	E_ESCAP_71_43 (p.3)	Discours (ANG)	Climate Refugees
98	2015-10-14 (-)	DROITS HUMAINS *General Assembly* (Human Rights Council)	S (Nauru)	A_HRC_WG.6_23_NRU_1 (p.18)	Rapport (ANG)	Climate change induced migration and relocation Climate change migration
99	2016-05-03 (-)	DROITS HUMAINS *General Assembly* (Human Rights Council)	S (Papouasie Nouvelle-Guinée)	A_HRC_WG.6_25_PNG_1 (p.14)	Rapport (ANG)	Climate-induced migration
100	2016-06-10 (-)	DROITS HUMAINS *U.N. international Covenant on Civil and Political Rights* (Human Rights Committee)	S (Ghana)	CCPR_C_GHA_Q_1_Add.1 (p.23)	Rapport (ANG)	Environmental migration
101	2016-09-19 (9h30)	MOUVEMENT de POPULATION *General Assembly* (Séance plénière)	S (Papouasie Nouvelle-Guinée)	A_71_PV.4 A (p.13)	Discours (ANG)	Climate Refugees
102	2016-09-19 (9h30)	MOUVEMENT de POPULATION *General Assembly* (Séance plénière)	S (Bangladesh)	A_71_PV.4 A (p.18)	Discours (ANG)	Climate displaced people
103	2016-09-19 (15h00)	MOUVEMENT de POPULATION *General Assembly* (Séance plénière)	N (Nouvelle-Zélande)	A_71_PV.6 B (p.5)	Discours (ANG)	Climate-induced migration

	DATE (Heure)	TYPE D'INSTANCE *ORGANE ONUSIEN* (Sous-organe)	N/S (Pays	Référence (page)	Type de docc. (Langue ORI)	Vocable(s) recencé(s)
104	2016-09-19 (16h30)	MOUVEMENT de POPULATION *General Assembly* (Séance plénière)	S (États de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique)	A_71_PV.6 A (p.16)	Discours (ANG)	Climate Refugees
105	2016-09-19 (16h30)	MOUVEMENT de POPULATION *General Assembly* (Séance plénière)	S (Assemblée parlementaire de la Méditérannée)	A_71_PV.6 A (p.22)	Discours (FRA)	Immigration climatique (x2)
106	2016-09-22 (9h00)	GÉNÉRAL *General Assembly* (Séance plénière)	N (Monaco)	A_71_PV.14 (p.37)	Discours (FRA)	Réfugiés climatiques
107	2016-09-23 (15h00)	GÉNÉRAL *General Assembly* (Séance plénière)	S (Iles Solomon)	A_71_PV.18 (p.19)	Discours (ANG)	Climate-displaced populations Environmental migrants Forced climate migrants
108	2016-10-04 (15h00)	ÉCONOMIQUE *General Assembly* (Second Committee)	S (Group of African States) (Niger)	A_C.2_71_SR.5 (p.3)	Discours (ANG)	Climate-induced displacment
109	2016-11-22 (10h00)	SÉCURITÉ *Security Council* (Général)	N (Allemagne) (non-membre)	S_PV.7818 (p.40)	Discours (ANG)	Environmental migrants
110	2017-06-23 (10h00)	SOCIAL et HUMANITAIRE *ECOSOC* (Humanitarian affairs segment)	S (Fiji)	E_2017_SR.37 (p.3)	Discours (ANG)	Climate change induced displacement
111	2017-09-20 (18h05)	GÉNÉRAL *General Assembly* (Séance plénière)	S (Fiji)	A_72_PV.10 (p.23)	Discours (ANG)	Climate refugees
112	2017-09-21 (18h25)	GÉNÉRAL *General Assembly* (Séance plénière)	S (Vanuatu)	A_72_PV.14 (p.19)	Discours (FRA)	Réfugiés des changements climatiques

	DATE (Heure)	TYPE D'INSTANCE *ORGANE ONUSIEN* (Sous-organe)	N/S (Pays	Référence (page)	Type de docc. (Langue ORI)	Vocable(s) recencé(s)
113	2017-09-23 (18h00)	GÉNÉRAL *General Assembly* (Séance plénière)	S (St-Kitts-et-Nevis)	A_72_PV.22 (p.11)	Discours (ANG)	Climate Refugees
114	2017-10-10 (10h00)	SÉCURITÉ *General Assembly* (First Committee)	S (Fiji)	A_C.1_72_PV.8 (p.23)	Discours (ANG)	Climate Refugees
115	2017-10-16 (10h00)	ÉCONOMIQUE *General Assembly* (Second Committee)	S (Group of Least Developed Countries) (Bangladesh)	A_C.2_72_SR.16 (p.4)	Discours (ANG)	Climate-induced migration
116	2017-10-24 (10h00)	ENVIRONNEMENT *ECOSOC* (Séance plénière)	S (Antigua-et-Barbuda)	E_2018_SR-4 (p.9)	Discours (ANG)	Climate Refugees (x2)
117	2017-10-31 (-)	DROITS HUMAINS *U.N. Convention on the Rights of the Child* (Committee on the Rights of the Child)	S (Palaos)	CRC_C_PLW_Q_2_Add.1 (p.4)	Rapport (ANG)	« Climate Refugees » (x2)
118	2017-12-20 (10h00)	SÉCURITÉ *Security Council* (Général)	S (Népal) (non-membre)	S_PV.8144 (p.62)	Discours (ANG)	Environmental migrants (x2)
119	2018-03-22 (15h00)	DROITS HUMAINS *ECOSOC* (Committee on Economic, Social and Cultural Right)	N (Nouvelle-Zélande)	E_C.12_2018_SR.18 (p.6)	Discours (ANG)	Climate-change refugees
120	2018-07-10 (-)	DROITS HUMAINS *General Assembly* (Human Rights Council)	S (Tuvalu)	A_HRC_39_8 (p.10)	Rapport (ANG)	Climate-change refugees
121	2018-07-11 (10h00)	SÉCURITÉ *Security Council* (Général)	S (Bolivie) (membre)	S_PV.8307 (p.17)	Discours (Espagnol traduit ANG)	Climate migrants

	DATE (Heure)	TYPE D'INSTANCE *ORGANE ONUSIEN* (Sous-organe)	N/S (Pays	Référence (page)	Type de docc. (Langue ORI)	Vocable(s) recencé(s)
122	2018-07-11 (10h00)	SÉCURITÉ *Security Council* (Général)	S (Éthiopie) (membre)	S_PV.8307 (p.19)	Discours (ANG)	Climate-induced migration and displacement Climate-change-induced migration
123	2018-07-17 (-)	DROITS HUMAINS *ECOSOC* (U.N. Children's Fund))	S (Libye)	E_ICEF_2018_P_L.16 (p.3)	Rapport (ANG)	Environmental migrants
124	2018-09-13 (-)	ENVIRONNEMENT *African Ministerial Conference on the Environment* (-)	S (Ministres de l'envir. de l'Afrique)	AMCEN_SS.VII_L.5 (p.1 et 2)	Rapport (ANG)	Environmental displacement / migration Environmental displacement and migration (x3)
125	2018-09-18 (-)	ENVIRONNEMENT *African Ministerial Conference on the Environment* (-)	S (Ministres de l'envir. de l'Afrique)	AMCEN_SS.VII_L.2 (p.3)	Rapport (ANG)	Environmental displacement and migration
126	2018-09-24 (10h30)	GÉNÉRAL *General Assembly* (Séance plénière)	S (Gabon)	A_73_PV.5 (p.49)	Discours (FRA)	Réfugiés climatiques
127	2018-09-27 (15h00)	GÉNÉRAL *General Assembly* (Séance plénière)	S (Comores)	A_73_PV.11 (p.8)	Discours (FRA)	Migrations climatiques
128	2018-09-27 (15h00)	GÉNÉRAL *General Assembly* (Séance plénière)	S (Bhoutan)	A_73_PV.11 (p.42)	Discours (ANG)	Climate-change refugees
129	2018-09-29 (15h00)	GÉNÉRAL *General Assembly* (Séance plénière)	S (Dominique)	A_73_PV.15 (p.21)	Discours (ANG)	Climate-induced migration Climate migration
130	2018-10-22 (10h00)	DROITS HUMAINS *General Assembly* (Sixth Committee)	S (Pacific Island Forum) (Ile Marshall)	A_C.6_73_SR.20 (p.7)	Discours (ANG)	Climate-induced migration

	DATE (Heure)	TYPE D'INSTANCE *ORGANE ONUSIEN* (Sous-organe)	N/S (Pays	Référence (page)	Type de docc. (Langue ORI)	Vocable(s) recencé(s)
131	2018-12-05 (-)	MOUVEMENT de POPULATION *General Assembly* (Intergov. Conference to Adopt the Global Compact for Safe, Orderly and Regular Migration)	N (Autriche)	A_CONF.231_6 (p.2)	Rapport (ANG)	Climate refugees
132	2018-12-19 (10h00)	MOUVEMENT de POPULATION *General Assembly* (Séance plénière)	S (PIED-Pacifique) (Fiji)	A_73_PV.60 (p.7)	Discours (ANG)	Climate-induced migration (x2)
133	2018-12-19 (10h00)	MOUVEMENT de POPULATION *General Assembly* (Séance plénière)	N (Autriche)	A_73_PV.60 (p.18)	Discours (ANG)	Climate Refugees

Annexe D: Dispersion des énonciateurs du corpus d'analyse

	ÉTAT / GROUPE É.	É. D.		ÉTAT / GROUPE É.	É. D.		ÉTAT / GROUPE É.	É. D.
N	Allemagne	3	S	Comores	1	S	République Dominicaine	1
N	Australie	1	S	Haïti	1	S	Sainte-Lucie	1
N	Autriche	2	S	Kazakhstan	1	S	Solomon	2
N	Canada	1	S	Kiribati	1	S	Sri Lanka	3
N	Danemark	1	S	Libye	1	S	Saint-Kitts-et-Nevis	1
N	Espagne	2	S	Madagascar	1	S	Tadjikistan	1
N	Finlande	1	S	Costa Rica	1	S	Tanzanie	1
N	Italie	2	S	Dominique	1	S	Togo	1
N	Liechtenstein	4	S	Équateur	1	S	Tonga	1
N	Monaco	1	S	Éthiopie	2	S	Tuvalu	6
N	Norvège	1	S	Fidji	4	S	Ukraine	1
N	Nouvelle-Zélande	2	S	Gabon	1	S	Vanuatu	1
N	Pays-Bas	1	S	Ghana	2	S	Ass parl. de la Méditérannée	1
N	Slovénie	1	S	Grenade	1	S	Forum des Iles du Pacifique	1
N	Suède	3	S	Malaisie	1	S	Gr. d'États du Sud (1)[91]	1
N	Suisse	1	S	Marshall	5	S	Gr. d'États du Sud (2)[92]	1
N	Gr. d'États du Nord[93]	2	S	Mexique	1	S	Gr. d'États moins avancés	2
N	Union européenne	2	S	Micronésie	2	S	Gr. des États africains	1
N	Union Interparlementaire	1	S	Mozambique	1	S	Gr. des Pays d'ACP[94]	1
S	Antigua-et- Barbuda	1	S	Nauru	2	S	Ministres de l'env. d'Afrique	2
S	Bangladesh	17	S	Népal	1	S	PIED-Pacifique	2
S	Bhoutan	1	S	Nicaragua	1			
S	Biélorussie	2	S	Nigéria	1			
S	Bolivie	5	S	Palaos	2			
S	Brésil	2	S	Papouasie Nouvelle-Guinée	3			
S	Colombie	1	S	Philippines	1			

[91] Gambie, Ghana, Lesotho, Mozambique. Niger, Sénégal, Swaziland, Tanzanie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe
[92] Bolivie, Cuba, Équateur, Nicaragua et Venezuela
[93] Belgique, Finlande, Allemagne, Hongrie et Italie
[94] Pays d'Afrique, Caraïbe et Pacifique.

Annexe E : Grille d'analyse (2e vague de codification)

VICTIMES		NON		OUI
CAUSES MIGRATIONS ENVIRON.		Accélération des chang. climat.		Montée des eaux – Inondations
		Accidents env. provoqués par l'♂		Pressions sur l'environnement
		Catastrophes naturelles (autres)		Sécheresse – Désertification
		Dégradation environnementale		AUTRES :
TEMPS		IMMÉDIAT - CONTEMPORAIN		FUTUR – LOINTAIN
DISTANCE OBSERVÉE		CRIT. – Absence de confiance		RESP. DÉGRADATION – Global
		CRIT. – Impacts autres sphères		RESP. DÉGRADATION – Nord
		IMP. IMPLICATION – Globale		RESP. DÉGRADATION – Sud
		IMP. IMPLICATION – Nord		CRIT. – Droits Humains
		IMP. IMPLICATION – Sud		CRIT. – Multicausalité & Interrel.
		CRIT. – Déni de la problématique		IMPACTS MAJEURS – Global
		CRIT. – Impacts de la global.		IMPACTS MAJEURS – Nord
		CRIT. – Remise en Q# de la prob.		IMPACTS MAJEURS – Sud
		CRIT. – Mécanismes d'adapt.		MENTION – Pop. vulnérables
		PROB. – Ressources Naturelles		MENTION – Réf. scientifique
		PROB. – Toxic Wastes		MENTION – Réf. événementielle
DISCOURS SÉCURITÉ		CONFLITS – IMPACTS PAIX		SÉCURITÉ – Nationale
		CRISE CLIMATIQUE		SÉCURITÉ – Santé
		INTÉGRITÉ TERRITORIALE		SURVIE HUMAINE
		SÉCURITÉ – Alimentaire		Z- SECURITY COUNCIL